

Monographie de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest

2015

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr



Éditorial

L'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO) présente une géographie résolument maritime : deux façades, la Manche et l'Atlantique, 3 180 kilomètres de linéaire côtier, l'estuaire de la Loire long de 60 kilomètres et 13 îles du Ponant.

La mer et le littoral y constituent un milieu complexe, riche et diversifié, avec un écosystème favorable, mais sujet à de nombreuses pressions.

Tous les secteurs maritimes y sont représentés : pêche maritime, aquaculture marine, nautisme, transport, énergies, recherche et biotechnologies, et l'interrégion détient des outils de pointe au service des industries.

Les deux régions qui la composent ont toujours été tournées dans leur histoire vers le domaine maritime qui reste une priorité et un secteur porteur d'enjeux forts pour l'avenir.

De nombreuses activités sont ainsi présentées dans cet ouvrage qui se veut essentiellement descriptif.

Il présente en faits et chiffres l'année 2015 sur la façade de l'interrégion, et dans les régions et départements qui la composent, mais n'a pas pour ambition d'analyser l'ensemble des problèmes auxquels se trouvent confrontés les secteurs d'activité maritime, d'autant que les racines profondes des mutations en cours dépassent largement le cadre de l'interrégion. Il n'a pas non plus vocation à relater les actions des différents services de l'administration qui œuvrent sur et pour la mer et le littoral.

Il souhaite, en revanche, apporter l'information la plus exhaustive possible sur les activités maritimes de la façade NAMO et constituer, par là même, un ouvrage de référence en la matière.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrick Sanlaville
Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest,
par intérim

SOMMAIRE

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 6

1.1 Les pêches maritimes 6

1.1.1 La flotte	6
1.1.2 Les marins	9
1.1.3 Les structures professionnelles et de gestion ..	12
1.1.4 Le marché	12
1.1.5 La pêche à pied professionnelle	18
1.1.6 Les aides financières	18

1.2 L'aquaculture marine19

1.2.1 La conchyliculture	19
1.2.2 La pisciculture	22
1.2.3 L'algoculture	22
1.2.4 La polyculture	22
1.2.5 L'élevage arénicole	22
1.2.6 Les aides financières	22

1.2 Le transport maritime 23

1.3.1 La flotte	23
1.3.2 Les marins.....	24
1.3.3 L'activité des ports de commerce.....	25
1.3.4 Le pilotage maritime	25
1.3.5 Le transport de passagers.....	26

1.4 La plaisance professionnelle**.... 27**

1.4.1 Les navires	27
1.4.2 Les marins	27

1.5. La construction et la réparations navales 28

1.5.1 La construction navale.....	28	1.5.4 La déconstruction des navires	33
1.5.2 La réparation navale.....	31	1.5.5 Les exportations et importations.....	33
1.5.3 Les projets de navire du futur.....	32		

LA FORMATION ET LA RECHERCHE MARITIMES ... 34

2.1 Les établissements d'enseignement maritime secondaire 34

2.1.1 La formation initiale.....	35
2.1.2 La formation continue.....	36
2.1.3 Les titres délivrés.....	36

2.2 Les établissements d'enseignement supérieur 37**2.3 La recherche 38****2.4 La formation au sauvetage et à la survie 40**

LA PLAISANCE,
LA PÊCHE DE LOISIR
ET LES
LOISIRS NAUTIQUES
..... 41

3.1 La plaisance..... 41

3.1.1 Les navires	41
3.1.2 Les titres de conduite des navires à moteur.....	42
3.1.3 Les infrastructures portuaires et les services.....	42

3.2 Les manifestations nautiques... 43**3.3 La pêche de loisir 43****3.4 Les loisirs nautiques..... 43**

LA SÉCURITÉ

MARITIME

..... 44

4.1 La sécurité de la navigation.....	44
4.2 La surveillance et le sauvetage.....	44
4.3 La sécurité des navires.....	45

LES AUTRES RESSOURCES MARINES46

5.1 Les énergies marines renouvelables... 46

5.1.1 L'éolien en mer.....	46
5.1.2 L'énergie hydrolienne	46
5.1.3 L'énergie marémotrice.....	47

5.2 L'extraction de granulats marins..... 47

L'ENVIRONNEMENT MARIN..... 48

6.1 La protection de l'environnement marin	51
6.2 La stratégie pour le milieu marin	51
6.3 La qualité des eaux et des plages	51
6.3.1 Les eaux de baignade et les plages	51
6.3.2 La qualité au regard de la directive cadre sur l'eau.....	51

LE PATRIMOINE MARITIME 52

Le point sur les algues dans l'interrégion 55

EN QUELQUES CHIFFRES

- L'interrégion Nord Atlantique- Manche Ouest	60
- La Bretagne	62
- Les Pays de la Loire	64

Ille-et-Vilaine	66
Côtes d'Armor	74
Finistère	82

Morbihan	94
Loire-Atlantique	103
Vendée	112

GLOSSAIRE 120

ACRONYMES DES SERVICES ADMINISTRATIFS 124

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

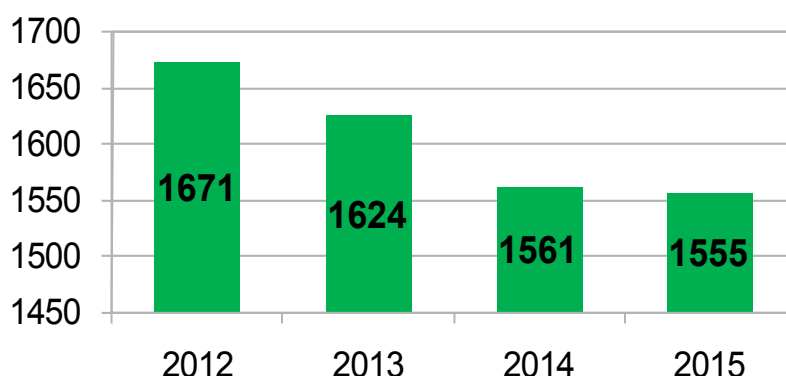
1.1 LES PÊCHES MARITIMES

1.1.1 La flotte de pêche

Les navires de pêche immatriculés⁽¹⁾ dans l'interrégion

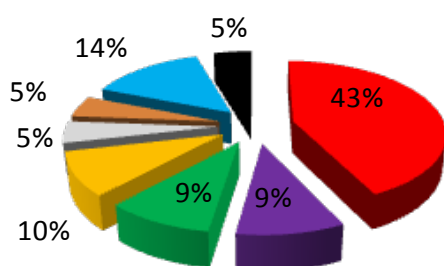
Le coût élevé des navires (achat et entretien), les difficultés à trouver un financement adapté et l'absence d'aides à l'investissement, les restrictions pesant sur l'activité de pêche professionnelle issues notamment des règles visant à protéger la ressource et la faible visibilité dont bénéficient les entreprises, globalement les difficultés inhérentes au métier de marin-pêcheur sont autant de freins aux nouvelles installations.

La flotte des navires de pêche de l'interrégion poursuit sa baisse. On compte six navires de pêche en moins par rapport à 2014, soit une baisse de 7 % en quatre ans.



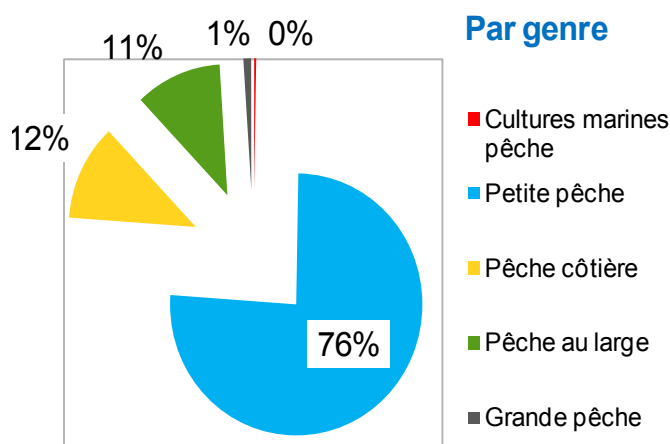
Répartition des armements possédant plus de deux navires

3 navires 4 navires 5 navires 6 navires
7 navires 10 navires 11 navires 14 navires



94 armements de l'interrégion sur 1 366 exploitent deux navires.
21 armements en possèdent plus de deux.

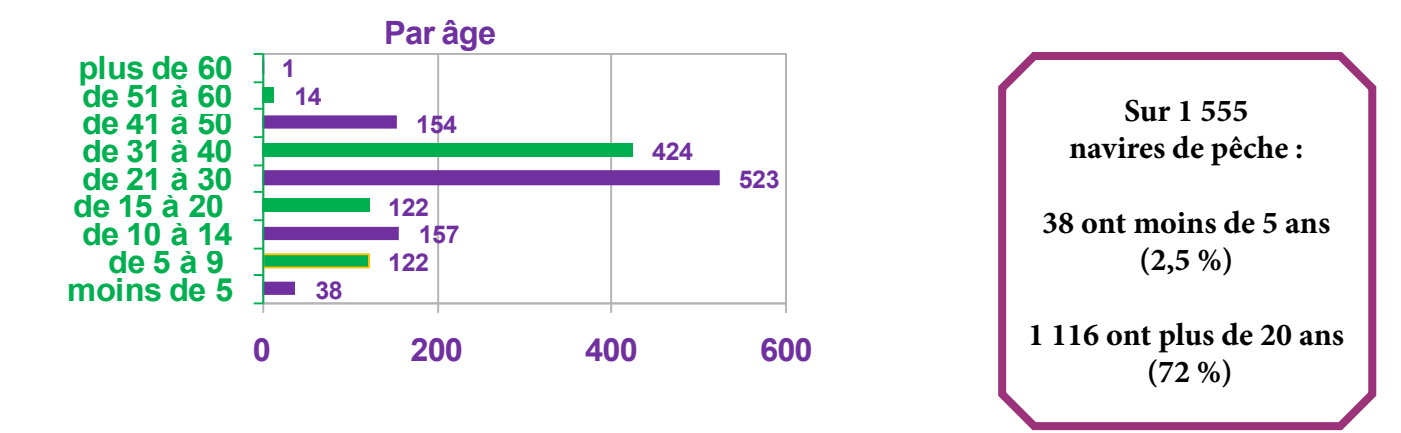
Les navires polyvalents sont au nombre de 946. Ils représentent 61% de la flotte de l'interrégion. Les chalutiers en représentent 22 %.



(1) Navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle de pêche des navires
Source : DGITM/DAM/SDSI

Les restrictions pesant sur le renouvellement de la flotte de pêche instaurées dans un objectif de protection de la ressource entraînent un vieillissement des navires en activité.

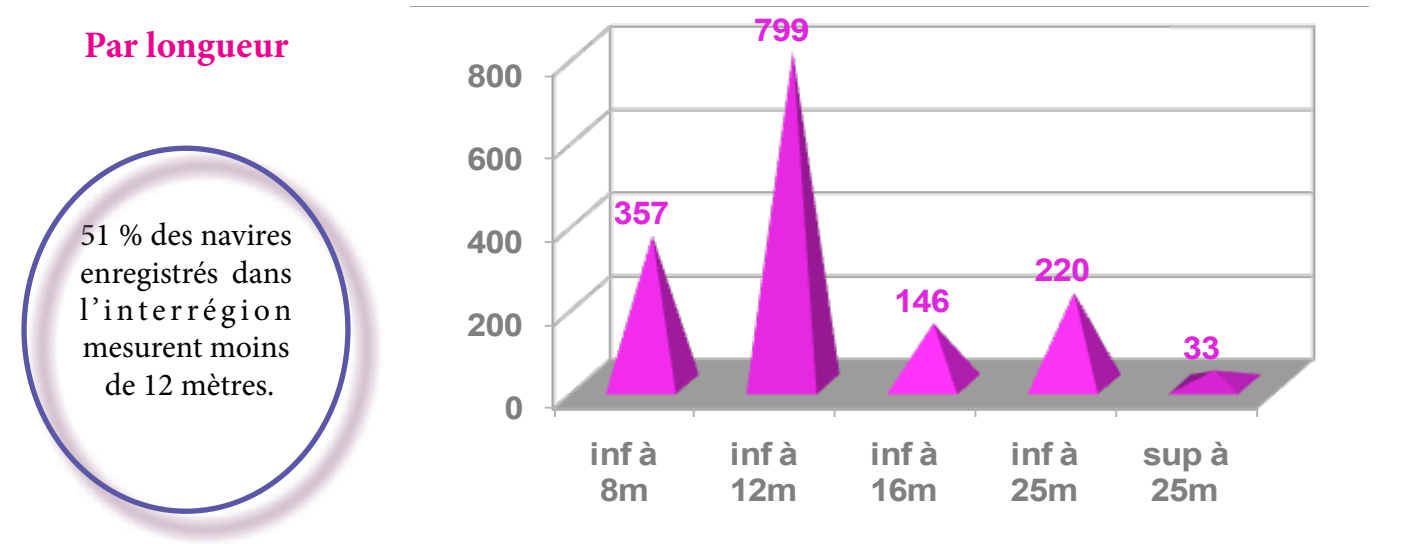
Des constructions permettraient d’avoir des outils de travail plus économes en carburant, des conditions de travail et de sécurité améliorées. Elles pourraient également offrir une possibilité de redéploiement de la flotte pour les pêcheries qui en ont besoin. Au contraire, les navires anciens s’alourdissent du fait de leur âge et des modifications qui y sont réalisées (équipements supplémentaires, couches de peinture multiples). Ils peuvent être l’objet de transformations sans bénéficier à plein des progrès techniques réalisés depuis leur construction.



Parmi les navires de pêche actifs au 31/12/2015 dans l’interrégion, deux ont été construits en 2015 et cinq en 2014 :

- deux chalutiers pour la pêche au large* de 22 mètres,
- un chalutier pour la pêche au large* de 41 mètres,
- quatre navires polyvalents armés en petite pêche* de moins de 10 mètres.

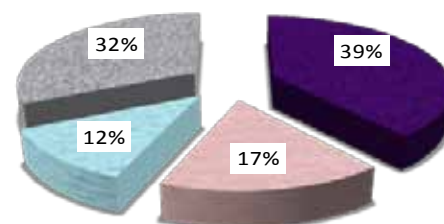
L’âge des navires engendre des frais de consommation en carburant souvent plus importants et un surcoût d’entretien.



Somme de la puissance propulsive dans l'interrégion (par longueur hors tout)	PUISSANCE (kW)					TOTAL
	inf à 8 m	inf à 12 m	inf à 16 m	inf à 25 m	sup à 25 m	
	20 266	91 609	32 152	87 846	68 377	

Nombre de navires par façade

■ Nord Atlantique-Manche Ouest
 ■ Manche Est-mer du Nord
 ■ Sud-Atlantique
 ■ Méditerranée



La petite pêche* est majoritaire dans l'interrégion comme sur l'ensemble des façades de métropole. L'interrégion comprend 62 % des navires armés* à la pêche au large en métropole.

Les autorisations de pêche professionnelle

Anchois, prise active à la bolinche*	23
Anchois, prise active au chalut*	43
Anchois, prise occasionnelle au chalut*	13
Atlantique Nord-Est (CPANE)	8
Baudroie	148
Cabillaud mer du Nord	16
Cabillaud mer Celtique	92
Cabillaud mer d'Irlande	10
Cabillaud Ouest Écosse	8
Eaux profondes	12
Filets fixes	50
Germon Atlantique	56

2 033 autorisations européennes et nationales de pêche ont été délivrées aux navires immatriculés dans l'interrégion.

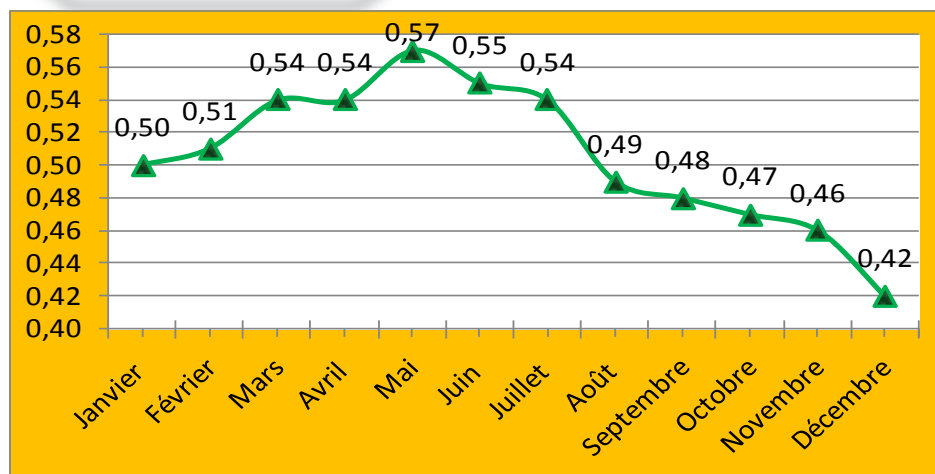
Habitats vulnérables	1
Merlu du Nord	905
Merlu	1
Langoustine	143
Pocheteaux (raies)	44
Sole golfe de Gascogne	186
Sole Manche Ouest	211
Sole/plie du Nord	4
Thon rouge - Atlantique - chalut*	43
Thon rouge - Atlantique - palangre*	5
Thon tropical	11

Les navires «pêcheur responsable»

Aux 33 navires bretons autorisés depuis le 24 septembre 2014 à utiliser la marque collective «pêcheur responsable» mise en place par FranceAgriMer s'ajoutent 25 navires (armements) depuis le 15 juin 2015.

Cette marque s'adresse à toute entreprise de pêche qui met en œuvre à bord de son ou ses navires des pratiques respectueuses de la ressource, de l'environnement, des produits pêchés, ainsi que de la sécurité et des conditions de travail des équipages.

Le coût du carburant



La baisse du prix du carburant est importante :
 -23 % par rapport à 2014.

Le coût moyen du carburant dans l'interrégion s'est élevé à 0,51 euro le litre. Il était de 0,50 euro en janvier et 0,42 euro en décembre.

Le carburant représente entre 20 et 30 % des charges d'un chalutier.

Conjuguée à la bonne tenue des cours des produits vendus en criée, la baisse a conforté la situation des entreprises qui ont pu reconstituer leurs réserves financières, voire envisager des travaux sur les navires.

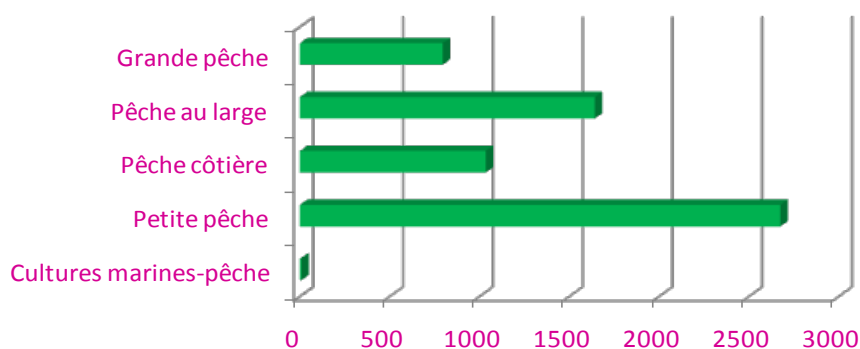
1.1.2 Les marins

Les marins-pêcheurs identifiés dans l'interrégion

Avec 6 158 professionnels identifiés⁽¹⁾, l'effectif des marins dans l'interrégion chute légèrement en 2015 : -2 %, soit une perte de 120 marins.

L'évolution est néanmoins contrastée selon les genres de navigation : la petite pêche* baisse plus fortement que l'année précédente (-4,5 %), alors que le nombre de marins identifiés en grande pêche* augmente à nouveau (+4,19 %).

Répartition des effectifs selon le genre de navigation



Les marins embarqués sur des navires armés à la petite pêche* restent largement prédominants (43%), devant la pêche au large (27 %) puis la pêche côtière (17 %).

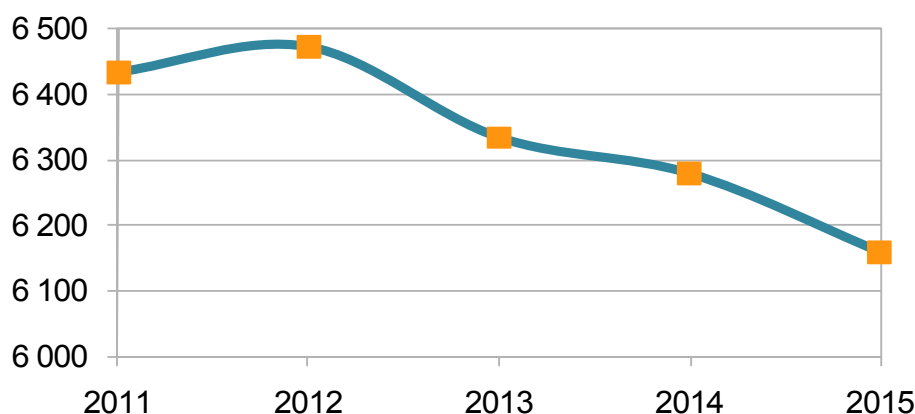
Malgré la baisse du nombre de navires, la profession fait face à des difficultés de recrutement. Le métier de marin-pêcheur peine à attirer, alors que les besoins vont être nombreux pour remplacer les nombreux départs en retraite à venir. Ainsi, certains armements font appel à des marins étrangers.

À noter la présence de deux associations spécifiques aux métiers de la mer :

La Touline, dont le siège se trouve à Brest, accompagne les professionnels du milieu maritime vers l'emploi, oriente et promeut les métiers et filières.

Cap avenir créée par les coopératives maritimes et les professionnels pour les départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine afin d'anticiper les évolutions des métiers, les valoriser et les faire connaître. L'association apporte une aide aux entreprises face aux difficultés de recrutement.

Évolution du nombre de marins à la pêche identifiés dans l'interrégion



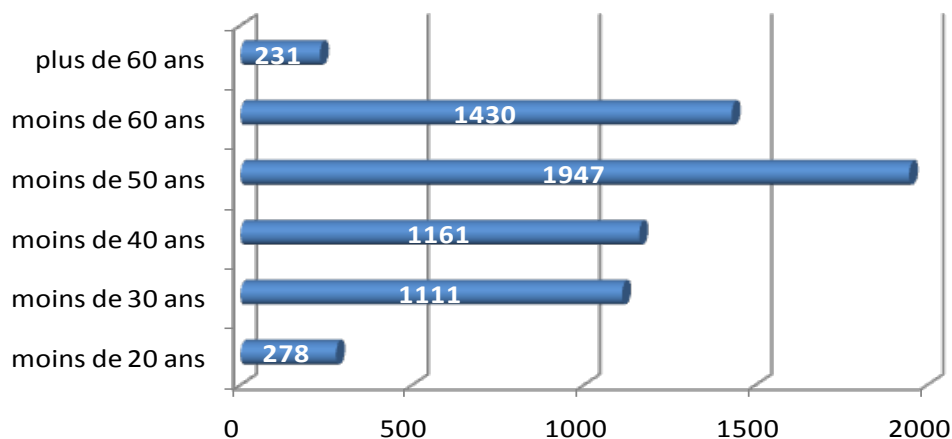
(1) : marins-pêcheurs identifiés dans l'interrégion ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins
Source : DGITM/DAM/SDSI



Laurent Mignaux/Terra

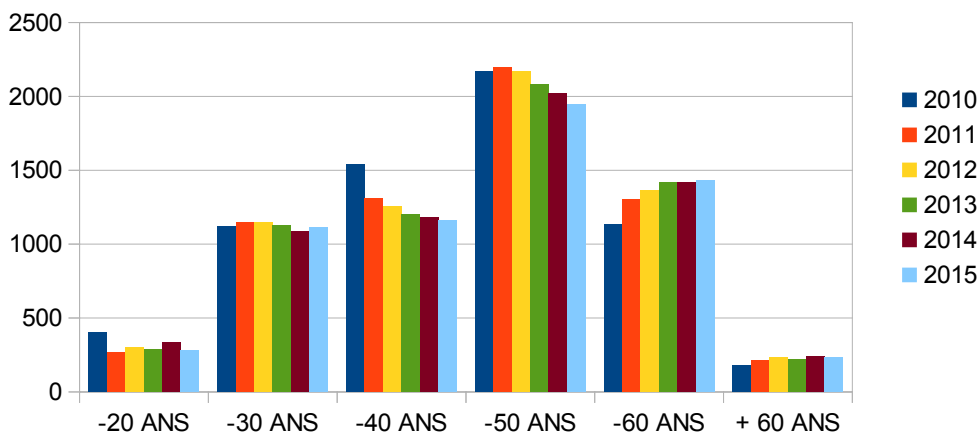
L'âge des marins-pêcheurs reste élevé : 59 % d'entre eux ont plus de 40 ans.
Les plus de 40 ans couvraient 53 % des effectifs de 2010.

Répartition des effectifs par âge



	-20 ans	-30 ans	-40 ans	-50 ans	-60 ans	+60 ans	Total
Cultures marines-pêche*	0	2	0	2	4	0	8
Petite pêche*	129	486	500	774	604	183	2676
Pêche côtière*	73	220	194	332	207	10	1036
Pêche au large*	71	284	312	559	386	30	1642
Grande pêche*	5	119	155	280	229	8	796
Total	278	1111	1161	1947	1430	231	6158

Évolution du nombre de marins par âge

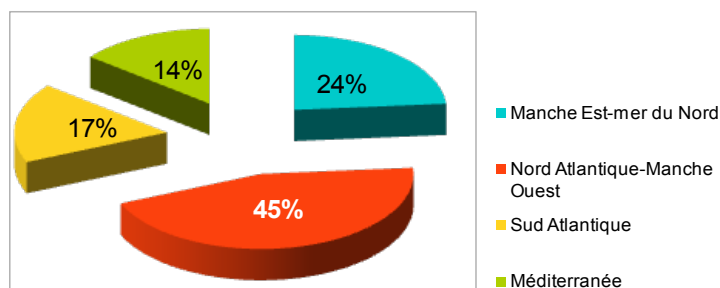


La tranche d'âge 30/40 ans a baissé de cinq points entre 2015 et 2010 : elle représentait 23 % des effectifs contre 18 % aujourd'hui.

Source : DGITM/DAM/SDSI

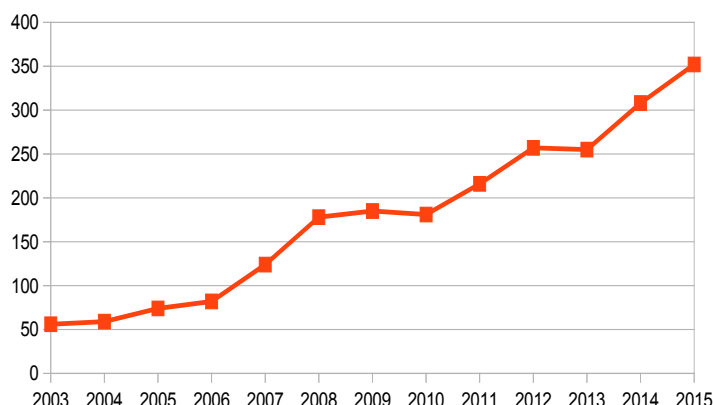
45 % des marins-pêcheurs de métropole sont identifiés dans l'interrégion.

Répartition dans l'ensemble national



Les marins-pêcheurs étrangers

Évolution du nombre de marins-pêcheurs étrangers dans l'interrégion



Si leur nombre reste marginal par rapport à l'effectif global, le nombre des marins étrangers poursuit sa progression : +14 % par rapport à 2014 et +94 % par rapport à 2010. Ils offrent une alternative face à la pénurie de main-d'œuvre dont souffrent certains armements.

Les marins-pêcheurs étrangers représentent 6 % de l'effectif global, contre une moyenne nationale de 17 %.

La part des marins issus de l'Union européenne s'établit à 68 %. Elle progresse de 11 points.

Les 127 marins originaires d'Espagne représentent le plus gros contingent, suivi par le Portugal (110) et la Pologne (26).

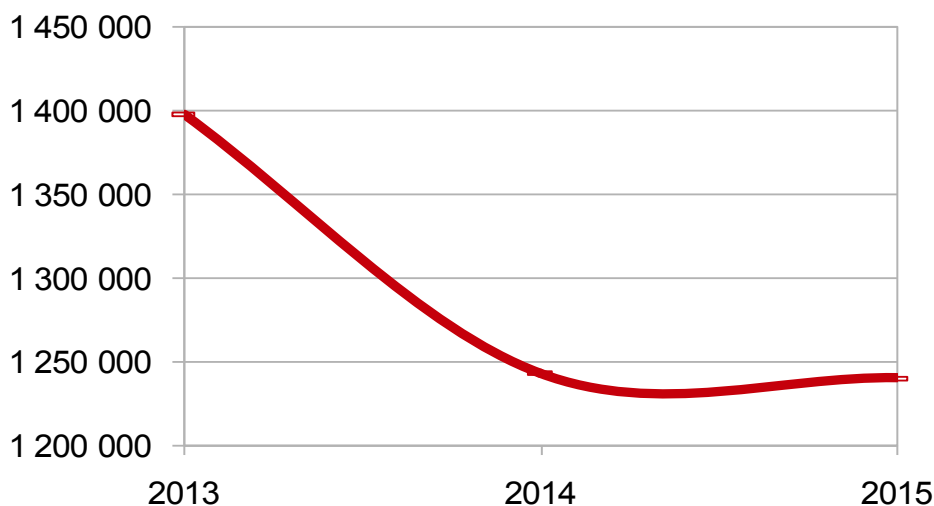
Les femmes marins-pêcheurs

Elles représentent 1 % des professionnels
(soit 73 femmes)
42 % d'entre elles sont identifiées dans le Morbihan.



© Laurent Mignaux/Terra

Les jours travaillés



Le nombre de jours travaillés à la pêche dans l'interrégion s'élève à 1 240 566, chiffre stable par rapport à 2014.

Les accidents du travail

La mer, et notamment la pêche professionnelle, sont toujours particulièrement accidentogènes même si le nombre d'accidents du travail est orienté à la baisse. Le service de santé des gens de mer de la DIRM NAMO en comptabilise 275, dont 72 % en mer. Ce chiffre couvre 57 % des accidents au niveau national. Il est à nouveau orienté à la baisse : -31 % par rapport à 2014.

La pêche au large est la plus concernée : 38 % des accidents, contre 44 % en 2014, soit 76 % des accidents en pêche au large au niveau national. Viennent ensuite la petite pêche (29 %) puis la pêche côtière (24 %).

La manœuvre des engins de pêche est un moment où le risque est important.

1.1.3 Les structures professionnelles et de gestion

Les comités des pêches maritimes et des élevages marins*

Deux comités régionaux (Bretagne et Pays de la Loire) et quatre comités départementaux (en Bretagne) des pêches maritimes et des élevages marins* sont présents dans l'interrégion.

Les coopératives maritimes

Les coopératives maritimes interviennent dans l'activité de gestion des navires et la fourniture de services comme l'avitaillement* en carburant. L'interrégion en compte 20.

Les groupements de gestion

Les groupements de gestion assurent la gestion administrative des entreprises et les assistent dans la gestion des navires. L'activité de gestion financière relève d'un expert-comptable. L'interrégion en compte 17.

1.1.4 Le marché

Globalement, comme pour l'ensemble des résultats français, le tonnage 2015, toutes espèces confondues, est orienté à la baisse.

La bonne tenue des cours, favorisée par la baisse de production, mais également par de bons apports en espèces nobles comme la baudroie, le Saint-Pierre ou la seiche, et une bonne valorisation de la production, a assuré une augmentation de la valeur commercialisée.

Plusieurs criées ont ainsi réalisé leur meilleure année depuis longtemps.

Conjugué à la baisse du coût de carburant, ce résultat a conforté la situation des entreprises.

L'interrégion, notamment les ports de La Turballe et de Lorient, a été touchée par la décision communautaire d'interdire pour les chalutiers pélagiques* la pêche du bar entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2015 pour favoriser la protection de la ressource. 20 navires, parmi la cinquantaine concernée, ont perçu des indemnités au titre des arrêts temporaires de pêche, les autres navires se sont reportés sur d'autres espèces. Cette mesure a précédé des travaux d'élaboration d'un plan de gestion européen pour le bar.

Des restrictions ont également touché la pêche de la sole du golfe de Gascogne : chaque navire titulaire d'une autorisation européenne de pêche a dû respecter un arrêt de 15 jours obligatoire au cours des mois de janvier, février et mars.

Après cinq années de fermeture totale, la pêche accessoire de la raie brunette a quant à elle été autorisée avec un encadrement et un tonnage limité à 41 tonnes en Manche-Ouest et 9 tonnes dans le golfe de Gascogne.

Estimation des captures totales débarquées dans l'interrégion

Le total des captures débarquées en criée et hors criée par les navires français est de 170 599 tonnes.

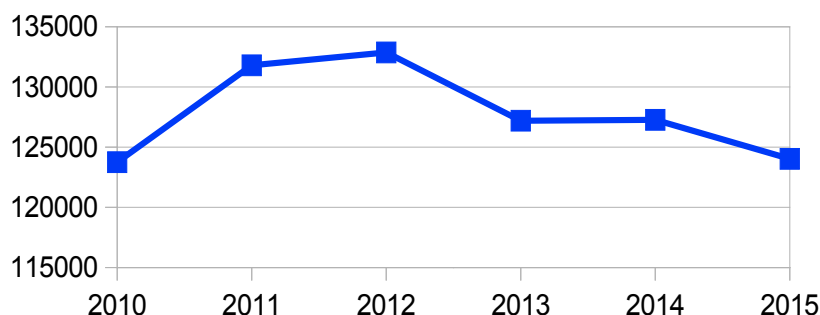
Source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD à partir des déclarations des professionnels et des données de 1^{ère} vente, éventuellement rectifiées.

Quantité (en tonnes)	Variation 2015/2014 (%)	Valeur (en millions d'euros)	Variation 2015/2014 (%)	Prix moyen (euros/kilos)	Variation 2015/2014 (%)
124 024	-2,55	421,45	6,41	3,40	9,20

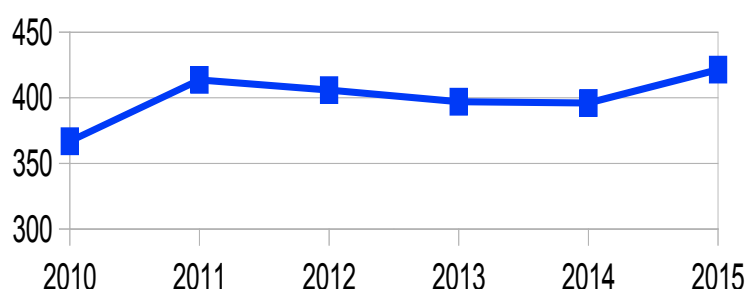
En tonne,
million d'euro,
euro/kilogramme

Source : Gestionnaires des halles à marée

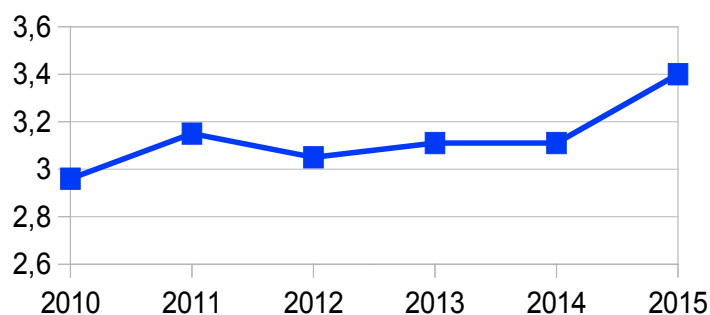
Évolution du tonnage des produits commercialisés (en tonnes)



Évolution de la valeur commercialisée dans les criées de l'interrégion (en millions d'euros)

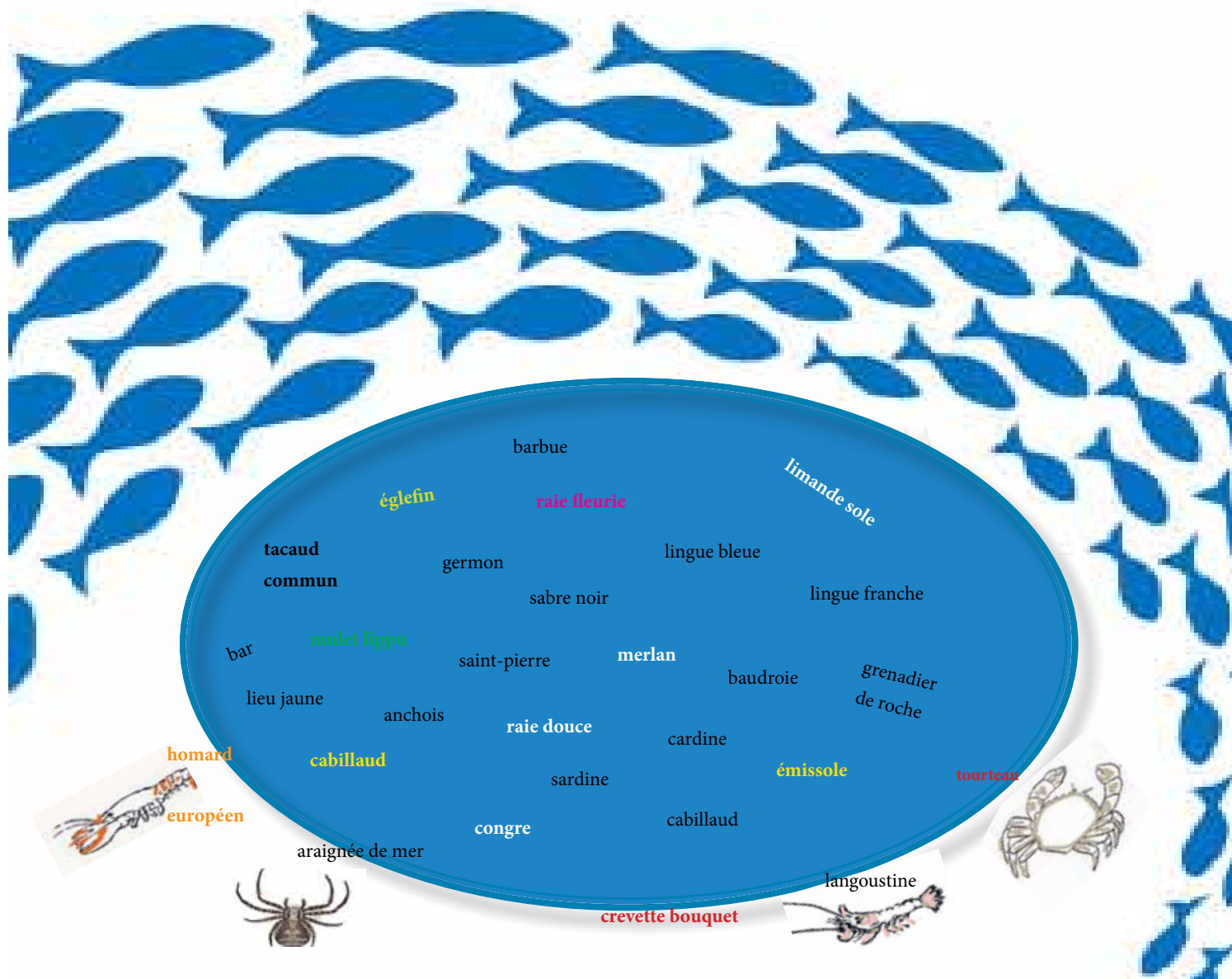


Évolution du prix moyen dans les criées de l'interrégion (€/kg)



Alors que l'ensemble des résultats des ventes en France a chuté de 16 % en volume et de 2,4 % en valeur commercialisée en 10 ans, les criées de l'interrégion ont progressé en valeur de près de 2 %. La quantité a quant à elle baissé de 3,7 %.

Source : FranceAgrimer/RIC-navires français



Estimation des quantités débarquées dans l'interrégion pour quelques espèces emblématiques

Espèce	Tonnage	Valeur	Prix moyen
Baudroie (entière, queue, joue ou filet)	11 934	62,15	5,21
Sole commune	1 522	18,61	12,23
Langoustine	3 494	38,22	10,94
Bar (ligne et autre)	1 367	19,43	14,21
Coquille Saint-Jacques	7 064	17,38	2,46
Sardine	12 218	9,93	0,81
Saint-Pierre	1 292	13,90	10,76
Anchois	2 740	8,38	3,06

En tonnes,
millions d'euros, euros/kilogramme

Source : France Agrimer/RIC-navires français

20 des 39 criées françaises se trouvent dans l'interrégion.

Six d'entre elles se classent dans les 10 premières halles à marée au plan national.



L'effectif cumulé des halles à marée de l'interrégion s'établissait à plus de 400 personnes en 2014.

Criée	Rang national classement en valeur
Le Guilvinec	1
Lorient	2
Les Sables d'Olonne	4
Erquy	6
Saint-Quay-Portrieux	8
La Turballe	9
Roscoff	11
Concarneau	12
Saint-Guénolé	13
Le Croisic	17
Loctudy	18
Noirmoutier	19
Brest	25
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	27
Audierne	30
Yeu	31
Quiberon	33
Douarnenez	35
Saint-Malo	36
Cancale	37

Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

L'achat à distance qui améliore la fluidité et l'équité des transactions est très disparate selon les criées et départements. Il s'échelonne de 3 % à 99 % pour le tonnage et de 8 à 98 % pour la valeur.

À côté des poissonniers très nombreux à acheter directement en criée, on compte les entreprises de mareyage*. De nombreux professionnels travaillent avec plusieurs criées, et certaines entreprises viennent d'autres régions.

Depuis 2014, il n'y a plus de retrait* pour les produits ne trouvant pas preneur à prix correct. Les organisations de producteurs qui achètent sous criée, disposent d'un mécanisme de stockage dont le prix de déclenchement par espèce a été fixé par décret.

Hors criée

Certaines espèces sont commercialisées hors criées. C'est le cas pour la civelle et le thon pêché par la flotte thonière océanique, mais également pour les algues.

La production de civelles* pour la campagne 2014/2015 s'élève à 22 693 kilos, dont 8 650 kilos pour le repeuplement (français ou européen) et 14 043 kilos pour la consommation.

Les cours ont été orientés à la hausse après un début de campagne tendu.

L'unité de gestion anguille (UGA)* «Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise» représente 52 % du quota national de civelles.

100 500 tonnes de thon congelé ont été produites en 2015 par la flotte thonière océanique dont les armements se trouvent à Concarneau. Les zones de pêche se situent dans l'océan Atlantique et en océan Indien.

La pêche des algues est particulièrement développée dans le Nord-Finistère. Les 35 navires goémoniers licenciés ont pêché quelque 64 680 tonnes de laminaires.

De ces laminaires seront extraits les alginates, agents gélifiants naturels, par deux usines du Finistère, employant près de 110 personnes.

Le port de Lanildut, à proximité de l'archipel de Molène, champ d'algues de premier plan exploité depuis 150 ans, est le premier port goémonier d'Europe et recueille chaque année presque la moitié de la production nationale d'algues.



L'organisation des marchés : les organisations de producteurs (OP)

L'organisation de producteurs «Estuaires» basée aux Sables d'Olonne qui vise à réguler et gérer la pêche de l'anguille (civelle) regroupe 148 adhérents, producteurs de cinq estuaires de la Côte Atlantique (Sèvre niortaise en Charente-Maritime, le Lay et la Vie en Vendée, la baie de Bourgneuf et la Loire en Loire-Atlantique). L'UGA* «Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise» est la seule UGA en France bénéficiant d'une OP.

L'association Les pêcheurs de Bretagne, dont le siège est à Quimper, est issue de la fusion des organisations de producteurs Pêcheurs de Manche Atlantique (PMA) et Organisation des pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB). Elle regroupe 746 navires de Saint-Malo au Croisic, pour 105 000 tonnes de produits de la mer et 328 millions d'euros. Il s'agit de la plus grande organisation de producteurs d'Europe.

L'OP Cobrenord a son siège social à Saint-Quay-Portrieux (184 navires adhérents au 01/01/2015).

Orthongel qui a son siège social à Concarneau, regroupe les 22 navires de pêche thonière tropicale, (production d'environ 100 000 tonnes/an).

Deux organisations de producteurs ont leur siège social en Vendée :

- l'Organisation des producteurs pêcheurs artisans noirmoutrins (OPPAN) à Noirmoutier,
- l'OP Vendée aux Sables d'Olonne qui a absorbé l'OP Yeu en 2013.

Le mareyage*

134 entreprises de mareyage ont au moins un atelier dans l'interrégion, pour un effectif global de 1 818 personnes et un chiffre d'affaires estimé à 763 millions d'euros. La plupart de ces entreprises sont des petites et moyennes entreprises.

Elles représentent 44 % des entreprises françaises (40 % de l'effectif) et produisent 39 % du chiffre d'affaires national.

(Source FranceAgriMer-données/2011)



Né du rapprochement en 2015 des groupes girondin Mariteam et breton Océalliance, Océalliance-Mariteam, dont le siège social se trouve près de Nantes, est devenu leader de l'approvisionnement en produits de la mer frais (poissons, coquillages, crustacés).

Avec un chiffre d'affaires supérieur à 170 millions d'euros et une équipe de 400 salariés, le groupe dispose d'implantations dans l'interrégion à Plougasnou, au Guilvinec, à Concarneau et à Lorient, mais également d'ateliers à Cherbourg et dans le sud-ouest, et d'une filiale en Écosse. Il vise de nouveaux marchés en France et à l'international, un développement de son offre (coquillages et crustacés) et de la valeur ajoutée de ses produits.

La transformation des produits de la mer

105 entreprises de transformation de produits de la mer sont implantées dans l'interrégion avec au moins un établissement, pour un effectif global de 8 139 personnes (54 % de femmes). Le chiffre d'affaires lié à cette transformation estimé à 1 928 millions d'euros.

(Source : FranceAgriMer/2013)

L'industrie de la conserverie

L'activité traditionnelle de conserverie de poissons, inventée à Nantes il y a 200 ans, est toujours fortement implantée dans l'interrégion. Ainsi, elle accueille notamment, en Bretagne, les usines des sociétés Saupiquet, Chancerelle-Connétable, Petit navire, Capitaine Cook, Gonidec/Les Mouettes d'Arvor, la Belle-îloise, les Jeannettes, la Quiberonnaise, Furic, les Délices de la mer (groupe Le Graët), l'Armement de la Pêche Artisanale de Keroman (APAK) à Lorient. Les Pays de la Loire abritent la Maison Gendreau (marque les Dieux) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, et La Sablaise aux Sables d'Olonne.

Cette activité a évolué vers des produits à forte valeur ajoutée. Mais les industries font face à l'augmentation du prix du frais, induite par la hausse de la demande mondiale de poisson et l'absence d'augmentation de la production.

En 2015, la Maison Gendreau a repris la société Le grand Lejon de Binic (salaisons, rillettes et soupes de poissons, plats cuisinés). Cet achat permet au groupe de faire son entrée au rayon frais des magasins.

La valorisation des produits de la mer

La noix de Saint-Jacques surgelée (*Pecten maximus*) a obtenu en 2015 un label rouge (organisme de défense et de gestion Breizh filière mer à Lorient).

Bénéficient également d'un label rouge en Bretagne les :

- *sardines et filets de sardines pêchés à la bolinche** (cahier des charges homologué en 2006),
- *conserves de thon* (2007),
- *conserves de sardines pêchées à la bolinche** (2008, renouvelé en 2014).

Le Groupement Qualité Valorem à Saint-Gilles-Croix-de-Vie est chargé de la mise en place et du suivi des labels rouges obtenus pour :

- les filets de *maquereaux marinés au muscadet AOC et aux aromates* (cahier des charges homologué en 2010),
- les *conserves de thon germon* (renouvellement en 2014),
- les *sardines à l'huile d'olive vierge extra préparées à l'ancienne* (renouvellement 2010).

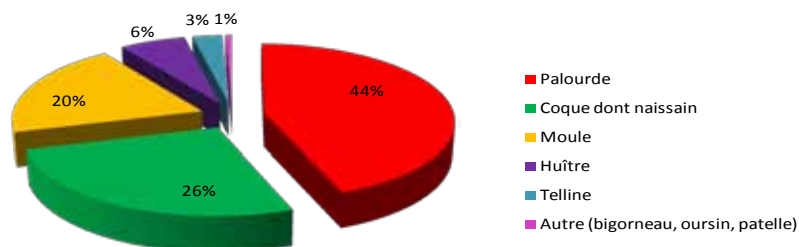
Concernant la pêche fraîche :

- La *coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Armor* a obtenu une IGP* (indication géographiquement protégée) en 1995,
- La *pêcherie de sardines à la bolinche** - Association des bolincheurs de Bretagne bénéficie du label MSC* (Marine stewardship council) depuis 2010.

1.1.5 La pêche à pied professionnelle

988 licences pour la pêche à pied professionnelle ont été délivrées dans l'interrégion. Un timbre est ensuite attribué pour chaque espèce et/ou gisement de coquillages par les comités régionaux ou départementaux des pêches maritimes et des élevages marins*.

La production peut être estimée à 2 377 tonnes qui se répartissent ainsi :



114 récoltants (individuels et entreprises) d'algues de rive sont comptabilisés en 2015 dans deux départements bretons : les Côtes-d'Armor et le Finistère. La production approche les 5 000 tonnes.

Les différents types d'algues (*Dasycophyllum nosodéum* ou goémon noir, *Laminaria digitata*, fuciales) sont utilisés dans les domaines agricoles, pour la préparation de composants alimentaires, en cosmétique et thalassothérapie.

1.1.6 Les aides financières

Globalement pour la programmation 2007/2013, les entreprises de pêche de l'interrégion ont bénéficié de près de 16 millions d'euros du Fonds européen pour la pêche (FEP) au titre des aides à la flotte de pêche, aux premières installations de jeunes pêcheurs, au secteur du mareyage et à l'équipement des ports de pêche pour financer près de 969 actions. Des mesures collectives ont également bénéficié de subventions au titre des «actions collectives» du FEP et du contrat de plan État-Région.

En 2015, 20 chalutiers pélagiques* ont perçu 836 695 € d'indemnisations dans le cadre de l'arrêt temporaire de la pêche du bar.

1.2 L'AQUACULTURE MARINE

1.2.1 La conchyliculture

La production conchylicole de l'interrégion est diversifiée : huîtres creuses et plates, moules, coques, palourdes et ormeaux.

Les comités régionaux de la conchyliculture* dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, structurent et représentent la profession.

Il en existent trois dans l'interrégion :

- Bretagne-Nord de la baie du Mont-Saint-Michel à la rade de Brest,
- Bretagne-Sud de la rade de Brest jusqu'au nord de l'estuaire de la Loire,
- Pays de la Loire du sud de l'estuaire de la Loire au sud-Vendée.

Une organisation de producteurs conchylicoles est également présente dans chacune des deux régions administratives.

La Bretagne-Nord se caractérise par des sites dispersés dans un paysage traditionnellement globalement plus mytilicole. Les grands sites comme celui de la baie du Mont-Saint-Michel apparaissent dès 1960.

Il s'agit de la première région française pour la production de moules. Les moules de bouchot* de la baie du Mont-Saint-Michel, premier produit de la mer à avoir obtenu une AOC en 2006, bénéficient depuis 2011 du signe d'identification européen IGP (indication géographique protégée).

Née vers 1850, la conchyliculture de Bretagne-Sud est issue de l'agriculture littorale et de la petite pêche côtière*. Au fil du temps, les entreprises se sont installées tout le long du littoral sans jamais constituer de véritables ports.

La Bretagne-Sud est le berceau de l'huître plate (*ostrea edulis* : la belon). Cette huître était également cultivée en Bretagne-Nord jusqu'à l'introduction au milieu du XIX^{ème} siècle de l'huître creuse *crassostrea angulata* (portugaise) puis de la *crassostrea gigas* (japonaise) plus robuste et moins chère.

La Bretagne-Sud est aussi le premier centre d'élevage français de coques, activité développée dans les années 1980 dans le Traict* du Croisic en Loire-Atlantique, zone humide où la mer pénètre profondément dans les terres sur 700 hectares. Une grande partie de la production de coques de la quinzaine d'entreprises présentes est exportée vers l'Espagne.

Face aux maladies touchant les huîtres creuses bretonnes dans les années 1970/1980, celles-ci ont été remplacées par les huîtres japonaises (*crassostrea gigas*), qui ont assuré la survie de l'ostréiculture. Les huîtres plates demeurent présentes dans la région (belon produite essentiellement à Cancale), mais les huîtres creuses constituent aujourd'hui l'essentiel des cultures.

Moyens de production

	Nombre de concessions accordées	Surface autorisée (ha)	Longueur autorisée (km)	Nombre de détenteurs	Dont marins actifs
2015	15 798	10 501	810	2 285	1 931
2014	15 377	10 921	810	2 264	1 879

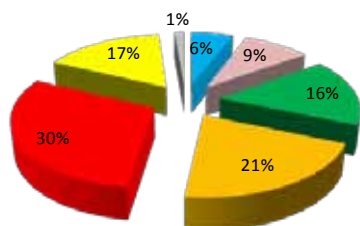
Source : DGITM/DAM/SDSI

Si l'interrégion ne compte que 34 % des concessions de métropole, elle regroupe 64 % de la surface et 50 % de la longueur concédées.

958 navires conchylicoles sont immatriculés dans l'interrégion.

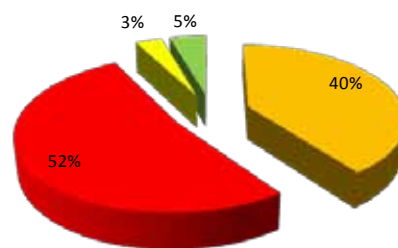
Les navires conchylicoles par âge

< 5 ans 5 à 9 ans 10 à 14 ans 15 à 20 ans
21 à 30 ans 31 à 40 ans > 41 ans



Les navires conchylicoles par longueur

inf 8m inf 12m inf 16m inf 25m



Nombre d'exploitations (siège social)	Emploi total		Emploi permanent			Emploi saisonnier	
	Nombre de personnes	Nombre d'ETP ⁽¹⁾	Nombre de personnes	Dont temps complet	Nombre d'ETP ⁽¹⁾	Nombre de personnes	Nombre d'ETP ⁽¹⁾
927	5 433	3 072	2 978	2 384	2 684	2 455	388

Source : Enquête aquaculture 2013 - DPMA/BSPA

(1) équivalent temps plein

Une partie des entreprises disposant de concessions dans l'interrégion ont leur siège social en Normandie ou dans la région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes.

Production

La production globale de coquillages dans l'interrégion peut être estimée à près de 79 000 tonnes pour une valeur d'environ 244 millions d'euros. Pour 74 %, la production est vendue à la consommation sous marquage sanitaire.

- 35 465 tonnes d'huîtres pour 156 millions d'euros.
- 40 593 tonnes de moules pour 78 millions d'euros.

	Vente à l'élevage			Vente à la consommation		
	Nombre d'entreprises	Quantité (tonnes)	Valeur (M€)	Nombre d'entreprises	Quantité (tonnes)	Valeur (M€)
Huîtres creuses et plates (dont 98 % d'huîtres creuses)	336	13 383	49	559	22 082	107
Moules	80	6 051	10	337	34 542	68
Autres coquillages	50	822	2	147	1 975	8

(NB : les données de production conchylicole concernent les entreprises qui ont leur siège dans l'interrégion, région de production effective non précisée, une entreprise peut intervenir sur plusieurs familles de coquillages, ne pas additionner les nombres d'entreprises).

L'interrégion couvre 38 % de la production française.

Elle produit :

- 46 % du tonnage et 50 % de la valeur des moules françaises.
- 31 % du tonnage et 30 % de la valeur des huîtres françaises.

La production d'huîtres a baissé entre les recensements conchylicoles de 2001 et 2012.

Source : enquête aquaculture 2013 DPMA/BSPA, en tonnes et millions d'euros

Production du naissain* d'huîtres creuses dans l'interrégion

	Nombre de naissain* (en millions d'unités)
Captage naturel	944
Diploïde (écloseries)	636
Triploïde (écloseries)	1 205
TOTAL	2 785

L'interrégion est particulièrement bien placée en matière de vente de naissain* d'huîtres creuses :

2,08 milliards de naissains* sont vendus annuellement, ce qui représente 43 % du naissain* vendu en France. La très grande majorité provient des Pays de la Loire et notamment des écloseries vendéennes.

Contraintes

Après des sur-mortalités mytilicoles importantes en baie de l'Aiguillon dans le Sud-Vendée en 2014, l'année 2015 a été marquée par de fortes mortalités de moules de taille marchande et de juvéniles dans les Pays de la Loire et en Bretagne-Sud.

Les mortalités ostréicoles ont généralement été faibles.

La production d'huîtres plates a connu de 2012 à 2015 à un défaut de captage de naissain. Ce captage, généralement réalisé en baie de Quiberon, a été faible, amputant la trésorerie de la petite dizaine d'entreprises concernées.

D'une manière globale, la pérennité et le développement des entreprises conchylicoles, outre les exigences inhérentes à toutes les entreprises (rentabilité et équilibre financier notamment) répond à trois contraintes extrêmement liées au territoire :

- des espaces suffisants,
- une qualité d'eau et un environnement irréprochables,
- une identification du terroir des produits.

La valorisation de ce secteur d'activité et de ses métiers vise également à améliorer leur attractivité afin de faciliter la cession des entreprises touchées par le départ en retraite de nombreux exploitants.

Détenteurs de concessions sur le domaine public maritime, les conchyliculteurs se heurtent pour le développement de leurs activités à de nombreuses concurrences.

Ce secteur est donc particulièrement concerné par la mise en œuvre de la politique maritime intégrée développée par l'État, et, dans ce contexte, l'élaboration de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine a pour objectif de recenser à la fois les sites existants et les sites propices au développement de l'aquaculture marine.



Le service de santé des gens de mer de la DIRM NAMO a comptabilisé 19 accidents du travail maritime dont 13 en pisciculture.

1.2.2 La pisciculture

Deux entreprises élèvent du turbot sur trois sites pour une production d'environ 200 tonnes en grossissement et 1,5 million d'alevins. L'une d'elles, France turbot, qui était une filiale du groupe Adrien a été reprise en 2015 par le groupe Gloria maris dont le siège se trouve en Corse. France turbot dispose de deux établissements à Trédarzec (Côtes d'Armor) et à Noirmoutier avec 36 salariés, pour une capacité de 400 tonnes de poissons par an.

Trois autres entreprises de pisciculture marine sont implantées dans l'interrégion. Leurs activités sont :

- le pré-grossissement de dorades,
- les alevins de bars,
- l'élevage de bars.

Des centres de salmoniculture (élevage de saumon et de truites de mer) sont installés dans les Côtes-d'Armor et le Finistère.

L'effectif global de ces entreprises s'élevait en 2012 à près de 120 personnes (hors salmoniculture).

Bénéficient d'un label rouge dans l'interrégion :

- le *saumon Atlantique d'élevage frais* et le *saumon Atlantique d'élevage fumé* (arrêtés de 2011 se substituant à des arrêtés de 2009 et 2010),
- le *turbot et les découpes de turbot d'aquaculture marine* (2013).

1.2.3 L'algoculture*

34 concessions aquacoles ont été accordées pour la production de macro-algues dans les quatre départements bretons. La surface pouvant être cultivée couvrait 556 hectares en 2015. Les algues cultivées peuvent être de la laitue de mer ou du nori (algue rouge). La production reste limitée. Il n'y a pas de culture d'algues dans les Pays de la Loire.

1.2.4 La polyculture*

Parmi les concessions accordées dans l'interrégion figure une concession expérimentale en mer de 6 hectares au profit de la ferme marine du Centre d'étude et de valorisation des algues dans l'estuaire du Trieux (Côtes-d'Armor). Elle vise à expérimenter la polyculture depuis son renouvellement en 2014, puisqu'elle permet la culture de macro-algues, mais également de poissons et coquillages.

1.2.5 L'élevage arénicole*

L'implantation à Noirmoutier d'une ferme d'élevage de vers marins a pour objectif de développer et de sécuriser l'approvisionnement d'une entreprise bretonne pour remplacer un approvisionnement à l'étranger. Les vers marins arénicoles sont utilisés pour développer des applications médicales. Il s'agit de la première ferme d'élevage de ce type en France.

1.2.6 Les aides financières

Globalement pour la programmation 2007/2013, les entreprises aquacoles de l'interrégion ont bénéficié de près de 7 millions d'euros au titre des «investissements productifs en aquaculture» du Fonds européen pour la pêche (FEP) pour financer près de 600 actions. Des mesures collectives pour l'aquaculture marine ont également bénéficié de subventions au titre des «actions collectives» du FEP et du contrat de plan État-Région.

1.3 LE TRANSPORT MARITIME

1.3.1 La flotte

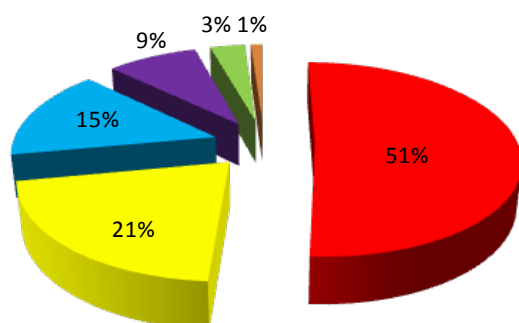
365 navires ou rôles d'équipage* collectifs sont armés* dans l'interrégion (385 en 2014).

Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage navigation côtière*
16	27	238	28	17	18	21

Source : DGITM/DAM/SDSI

Les navires par âge

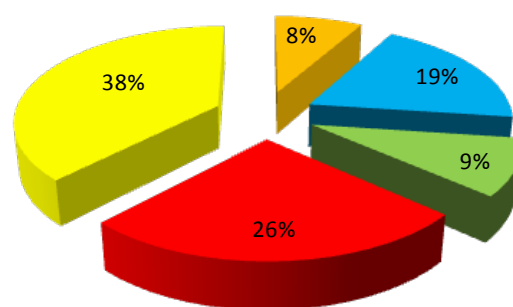
■ ≤ 20 ans ■ 21 à 30 ans ■ 31 à 40 ans ■ 41 à 50 ans ■ 51 à 60 ans ■ > 60 ans



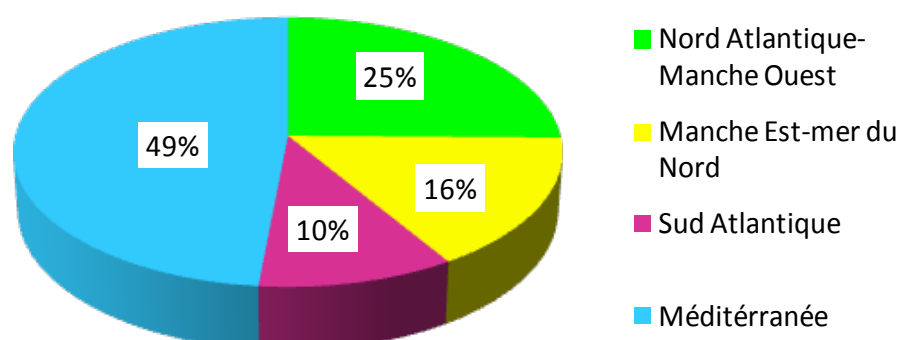
À noter la présence sur le littoral de l'interrégion de plusieurs navires de transport de marchandises à la voile exploités dans le cadre d'une alternative décarbonée. Cette activité de niche peut être réalisée par de vieux gréements, mais le développement d'éco-voiliers neufs répondant à une vision d'investissement est l'objet de recherches par exemple avec le projet Néoliner (cargo roulier de 120 mètres) dont les études de conception et de réalisation ont été confiées à Néopolia (cf page 28).

Les navires par longueur

■ < 8m ■ inf 12m ■ inf 16m ■ inf 25m ■ ≥ 25m



©Laurent Mignaux/Terra



L'interrégion compte une pilotine neuve de 10 mètres de long livrée aux Sables d'Olonne, la vedette pilote Garnier.

Cette vedette plus performante que la précédente, avec une force de traction de 5,2 tonnes et une vitesse de transit de 13 nœuds, améliore la sécurité des opérations de pilotage dans le port.

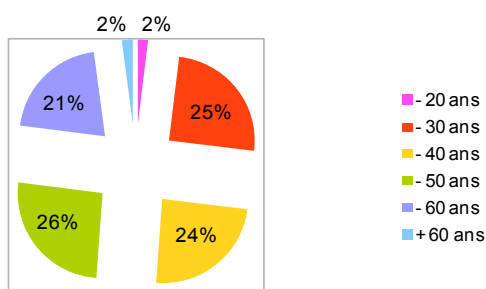
1.3.2 Les marins⁽¹⁾

	-20 ans	-30 ans	-40 ans	-50 ans	-60 ans	+ 60 ans	Total
Pilotage	9	6	15	67	39	11	147
Remorquage*	13	27	70	122	94	11	337
Navigation* côtière	51	149	233	331	301	64	1 129
Cabotage* national	19	68	112	158	145	11	513
Cabotage international*	37	1 263	883	896	651	34	3 764
Long cours*	8	276	397	258	247	17	1 203
Lamanage*	1	12	34	30	26	3	106
Total	138	1 801	1 744	1 862	1 503	151	7 199

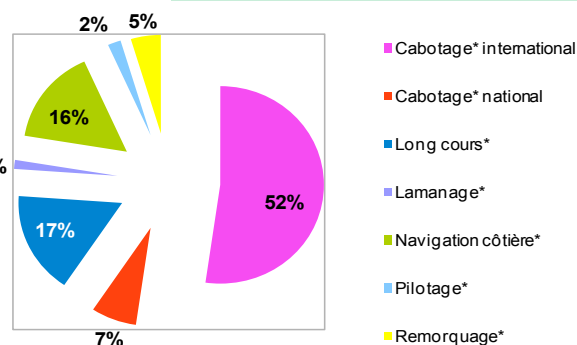
(1) : marins identifiés dans l'interrégion ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins

Source : DGITM/DAM/SDSI

Répartition des marins au commerce par âge



Répartition des marins au commerce par genre de navigation

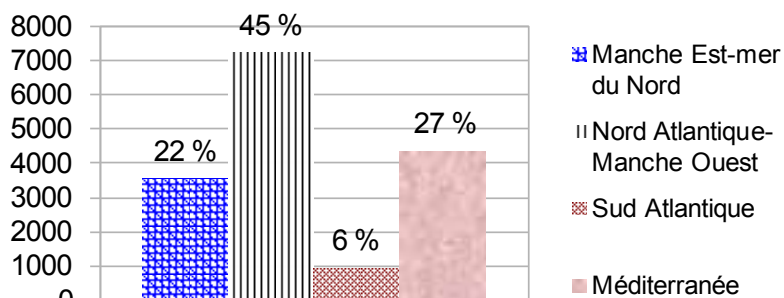


La très grande majorité navigue au cabotage* international (52 %), au long cours* (17 %) et en navigation côtière* (16 %).

Le service de santé des gens de mer de la DIRM NAMO comptabilise 130 accidents du travail maritime concernant les marins au commerce, dont 68 % en cabotage international. Ce chiffre couvre 41 % du total national et est à nouveau orienté à la baisse : - 30 % par rapport à 2014.

Cinq accidents ont également été constatés dans le cadre des services portuaires dont trois au remorquage et deux au lamanage. Cela représente 45 % des accidents au niveau national.

Répartition des marins dans l'ensemble national



1.3.3 L'activité des ports de commerce

L'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest compte 14 ports de commerce. Leur tonnage s'établit en 2015 à 34 millions de tonnes. Les quatre premiers de ces ports couvrent plus de 94 % du trafic.

Avec environ 75 % du trafic des ports de l'interrégion, le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire occupe une place à part. 25,3 millions de tonnes de marchandises y ont transité en 2015. C'est le 4^{ème} port national et le 1^{er} de la façade atlantique. Il réalise 85 % du tonnage total des sorties de la façade.

Dans l'ensemble, les entrées de marchandises sont nettement supérieures aux sorties avec plus de 70 % du total échangé. Ce sont majoritairement des approvisionnements de produits pétroliers et de marchandises en vrac destinés au BTP (ciment, sables) ou à l'agriculture (engrais, alimentation du bétail). Le trafic conteneurs est le seul à présenter un tonnage total de sorties supérieur à celui des entrées.

Les autres principaux ports de trafic de marchandises sont Brest (2,5 MT), Lorient (2,3 MT), Saint-Malo (1,7 MT) et Les Sables d'Olonne (0,9 MT).

Ils représentent environ 22 % du trafic de l'interrégion.

L'activité des ports des Sables d'Olonne, de Roscoff, Pontrieux/Lézardrieux, Quimper/Douarnenez et Vannes augmente par rapport à 2014. Celle des autres ports de l'interrégion accuse une baisse.



© Laurent Mignaux/Terra-port de Brest

Le service roulier entre Montoir de Bretagne et Vigo en Espagne, présent à Nantes Saint-Nazaire depuis 40 ans, a été labellisé «autoroute de la mer» en 2015.

Un autre projet d'autoroute de la mer a été initié. Il vise une liaison entre Brest, le Royaume Uni et le Portugal. Une nouvelle approche permettrait de constituer un réseau unifié de transport multimodal impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la reprise du service d'autoroute de la mer entre les ports de Nantes Saint-Nazaire et de Gijón en Espagne suspendu depuis 2014. Il vise à recueillir toutes les propositions permettant d'évaluer les options de reprise.

Depuis 2007, les ports de la Manche (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Brest, Roscoff et Douarnenez) font partie de l'Association des ports locaux de la Manche qui regroupe 14 ports secondaires français. Son objectif est de faire reconnaître l'espace «Manche» comme un espace cohérent de l'Union européenne, et de renforcer la dynamique de coopération entre les ports concernés.

Les trois ports régionaux de Bretagne (Saint-Malo, Brest et Lorient) ont été équipés dans le cadre du projet «port de Bretagne numérique». Il doit permettre d'améliorer la performance logistique du maillon portuaire dans la chaîne de transport globale par la dématérialisation de toutes les procédures relatives au navire et à la marchandise.

1.3.4 Le pilotage* maritime

43 pilotes travaillent sur les 16 pilotines présentes dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest (72 % des pilotes sont identifiés dans les Pays de la Loire).

Ils ont effectué 8 552 mouvements de navires en 2014 (dont 58 % dans les Pays de la Loire).

1.3.5 Le transport de passagers

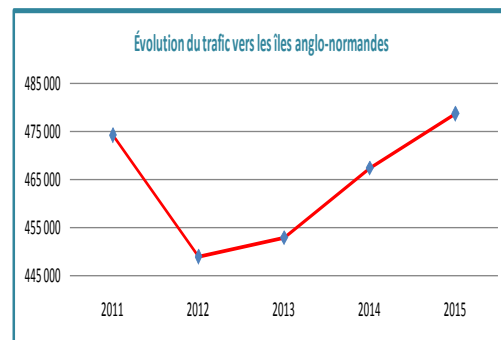
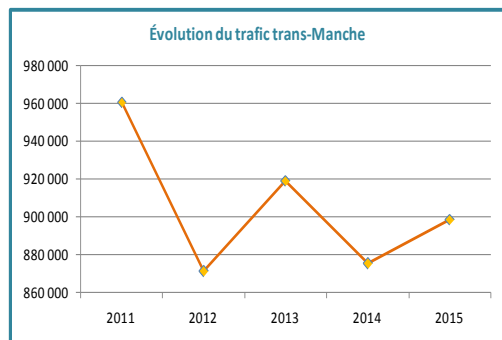
Les liaisons maritimes

En plus du trafic côtier particulièrement présent sur le littoral, trois types de liaisons dominent le trafic voyageurs dans l'interrégion :

- le trafic trans-Manche qui a concerné 898 800 passagers au départ de Saint-Malo et Roscoff, en hausse de 2,7 %.

- la desserte des îles du Ponant* des deux régions pour 2,5 à 3 millions de passagers par an.

- la desserte des îles anglo-normandes au départ de Saint-Malo pour 478 772 passagers, en hausse de 2,4 %.



Les croisières

Chaque année, plusieurs dizaines de paquebots font escale dans les ports de l'interrégion (Saint-Malo, Brest, Lorient, Concarneau, Nantes Saint-Nazaire, voire Belle-île ou l'île d'Yeu), apportant plusieurs dizaines de milliers de touristes, en moyenne pour une journée.

L'accueil de navires de croisière est une activité dont les retombées ne sont pas négligeables puisqu'un croisiériste dépense trois fois plus qu'un visiteur classique. Une partie de ces passagers effectuent des excursions à terre ou visitent leur port d'escale.

31 424 croisiéristes sont entrés dans les ports de l'interrégion en 2015, pour 51 escales de navires.

Source : ORTB/GPM NA-SN



Le pescatourisme* et la promenade en mer

Le pescatourisme* reste une activité embryonnaire et expérimentale. La façade bénéficie d'un fort potentiel.

La promenade en mer est présente sur les 3 180 kilomètres du littoral interrégional. Ce secteur compte plusieurs navires armés sous le régime de navire à utilisation commerciale (NUC)*.

1.4 LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE

1.4.1 Les navires

63 navires sont armés à la plaisance professionnelle dans l'interrégion.

Cabotage* international	Cabotage* national	Long cours*	Navigation côtière*
3 navires	1 navire	2 navires	57 navires

Source : DGITM/DAM/SDSI

Le nombre de navires a augmenté de 46 % par rapport à 2014. Il se rapproche du nombre enregistré en 2010 (60 navires).

51 % sont des voiliers.
36 ont moins de 20 ans,
15 ont entre 21 et 30 ans,
7 ont de 31 à 60 ans,
5 ont plus de 60 ans.

Avec 25 % des navires immatriculés en métropole, l'interrégion se place au deuxième rang national après la Méditerranée (48 %).

1.4.2 Les marins⁽¹⁾

	-20 ans	-30 ans	-40 ans	-50 ans	-60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Cabotage international*	1	9	16	6	4	0	36
Cabotage national*	0	0	0	1	1	0	2
Long cours*	0	6	12	10	4	1	33
Navigation côtière*	7	42	94	93	49	25	310
TOTAL	8	57	122	110	58	26	381

16 % sont des femmes et 2 % des marins étrangers.

Le nombre de marins identifiés à la plaisance est stable par rapport à 2014.

Il a augmenté de 5 % depuis 2010.

Avec 27 % des marins de la métropole identifiés, l'interrégion se place au deuxième rang national après la Méditerranée (51 %).



(1) : marins identifiés dans l'interrégion ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins
Source : DGITM/DAM/SDSI

1.5 LA CONSTRUCTION ET LA RÉPARATION NAVALES

L'industrie des chantiers de construction et de réparation navales, ainsi que leurs équipementiers, ont un poids historique et économique indéniable dans l'interrégion. La majorité des établissements sont des sièges sociaux ou ont leur siège social dans l'interrégion. Certains travaillent pour le secteur de la construction et de la réparation navales sans y appartenir : fournisseurs, prestataires, sous-traitants.

La plupart des établissements sont de petites structures (TPE ou PME), avec un effectif souvent inférieur à 10.

150 entreprises (14 650 emplois) de la filière navale française (construction et réparation navales, équipementiers, architectes, construction de structures navales et d'équipements pour les secteurs connexes comme l'offshore, les énergies marines renouvelables et l'exploitation des mers et des océans, etc) sont enregistrées dans l'interrégion, soit 42 % du total national (37 % des emplois).

Source : Campus naval-Groupement des industries de construction et activités navales

Bretagne pôle naval

Créé en 2007 à Lorient, ce pôle d'ingénierie, de construction et de réparation navales regroupe quelques 150 adhérents (21 100 professionnels) compétents dans tous les métiers (architectes, ingénierie-maîtrise d'œuvre, construction, réparation, spécialités à bord, équipementiers, intégrateurs, essais, logistique, services...). Ces entreprises constituent une filière d'excellence à la pointe des nouvelles technologies et de l'innovation, représentant des produits et des services très variés. Elles sont ouvertes sur la diversification permise par les énergies marines renouvelables, mais aussi l'offshore pétrolier et gazier. Le pôle est organisé en trois clusters industriels : naval, oil & gas et énergies marines renouvelables.

Le pôle est le relais du programme national Océans 21 du GICAN (Groupement des industries de construction et activités navales) qui vise à renforcer la compétitivité de la filière industrielle navale.

Néopolia

Initié en 1999 pour le secteur naval, Néopolia est un réseau de 190 entreprises industrielles des Pays de la Loire. La mutualisation des moyens et savoir-faire assure innovation et accès à de nouveaux marchés. Depuis 2010, cela s'est traduit par 90 réponses à appels d'offres et 81,5 millions de chiffre d'affaires au bénéfice de 90 entreprises membres.

Ce réseau de compétences pilote les dynamiques collectives régionales des filières navale (40 entreprises), énergies marines renouvelables (85 entreprises), «oil & gas» (30 entreprises), aéronautique et ferroviaire.

Le projet Néolab est un plan collaboratif visant à accélérer la structuration industrielle du territoire pour les énergies marines renouvelables. Favoriser la mutualisation et l'investissement dans de nouveaux moyens industriels, l'innovation et la création de débouchés à l'international sont les premiers enjeux du plan.

1.5.1 La construction navale

En plus de sa capacité d'innovation, le secteur se caractérise par la production de navires à forte valeur ajoutée et des exportations qui couvrent une bonne partie du chiffre d'affaires. En effet, face à un marché national parfois atone, les constructeurs se spécialisent ou misent sur l'international. L'année 2015 a été globalement marquée par une reprise du marché en Europe et en Amérique du Nord, reprise qui reste modérée en France.

Parmi les entreprises de construction navale de l'interrégion, DCNS, SPBI et STX, avec un effectif global supérieur à 12 000 personnes, font partie des grands employeurs de l'interrégion.

DCNS, dont le siège social est à Paris, dispose de trois sites dans l'interrégion avec un effectif total de 5 660 collaborateurs en 2014 : à Brest pour les services et les énergies marines renouvelables (2 620 personnes), à Lorient pour les systèmes navals de surface (1 960 personnes) et à Nantes-Indret pour l'ingénierie sous-marine et le secteur recherche & développement (1 080 personnes).

Spécialisé dans les bâtiments militaires, le groupe s'est diversifié vers l'ingénierie marine et sous-marine, et vers le secteur civil, et plus spécifiquement l'énergie (nucléaire et marine). DCNS Research fédère depuis 2011 ses activités de recherche technologique et dispose de deux sites en France dont un sur le Technocampus Ocean, à Bouguenais près de Nantes.

Le groupe, qui souhaite accentuer à terme son développement à l'international, vise une meilleure compétitivité grâce à un plan de progrès pour les prochaines années qui entraînera des mouvements de personnel entre les sites.

Quelques actualités 2015 dans l'interrégion

- l'hydrolienne DCNS/OpenHydro est prête à être mise à l'eau au large de Bréhat. DCNS a assuré pour le compte d'EDF la pose de la bretelle d'extension du câble sous-marin de ce projet. Après des tests concluants en rade de Brest en 2015, l'hydrolienne a été immergée en janvier 2016.
- Lancement par DCNS Research de son « atelier » d'innovation de rupture, dédié à l'émergence et à l'accélération de ses innovations.
- Livraison de la FREMM TAHYA MISR à la Marine égyptienne.
- Livraison de la frégate multimissions FREMM PROVENCE destinée à la Marine nationale française.

STX France SA, dont le siège est à Saint-Nazaire, est une filiale du groupe coréen STX business group et appartient à hauteur de 33,4 % à l'État français (via le fonds stratégique d'investissement). STX France SA emploie 2 500 personnes. Le groupe est composé de trois unités : «navires», «énergies marines» et «services», et s'appuie sur deux filiales : STX France solutions (ingénierie) et STX France Lorient (construction de navires spécialisés de moins de 100 mètres). Il travaille avec 500 entreprises en sous-traitance.

Après des difficultés au début des années 2010, six commandes de paquebots ont été enregistrées par le chantier de Saint-Nazaire.

STX a inauguré en 2015 à Saint-Nazaire Anemos, son usine dédiée aux énergies marines (production de fondations, sous-stations et autres éléments pour l'éolien offshore).

Deux contrats portant sur des sous-stations électriques à forte capacité confortent encore sa diversification.

L'activité «services» de STX couvre le maintien en condition opérationnelle de bâtiments de la Marine nationale et les études et la supervision de travaux sur des navires civils.



Le plan de progrès quinquennal Smart Yard 2020, présenté en 2015, vise notamment à fortifier l'organisation et les capacités d'innovation de l'entreprise.

Le groupe vendéen **SPBI** (Bénéteau, Jeanneau, Lagoon, Montecarlo, Prestique et CNB) figure parmi les leaders mondiaux de la conception, de la construction et de la commercialisation de bateaux de plaisance. Il produit et commercialise également des «maisons mobiles».

L'activité «navires» représente plus de 84 % de son chiffre d'affaires. Son effectif (hors intérim) est de 5 393 salariés (85 % des salariés du groupe), dont 3 885 en France. Ces dernières années, le groupe a développé sa gamme de navires à moteur et a étendu son rayon d'action géographique (notamment vers les États-Unis dont il était absent).

Sur l'exercice 2014/2015, le groupe bénéficie pleinement de la reprise du marché avec une solide croissance organique. Le chiffre d'affaires total de l'activité «navires» s'élève à 819,3 M€, soit une croissance de 10,7 % par rapport à l'année précédente à taux de change et périmètre constants. Son résultat opérationnel courant enregistre une hausse de 182 %.

Le groupe a poursuivi son déploiement sur :

- Le marché du navire à moteur. Cette activité croît de 15,5 %. Les navires à moteur représentent dorénavant 49 % de l'activité «navires»,
- L'extension de son offre vers des navires de plus grande taille, à voile ou à moteur,
- Le renforcement de sa présence commerciale dans les zones offrant le plus fort potentiel de croissance.

Quelques exemples d'autres chantiers de construction de l'interrégion

Actualités en 2015 :

Le chantier **Piriou** créé en 1965 à Concarneau pour la pêche professionnelle, implanté également à Lorient, en Pologne, au Nigéria et au Vietnam dispose d'un effectif d'un millier de personnes dans le monde. Ce chantier réalise aussi de l'ingénierie et de la réparation navales. Il construit tout type de navire jusqu'à 120 mètres (pêche, remorquage, offshore pétrolier, service public civil ou militaire).

- Livraison en mai 2015 du YERSIN, navire privé d'exploration transocéanique polyvalent de 77 mètres.
- Lancement d'une gamme de navires de soutien pour les yachts. Ce type de navires de 40 à 60 mètres précède les yachts sur la zone récréative pour la préparer.
- Officialisation par la ministre des Outre-mer de la commande d'un navire logistique polaire de 72 mètres.

OCEA créé en 1987, dont le siège se trouve aux Sables d'Olonne est présent à Saint-Nazaire, Fontenay le Comte et La Rochelle. Son effectif est de 290 personnes. Spécialisé dans la construction navale aluminium, le groupe livre annuellement 15 à 20 navires et réalise 95 % de son chiffre d'affaires à l'export.

- Inauguration de son nouveau site de production aux Sables d'Olonne qui permet la construction de navires de 85 mètres de long et s'accompagne d'une nouvelle organisation industrielle.
- Livraison d'une des deux unités hydro-océanographiques commandées par l'Indonésie. Avec 60 mètres de long, il s'agit du plus grand navire de l'histoire du chantier.

Le chantier **Gléhen et fils** créé en 1911 au Guilvinec a des succursales à Douarnenez et Loctudy. Avec moins de 50 salariés, il effectue aussi de la réparation navale.

Spécialisé dans les vedettes à passagers, pousseurs fluviaux, navires de servitude et bateaux de pêche, le chantier s'est diversifié en livrant pour la première fois un bâtiment de 23 mètres pour la Marine nationale.

SIBIRIL TECHNOLOGIES,

à Carantec (22 personnes), filiale de la holding française CIRANOE, a pris la suite du chantier familial Sibiril en 2011.

Livraison à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) du premier navire d'une série de nouveaux canots tous temps conçus pour être insubmersibles.

Le chantier **Merré**, entreprise familiale créée à Nort-sur-Erdre en Loire-Atlantique en 1921, a été repris par le groupe MBA en 2012.

Poursuite de la volonté d'ouverture à l'export et notamment vers le continent africain (Algérie, Sénégal) de ce chantier qui travaillait jusqu'à sa reprise en 2012 pour le marché français.

Le chantier naval **Bernard** à Locmiquelic près de Lorient avec 50 salariés construit traditionnellement des navires de pêche, de service et de surveillance.

- Mise à l'eau du premier navire de plaisance de ce chantier familial, voilier hauturier de 18 mètres.
- Inauguration à Riantec d'un atelier complémentaire de 1 000 m².

1.5.2 La réparation navale

Plusieurs dizaines de chantiers de réparation navale jalonnent le littoral de l'interrégion.

Quelques actualités notables en matière de réparation navale

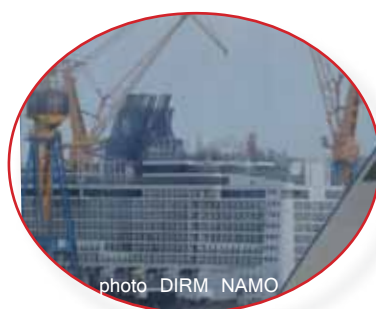
L'entreprise de réparation navale Navtis dont le siège se trouve à Brest (effectif de 200 personnes sur ses différents chantiers en France et à l'étranger) a repris Leroux & Lotz Timolor et 76 de ses salariés, entreprise de construction et réparation navales placée en redressement judiciaire, qui dispose de deux sites : à Lorient et à Saint-Nazaire.

Création de Piriou MCO, filiale du groupe Piriou dédiée au développement de ses activités de maintien en conditions opérationnelles, jusqu'à présent limitées aux navires militaires français.

Livraison du voilier VITALIA II par le chantier Multiplast de Vannes : l'ancien catamaran géant ORANGE de Bruno Peyron a été transformé en voilier de croisière qui devrait dépasser la vitesse de 30 nœuds.

Le chantier Damen shiprepair de Brest a pris en charge pour entretien et maintenance le

navire de croisière NORWEGIAN EPIC (329 mètres de long). Le chantier dont l'effectif est supérieur à 100 personnes entend se développer sur ce marché.



1.5.3 Les projets de navires du futur

Des navires plus économes, plus propres et plus sûrs. Les nombreux projets de navires du futur qui existent dans l'interrégion montrent un net dynamisme en matière de recherche et d'innovation face à ce défi. Tous les types de navires (commerce, pêche, nautisme ou militaires) sont concernés, dans les filières professionnelles ou la plaisance. Parmi ces projets dans l'interrégion :

- FILHyPyne coordonné par la Mission hydrogène des Pays de la Loire. Ce projet vise à développer un navire de pêche polyvalent (caseyeur, fileyeur...) de 12 mètres propulsé par un système hydrogène-pile à combustible. Il est labellisé par le Pôle mer Bretagne Atlantique et par le pôle EMC2.
- SÉRÉNITÉ porté par Breizh marine consult à Paimpol. Ce projet cible un navire de pêche côtière* de moins de 12 mètres à propulsion diesel-électrique avec étrave inversée et matériaux écologiques. Dès sa construction, ce navire va bénéficier de matériaux bio-sourcés à base de fibre de lin locale. Ce projet est labellisé par le Pôle mer Bretagne Atlantique.
- MEGAPTERE 210 des chantiers Bernard à Lorient. Il s'agit d'un projet de chalutier trimaran de 21 mètres, économe en carburant et fiable en matière de sécurité (stabilité, insubmersibilité). Ce projet est labellisé par le Pôle mer Bretagne Atlantique.
- Le projet Genesis Plus de STX, qui vise à créer le paquebot du futur, bénéficie d'un aide de l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.
- L'association Innovations bleues créée par la navigatrice Catherine Chabaud pour promouvoir le développement durable des activités maritimes et aboutir à la construction du «Voilier du futur», propre, autonome en énergie et recyclable, démonstrateur également soutenu par le Programme d'investissements d'avenir*, a son siège en Loire-Atlantique.

Mises à l'eau 2015

- Par le chantier naval Talhouët dans le Morbihan, un prototype de «trawler*» de 11,50 mètres avec un moteur électrique et des panneaux solaires assurant une autonomie des installations à bord.
- Par la société nantaise Advanced aerodynamic vessels créée en 2013 un prototype de 10,5 mètres, navire ultra-rapide à portance aérodynamique, économe en carburant grâce une forme très particulière qui lui permet de s'appuyer à la fois sur l'eau et sur l'air pour minimiser la résistance à l'avancement, en toute sécurité. L'entreprise vise notamment les navires de transport de passagers.
- COLLECTOR livré par le chantier Naval industrie lorientaise pour le compte de la fondation suisse Race for the water. Ce navire prototype a été construit afin de collecter les macro-déchets plastiques en mer, il vise un nettoyage de 5 000 m² à l'heure. Le chantier Naval industrie lorientaise compte un gérant et cinq techniciens.

D'autres idées sont encore embryonnaires.

- Solar Odyssey, projet de trimaran électro-solaire de 18 mètres de la société Lemer pax à Nantes-Carquefou, entreprise créée en 1970 qui conçoit et réalise des matériels de radioprotection destinés à l'univers médical, la recherche, l'industrie et la protection nucléaire.
- Noé de la société Barillec à Concarneau, spécialisée en électricité marine, industrielle et tertiaire, qui réfléchit à un ferry fonctionnant à pile hydrogène.
- Archinaute, ou la navigation face au vent grâce à une voilure tournante, d'un ingénieur de Carnac.

1.5.4 La déconstruction des navires

Alors qu'une réflexion est menée depuis plusieurs années en France sur l'opportunité de mettre en place une filière de démantèlement des navires, l'interrégion, comme l'ensemble du littoral, se heurte à la multiplication de navires de plaisance hors d'usage. Beaucoup sont des navires en fibres et résines, plus difficilement valorisables que le métal ou le bois.



En application d'un règlement communautaire de 2013, une liste blanche de chantiers européens agréés pour le démantèlement des navires marchands de plus de 500 tonneaux de jauge brute battant pavillon des États membres doit être mise en place au niveau européen.

Le port de Nantes Saint-Nazaire a été reconnu installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour le démantèlement des navires en 2014. C'est le seul site ICPE dans l'interrégion pour cette activité qui inclue le traitement des matériaux mais également la dépollution, avec un chantier brestois qui traite les petits navires.

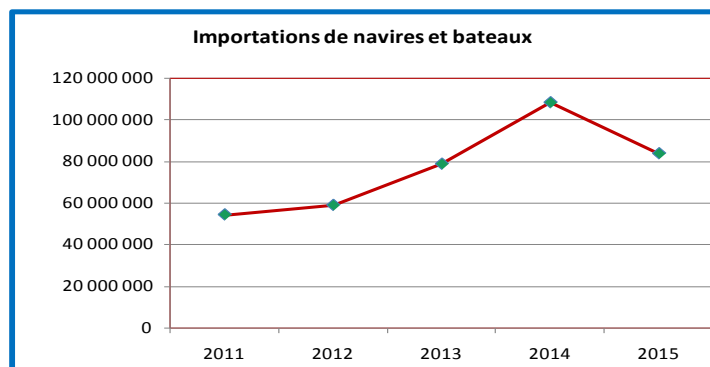
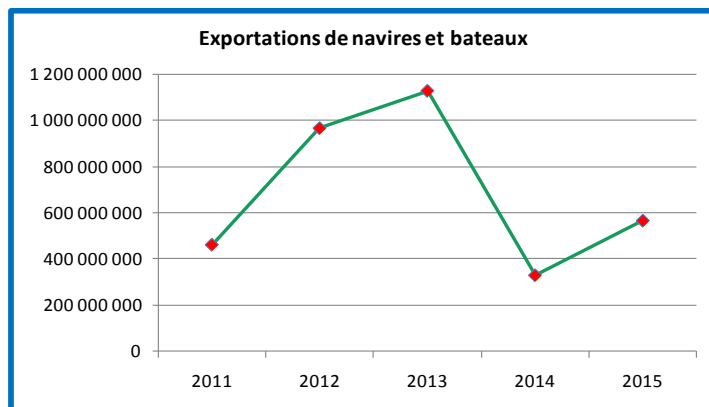
La déconstruction des navires comporte des enjeux liés à l'environnement (notamment recyclage et gestion de déchets parfois complexes et dangereux), à l'économie et à l'emploi, à la gestion portuaire (présence de navires épaves), juridique et international, mais se heurte également à la charge affective liée au navire et à l'image de marque des communes littorales.

1.5.5 Les exportations et les importations

Des navires et des bateaux ont été exportés de l'interrégion (40 % du total national), pour une valeur de 567 millions d'euros soit 23 points de moins par rapport à 2014. Cette évolution peut s'expliquer notamment par l'absence de livraison à l'export du chantier STX.

Ces exportations ont été principalement destinées :

- Aux États-Unis (18 %),
- À l'Indonésie (12 %),
- À Malte (11 %).



84 millions d'euros ont été importés en matière de navires et bateaux dans l'interrégion (10 % du total national), soit 1 point de plus par rapport à 2014.

Ces importations proviennent principalement :

- De Pologne (36 %),
- Du Vietnam (16 %),
- D'Allemagne (6 %).

LA FORMATION ET LA RECHERCHE MARITIMES

Un vaste panel de formations initiales et continues essentiel face aux besoins de recrutement que souligne la pyramide des âges des marins est proposé dans l'interrégion. De nombreuses plates-formes de recherche soutiennent l'évolution des techniques, outils et filières.

Axé principalement sur les formations de niveaux V à III afin de faciliter la compétitivité des PME de la filière navale de la Bretagne, le Campus des industries de la mer mis en place à Brest est labellisé «campus des métiers et qualifications». Parmi les secteurs professionnels qui y sont représentés : la mer (pêche, conchyliculture, poissonnerie, mareyage), le transport et la logistique (transport de marchandises, logistique), l'alimentaire, la métallurgie, le nautisme, la propreté. Ce campus qui regroupe 37 membres (centres de formation ou de recherche et entreprises) vise à optimiser la carte des formations professionnelles et technologiques du territoire régional autour des industries de la construction et des activités navales.

2.1 LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MARITIME SECONDAIRE

Centres de formation agréés	Formations proposées
Paimpol, Saint-Malo, Le Guilvinec, Étel et Nantes : cinq lycées professionnels maritimes (LPM), <i>sur 12 au niveau national</i> , dispensent des formations du CAP au BTS :	- Formations initiales et continues pour la pêche, le commerce, la plaisance professionnelle, les cultures marines, - Maintenance nautique (lycée de Paimpol), - Formations ouvertes à distance (e-learning) pour la Marine nationale (19 élèves au lycée de Saint-Malo en 2014/2015), - Formation à distance pour le brevet d'opérateur radio maritime en faveur des officiers et officiers mariniers du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Corsen (lycée du Guilvinec).
Écoles des pêches des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu :	Formations initiales et continues à la pêche.
Maison familiale et rurale de Challans :	Formations initiales et continues à l'aquaculture.
Lycée expérimental de Guérande :	Formations initiales en aquaculture.
Lycée privé des Rimaux à Saint-Malo :	Préparation d'une cinquantaine d'élèves aux concours d'officier de la marine marchande.
Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) de Concarneau :	Coordination de la formation continue pour les marins professionnels en Bretagne.

Après deux ans de travaux, le nouveau LPM Florence Arthaud à Saint-Malo a été inauguré en septembre 2015. Le nouveau bâtiment de 4 900 m², dont 1 800 m² d'ateliers, ainsi que son internat (1 100 m²) sont passifs : grâce aux panneaux photovoltaïques, ils produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

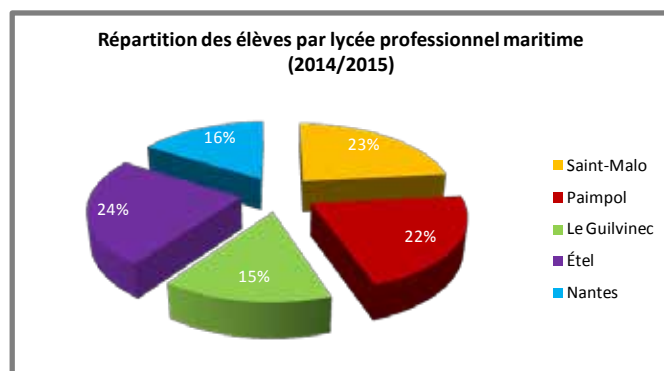
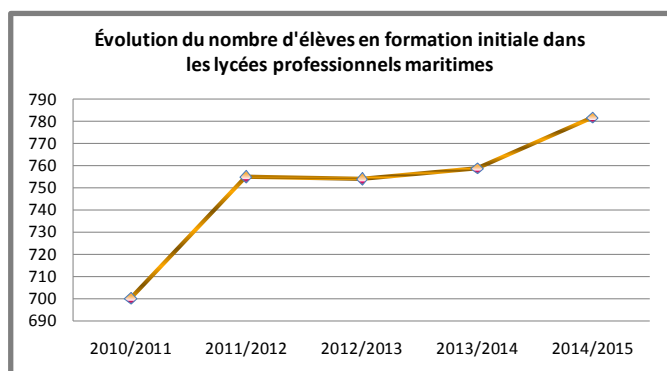


Les nouveaux ateliers du LPM Jacques Cassard à Nantes ont également été inaugurés à la rentrée 2015. L'inauguration a été l'occasion d'annoncer l'ouverture du Centre de sécurité maritime de Saint-Nazaire. Il donne une réponse de proximité aux besoins de formation continue face aux nouvelles exigences liées aux techniques individuelles de survie et aux formations à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, conséquence des accords de Manille de la convention SCTW*.

2.1.1 La formation initiale

Les lycées professionnels maritimes ont accueilli 782 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2014/2015, chiffre en légère augmentation par rapport à l'année scolaire précédente.

806 élèves accueillis pour l'année scolaire 2015/2016.



Aux élèves des LPM, s'ajoutent :

- 12 inscrits aux formations initiales aquacoles du lycée expérimental de Guérande et 10 à la Maison familiale et rurale de Challans,
- 7 inscrits en formation initiale CAP matelot aux écoles des pêches de l'île d'Yeu et des Sables d'Olonne.

Le LPM de Saint-Malo accueille depuis 2014 le BTS MASEN (maintenance des systèmes électro-navals).

Le LPM de Paimpol organise l'année de «maritimisation» (mise à nouveau des élèves issus de l'Éducation nationale) du BTS MASEN et le LPM d'Étel celle du BTS PGEM (pêche et gestion de l'environnement marin). Ces classes ont accueilli 14 élèves en 2014/2015 et 22 à la rentrée 2015/2016.

2.1.2 La formation continue

Globalement, les LPM, le CEFCM, les écoles des pêches et la MFR de Chalans ont dispensé 424 285 heures de formation continue en 2015.

La formation continue est très présente tout au long de la carrière des marins professionnels : elle est rendue fréquemment obligatoire par la réglementation, notamment pour le domaine de la sécurité (recyclage des professionnels tous les cinq ans).

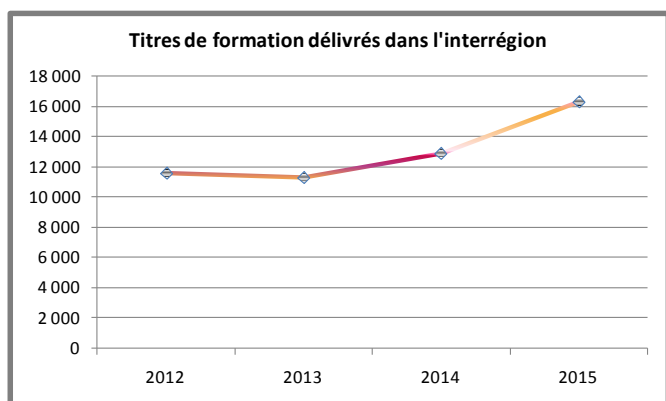
En dehors des établissements pré-cités, huit centres de formation disposent également d'un agrément pour la formation continue : Association des secouristes de la côte d'Emeraude, B.A.I Brittany ferries de Roscoff, Centre d'étude et de pratique de la survie à Pornichet, Compagnie Yeu continent, École navale et groupe des écoles du Poulmic, Institut de formation à la prévention et à la sécurité (IFOPSE), agence SI2P d'Angers, Surtymar à Rennes.

L'Institut nautique de Bretagne qui propose, en plus de formations initiales, de la formation continue pour l'industrie nautique a fêté ses 50 ans en 2015.

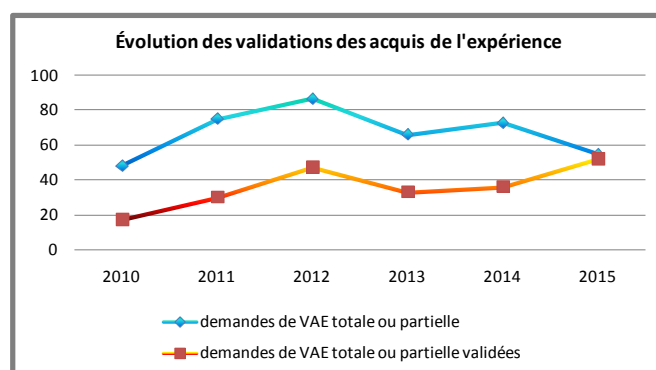
2.1.3 Les titres délivrés

Au niveau national, 42 % des titres français sont délivrés dans l'interrégion, avant la Méditerranée (26 %).

16 302 titres de formation professionnelle ont été délivrés dans l'ensemble de l'interrégion, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2014 (12 905 titres).



La validation des acquis de l'expérience (VAE)



2.2 LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'interrégion regroupe de nombreux centres d'enseignement supérieur.

Parmi ces centres :

Les **centres universitaires** de :

- Brest (Université de Bretagne Occidentale qui abrite l'Institut universitaire européen de la mer à Plouzané),
 - Rennes (Institut supérieur des sciences agronomiques, agro-alimentaires, horticoles et du paysage - Agrocampus Ouest),
 - Lorient (Université de Bretagne-Sud) qui avec DCNS à Lorient et Coriolis à Quéven ont créé le consortium Hydrofan visant à développer une pale d'hydrolienne innovante en composite,
 - Nantes (dont l'UFR de droit et de sciences politiques, adossé au Centre de droit maritime et océanique - CDMO, et l'Institut d'économie et de management-Institut d'administration des entreprises - IEMN-IAE - qui dispose d'une filière Shipping-trading),
- disposent de formations et de chercheurs qui concernent le milieu maritime et littoral.

Deux des quatre centres de l'**École nationale supérieure maritime** (ENSM), anciennes écoles nationales de la marine marchande, sont situés à Saint-Malo et Nantes. L'école prépare plus de 1 000 élèves à une vingtaine de diplômes. Les deux sites de l'interrégion ont accueillis 455 élèves au cours de l'année scolaire 2015/2016. Nantes abrite également l'Unité des concours et examens maritimes (UCEM) qui organise les examens de la marine marchande au niveau national en relation avec l'Inspection générale de l'enseignement maritime (IGEM).

L'**École centrale de Nantes** a signé une convention de partenariat avec l'École nationale supérieure maritime et la Direction des affaires maritimes du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

La formation d'ingénieur centralien repose sur un socle scientifique fort et trois axes de premier plan : le développement durable, l'international, les entreprises.

Le Finistère accueille également :

- L'**École navale** de Lanvéoc Poulmic, grande école militaire et d'ingénieurs, qui assure la formation initiale des officiers de marine d'active,
- L'**École nationale supérieure de techniques avancées** (ENSTA) à Brest, héritière des traditions des écoles des arsenaux de la marine et de l'armement terrestre. Elle forme des ingénieurs civils et militaires en matière électronique, informatique, mécanique ou pyrotechnique. L'ENSTA a mis en place à la rentrée 2015 un master spécialisé ingénierie marine/architecture navale et offshore, en collaboration avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette pour la spécialisation «ship design».

L'**École nationale de sécurité et d'administration de la mer** (ENSAM), implantée à Nantes depuis 2010, assure la formation initiale, continue et managériale des officiers et fonctionnaires de l'administration maritime.

La **Station biologique marine de Roscoff**, créée en 1872, dépend de l'université Pierre-et-Marie-Curie de Paris et du CNRS.

2.3 LA RECHERCHE

En dehors des établissements d'enseignement supérieur qui comptent de nombreux chercheurs dont le champ d'action concerne la mer et le littoral, des structures publiques ou privées axées sur la recherche coexistent et coopèrent étroitement.

Parmi leurs nombreux sujets : les énergies marines renouvelables, les macro-algues et micro-algues ou autres bio-ressources, les navires du futur.

Le **pôle Mer Bretagne Atlantique**, jumelé avec le pôle mer Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupe près de 332 adhérents publics-privés, dont deux tiers d'entreprises, qui développent des projets collaboratifs innovants dans la filière maritime. Élargi aux Pays de la Loire en 2014, ce pôle de compétitivité* a depuis 2005 labellisé 226 projets, pour un montant d'investissement en recherche et développement de 752 millions d'euros. 210 millions d'euros d'aides publiques ont été débloqués, et plus de 40 brevets ont déjà été déposés.

Six domaines d'actions structurent sa feuille de route stratégique 2013-2018 qui vise des retombées économiques mesurables, en terme de produits ou de services sur le marché, et d'emplois :

- Sécurité et sûreté maritimes,
- Naval et nautisme,
- Ressources énergétiques et minières marines,
- Ressources biologiques marines : pêche et aquaculture et biotechnologies bleues,
- Environnement et aménagement du littoral,
- Ports, infrastructures et transport maritimes.

Il est expert européen pour le programme «sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio-économie» de la Commission européenne (Horizon 2020).

Parmi les projets labellisés par le pôle, le Fonds unique interministériel (FUI) a primé en 2015 :

- Riv_age 2.0 pour le développement de nouveaux actifs marins anti-âge issus d'algues marines du laboratoire science et mer SIMER au Relecq-Kerhuon,
- NINAqua pour des aliments aquacoles « nouvelle génération » de l'entreprise Le Gouessant (Lamballe),
- OPTIROUTE pour la prise en compte des états de mer pour optimiser le routage des navires, projet porté par HydrOcean à Nantes.

En 2015, le Pôle mer Bretagne a notamment labellisé :

- Trois formations dont celle de master 2 «travaux publics et maritimes, maintenance» de l'Université de Nantes,
- BANANAS, projet d'outil d'aide la navigation et à l'accostage des navires de la société Cadden de Nantes,
- BAC-TRACK, visant à détecter en temps réel et in situ les pollutions bactériennes en milieu aquatique par fluorescence portative du groupe NKE SA de Hennebont,
- BIODERA du Centre mondial d'innovation du groupe Roullier à Saint-Malo, pour le contrôle biologique des parasites de cultures agricoles à partir de molécules végétales et marines,
- IPM, pour la validation d'une méthode innovante de production de micro-algues à grande échelle de la SCEA TAM à Plougastel-Daoulas,
- MVDPM, projet de valorisation des produits de la mer du professionnel au consommateur par la vente à distance spécialisée porté par l'entreprise Force mer de Quimper,
- AERONAV de Advanced aerodynamic vessels à Nantes pour un navire de transport de passagers rapide à faible consommation énergétique.

Le projet BENTHOSCOPE de France énergies marines (Brest) concernant l'acoustique passive pour surveiller l'impact des hydroliennes sur le benthos*, labellisé par le pôle en 2014, a été retenu en 2015 dans le cadre de l'appel à projet «instituts pour la transition énergétique pour le développement des énergies marines renouvelables».

Le **pôle de compétitivité* EMC2** situé à Bouguenais près de Nantes, compte différents projets d'innovation collaboratifs dont les résultats pourront avoir un impact maritime (technologies avancées de production).

Le **Blue cluster**, dont le siège est à Nantes, développe et structure la filière de préservation et de valorisation des bio-ressources marines, comme les microalgues ou les co-produits de la pêche. Les débouchés visés sont variés : cosmétologie, santé, applications énergétiques et environnementales, lien avec l'agro-alimentaire.

L'**IRT Jules Verne** de Nantes est le premier des huit instituts de recherche technologique français. Il est dédié aux technologies avancées de production, pour les structures composites, métalliques et hybrides. Il associe des acteurs publics et privés, grands groupes industriels, PME/PMI, universitaires et écoles d'ingénieurs. Parmi les quatre marchés ciblés, figurent la navale et l'énergie. Sa plateforme Technocampus composites est orientée vers le développement de technologies innovantes pour la fabrication et l'assemblage de pièces de grandes dimensions en composites hautes performances. La plateforme Technocampus océan dédiée à la recherche et l'innovation technologique, au service des filières navales et énergies marines renouvelables, inaugurée en 2015 regroupe 350 chercheurs et techniciens.

L'**Institut supérieur d'économie maritime Nantes Saint-Nazaire** (ISEMAR), fondé en 1997, est une association loi de 1901, centre de recherche, d'expertise, d'information et de conseil pour tout ce qui concerne l'économie du transport maritime.

Situé au cœur de la métropole portuaire Nantes Saint-Nazaire, l'ISEMAR bénéficie du soutien à la fois des acteurs territoriaux publics et des entreprises privées. Il publie de manière périodique des synthèses et des cartes permettant d'illustrer, sous un aspect différent, des éléments de l'économie des transports maritimes (ports, routes, chantiers navals...).

La **Mission hydrogène des Pays de la Loire** a développé des compétences sur l'hydrogène énergie pour les applications maritimes et fluviales. Parmi ses projets figure la construction d'un bateau de loisir électrique. Des études de transférabilité des navires de pêche vers un système hydrogène-pile à combustible sont en cours.

Le **Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux** (Cedre) participe à l'amélioration de la préparation à la lutte contre les pollutions accidentelles des eaux et au renforcement du dispositif d'intervention.

Le **Muséum national d'histoire naturelle** compte deux implantations en Bretagne :

- le centre de recherche et d'enseignement sur les systèmes côtiers (CRESCO) à Dinard est issu d'une association entre le musée et Ifremer,
- la station de biologie marine de Concarneau créée en 1859 est la plus ancienne station marine au monde. Elle est gérée en concertation avec le Collège de France, et constitue également un lieu d'accueil et de diffusion des connaissances. Elle est regroupée depuis 2012 dans le même bâtiment que la station d'Ifremer, créant ainsi un pôle d'identification génétique des algues toxiques. Son marinarium est ouvert au public.

Le **Centre d'étude et de valorisation des algues**

(CEVA) à Pleubian (Côtes d'Armor) est un organisme de recherche privé labellisé institut technique agro-industriel par le ministère chargé de la pêche. Installé dans la première région européenne productrice d'algues, en bordure d'un important champ d'algues, il s'agit de l'unique centre dédié à cette thématique en Europe. Regroupant 18 diplômés de l'enseignement supérieur (techniciens, ingénieurs et docteurs ès sciences), le centre travaille avec de nombreux pays et assure des formations continues.

L'IFSTTAR, **Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux**, à Bouguenais près de Nantes, s'intéresse aux énergies marines renouvelables, notamment par des tests dans sa centrifugeuse géotechnique concernant les fondations d'éoliennes en mer de type «jacket».

L'**Institut français de la mer**

(IFM), qui a pour objectif de sensibiliser les Français au rôle fondamental de la mer dans tous les domaines et d'œuvrer par tout moyen au développement des activités maritimes de la France, a trois centres situés à Brest, Lorient et Nantes.

L'**Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer** (Ifremer) est implanté sur l'ensemble des côtes de l'interrégion. Il compte :

- un centre à Brest,
- six stations côtières à Dinard, Concarneau, Porspoder, Lorient, La Trinité-sur-mer et Bouin,
- un centre à Nantes.

Le bassin d'essais du centre de Lorient, rénové en 2011, permet de développer la recherche en matière de pêche maritime, et notamment d'économie du carburant, de réduction des impacts sur le fond marin et de sélectivité des engins de pêche.

2.4 LA FORMATION AU SAUVETAGE ET À LA SURVIE

Inauguré en 2011, le pôle national de formation de Saint-Nazaire de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) combine en un seul lieu formations théoriques et pratiques. Il est équipé d'outils à la pointe de la technologie.

Huit centres de formation et d'intervention de la SNSM sont présents dans l'interrégion sur 32 au niveau national, pour un effectif de 1 188 personnes nageurs, sauveteurs et encadrement (3 802 personnes au national) en 2014.

Au sein de l'École nationale supérieure maritime, le CESAME (Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer) de Saint-Malo est le seul centre en France à exploiter une embarcation de type « chute libre ».

Le Centre d'étude et de pratique de la survie de Pornichet propose des formations à la sécurité, à la survie et au sauvetage. Il effectue également des recherches sur toutes les situations de survie et en diffuse les résultats par des stages, des publications et des conférences.

LA PLAISANCE, LA PÊCHE DE LOISIR ET LES LOISIRS NAUTIQUES

La filière nautique de l'interrégion (ports de plaisance, constructeurs, motoristes, équipementiers, loueurs maritimes et fluviaux, négoce et maintenance, importateurs, sports de glisse et de pleine nature, prestataires de services divers) couvre environ 30 % du chiffre d'affaires et de l'effectif national.

Source : Fédération des industries nautiques 2014-2015

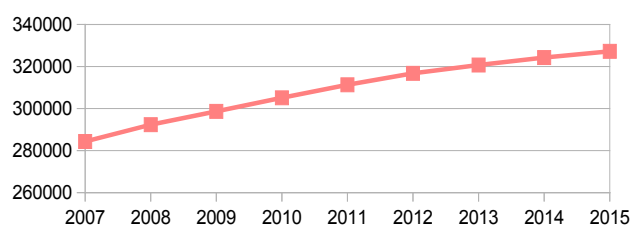
3.1 LA PLAISANCE

3.1.1 Les navires

Les navires immatriculés dans l'interrégion

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'immatriculations dans l'interrégion	292 297	298 645	305 093	311 297	316 760	320 691	324 260	327 215

Évolution du nombre de navires de plaisance dans l'interrégion



90 220 navires sont des voiliers et 211 070 des navires à moteur.

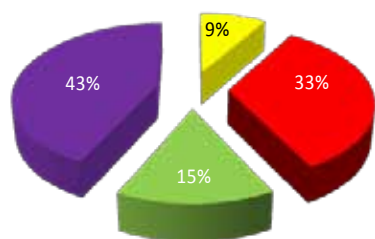
80 % des navires de plaisance mesurent moins de 7 mètres.

Les nouvelles immatriculations

Avec 3 306 nouvelles immatriculations, l'interrégion, comme l'ensemble du littoral métropolitain poursuit une chute entamée depuis plusieurs années (-15 %).

Part des nouvelles immatriculations en Métropole

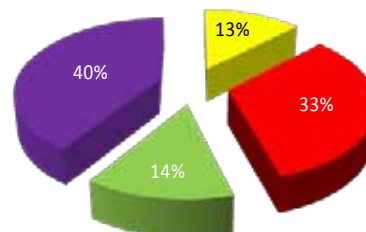
Manche Est-mer du Nord Nord Atlantique-Manche Ouest
Sud Atlantique Méditerranée



Les nouveaux navires ne sont pas forcément immatriculés dans la région d'origine de leur propriétaire : 4 637 personnes ayant leur résidence dans l'interrégion ont immatriculé un navire en 2015.

Part des immatriculations en Métropole

Manche Est-mer du Nord Nord Atlantique-Manche Ouest
Sud Atlantique Méditerranée



69 % des nouvelles immatriculations concernent des navires de moins de 7 mètres, et 62 % des navires à moteur.

51 % sont des navires non habitables, 20 % des pneumatiques.

78 % de ces nouvelles immatriculations ont été enregistrées en Bretagne.

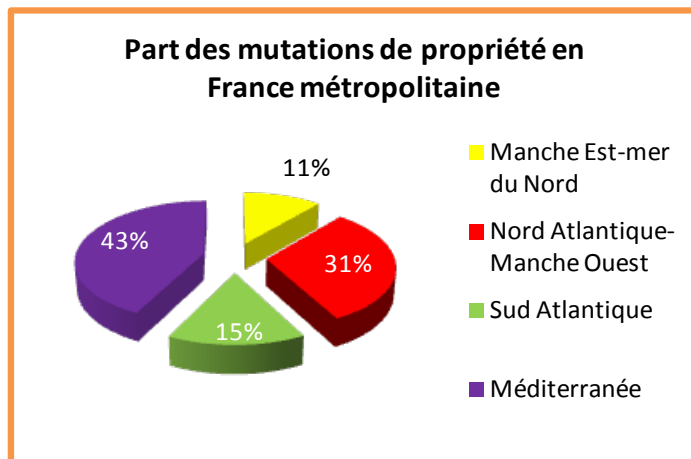
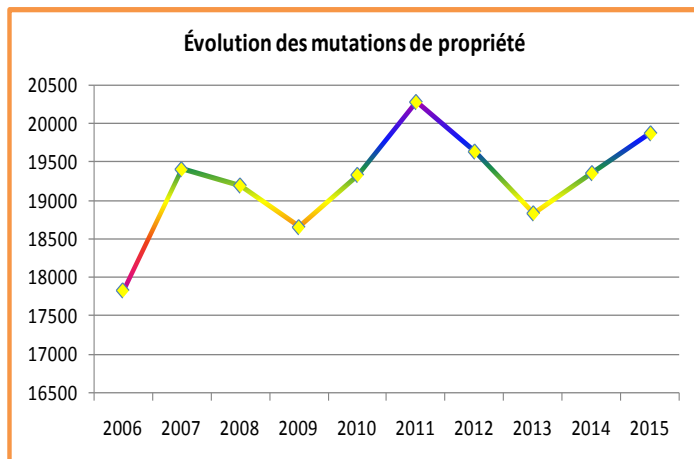


photo DIRM NAMO

Source : DGITM/DAM/SDSI

Les mutations de propriété

19 877 mutations de propriété de navires de plaisance ont été enregistrées en 2015 sur la façade NAMO (+3 % par rapport à 2014).



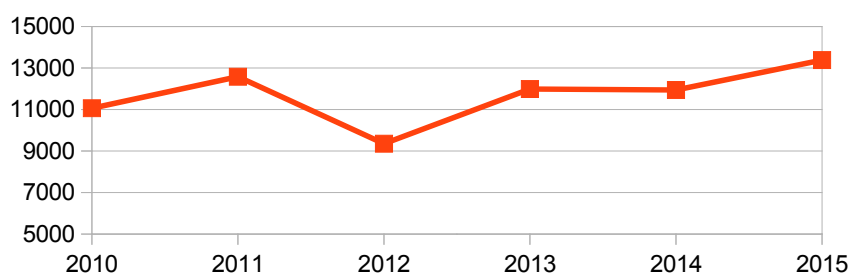
Source : DIGITM/DAM/SDSI

3.1.2 Les titres de conduite des navires à moteur

L'attractivité de la navigation de plaisance se maintient puisque 13 382 permis mer ont été délivrés après examen dans l'interrégion en 2015 (12 % de plus qu'en 2014).

Plus de 95 % des permis mer sont des permis côtiers et 170 bateaux-écoles préparant aux permis mer sont répertoriés, contre 173 en 2014.

Évolution du nombre de permis mer dans l'interrégion



3.1.3 Les infrastructures portuaires et les services

L'interrégion compte 73 ports de plaisance principaux dont tout ou partie des places sont à flot sur ponton, ou à quai, pour près de 38 000 places. La Bretagne compte plus de 26 500 postes sur ponton ou à quai à flot.

Les ports de plaisance ont un impact sur l'emploi local important. Selon Bretagne info nautisme, 100 places de port équivalent à huit emplois à terre, alors que chaque nuitée génère en moyenne 150 euros de chiffre d'affaires en dehors de l'activité portuaire à proprement parler.

Face à la pénurie de places à flot dans les ports, et au-delà des projets d'extension de certains ports et de la création de zones à terre complémentaires aux places à flot, existent des ports à sec comme à Concarneau (600 places), Lorient (280 places) ou Frossay en Loire-Atlantique (400 places).

En août 2015, 62 ports de l'interrégion appartenaient au réseau «Passport escales» sur plus de 100 ports au total. Ce système permet au plaisancier qui part en croisière de signaler son départ de son port d'attache offrant ainsi une place disponible. En retour, il dispose d'escales gratuites dans les autres ports du réseau.

NINA (Nautisme innovation numérique atlantique) créé en 2013 par la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire et l'association Atlantic 2 est un réseau d'une dizaine d'entreprises qui ont développé des services nautiques basés sur les technologies du numérique.

Les autres ports sont ceux de Binic, Paimpol, Saint-Quay Portrieux dans les Côtes-d'Armor, du Moulin Blanc à Brest, Camaret, Morgat et Douarnenez dans le Finistère, et de Port Bourgenay en Vendée.

3.2 LES MANIFESTATIONS NAUTIQUES

La Route du rhum, le Vendée globe, la TransatAG2R-La Mondiale et la transquadra n'ont pas été organisées en 2015, mais 1 270 manifestations nautiques ont été enregistrées dans l'interrégion. Parmi elles :

- Le record SNSM au départ de Saint-Nazaire au profit des sauveteurs en mer.
- La Solitaire du Figaro qui a fait étape à Concarneau.
- Le SPI Ouest-France Intermarché dans la baie de Quiberon.
- Le tour de France à la voile avec une étape à Roscoff, Pornichet et Les Sables-d'Olonne.
- La Semaine du golfe du Morbihan rassemblant des navires de caractère.
- La régates Course croisière des ports vendéens.
- La Classic channel regatta au large de Bréhat.
- La mini transat Douarnenez/Pointe-à-Pitre.
- La Volvo ocean race accueillie à Lorient.
- Le raid de catamarans La Tranche-sur-mer/île de Ré.
- Le championnat de France de kitesurf à La Tranche-sur-mer.

3.3 LA PÊCHE DE LOISIR

352 autorisations de pêche de loisir du thon rouge ont été délivrées à des navires immatriculés dans l'interrégion.

710 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe* sur la zone de balancement des marées* ont été délivrées par les préfets de département (délégations à la mer et au littoral).

3.4 LES LOISIRS NAUTIQUES

L'interrégion accueille l'école de voile des Glénan, première école de voile d'Europe née en 1947 qui accueille plus de 15 000 stagiaires par an, ainsi que l'École nationale de voile et des sports nautiques à Quiberon, établissement public du ministère en charge des sports créé en 1970. Mais de nombreux clubs de loisir nautique jalonnent le littoral proposant une offre très diversifiée d'activités.

Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Les fédérations⁽¹⁾ recensent dans les départements littoraux de l'interrégion de nombreuses structures qui proposent une activité de loisir nautique.

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 175 clubs ou centres de plongée,
- 44 clubs de pêche sous-marine,
- 145 clubs «école française de voile»,
- 35 clubs de char à voile,
- 66 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 27 clubs d'aviron,
- 71 clubs ou écoles de surf,
- 66 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 1 club de jet ski.

(1) Fédération française d'études et de sports sous-marins, Fédération française de char à voile, Fédération française de canoë-kayak, Fédération française d'aviron, Fédération française de vol libre, Fédération française de surf, École française de surf, Fédération française de voile, Fédération française motonautique.

LA SÉCURITÉ MARITIME

4.1 LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

2 896 établissements de signalisation maritime (phares, bouées*, tourelles*, amers*, espars*) jalonnent le littoral de l'interrégion, dont :

- 927 établissements dits actifs (à optique lumineuse),
- 53 phares dont 24 en mer,
- 400 ouvrages de génie civil en mer.

44 % des phares français sont situés dans l'interrégion

Le Finistère, avec 18 phares, dont 7 en mer, est le département qui en concentre le plus.

Un nouveau baliseur est entré en service en 2015 en remplacement des CHARLES BABIN et ROI GRADLON. Basé à Saint-Nazaire, l'ATLANTIQUE intervient sur la façade des Pays de la Loire et du Morbihan.

4.2 LA SURVEILLANCE ET LE SAUVETAGE

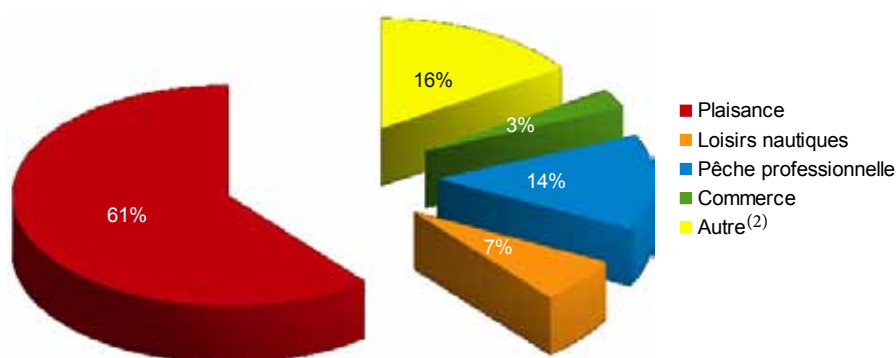
2 080 opérations de sauvetage et d'assistance ont été coordonnées sur le littoral et dans les eaux de l'interrégion par les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage de la DIRM NAMO (CROSS Corsen et Étel).

Répartition des opérations par activité



Opérations de recherche et de sauvetage	1 112
Opérations d'assistance aux biens	968

Répartition des personnes impliquées par activité



4 748 personnes ont été impliquées⁽¹⁾ dans ces opérations, chiffre en baisse (-2,5 %).

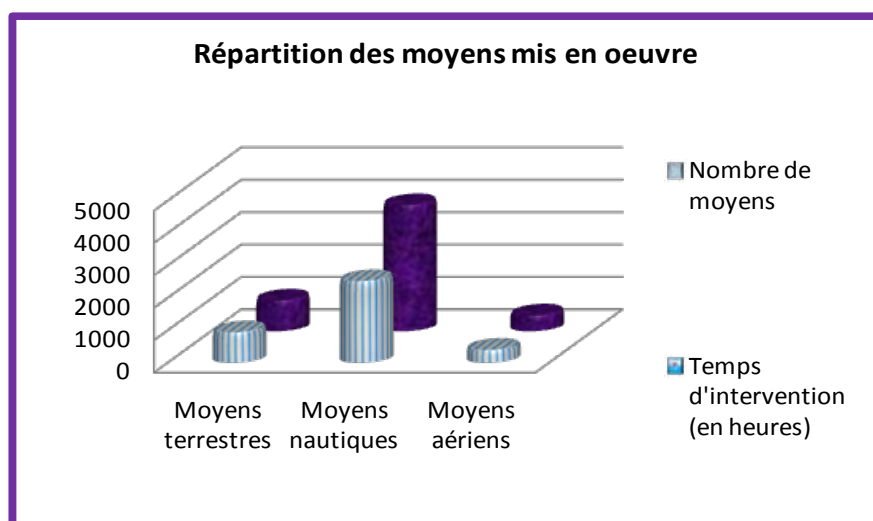
En revanche le nombre de décès et de disparitions a augmenté : 47 (contre 33 en 2014).

Le Centre de consultation médicale maritime de Toulouse assure les consultations à distance, établit les diagnostics et indique la conduite à tenir pour les patients.

⁽¹⁾ ayant fait l'objet d'une opération, y compris dans des fausses alertes avérées ou tirées d'affaire par elles-mêmes.

⁽²⁾ Autre : personnes sans engin flotteur (pêche à pied, baignade, plongée etc...)

3 838 moyens ont été mis en œuvre pour une durée totale d'intervention des moyens nautiques, terrestres et aériens coordonnés dans l'interrégion de 5 307 heures.



La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) assure 50 % du nombre des interventions (51 % du temps) des moyens nautiques dans l'interrégion.

Les pompiers sont les principaux intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des moyens terrestres (45 % du temps d'intervention).

Parmi les autres intervenants figurent : la Marine nationale grâce aux sémaphores, le Centre de consultation médicale maritime de Toulouse et le SAMU de coordination médicale maritime, ainsi que la Gendarmerie nationale.

La Sécurité civile figure au premier rang des intervenants pour les moyens aériens (53 % du temps d'intervention), suivie de la Marine nationale (37 %). Les Douanes, les gendarmeries maritime et départementale, mais également des administrations étrangères participent également aux interventions.



La SNSM compte en 2015 dans l'interrégion :

- 61 stations permanentes soit 37 % des stations de France métropolitaine, et 9 stations saisonnières,
- 1 181 bénévoles, soit 40 % des bénévoles de métropole,
- 110 moyens nautiques.

4.3 LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Les cinq centres de sécurité des navires (CSN) de la DIRM NAMO ont effectué 3 721 visites de sécurité de navires professionnels français.

55 % de ces visites ont concerné des navires de pêche et 14 % des embarcations aquacoles.

245 inspections de navires de commerce étrangers ont été menées par les CSN dans le cadre du Mémorandum de Paris* sur le contrôle des navires par l'État du port.

LES AUTRES RESSOURCES MARINES

5.1 LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

L'interrégion est particulièrement mobilisée pour les différents projets d'énergies marines renouvelables (EMR):

- la recherche et l'industrie avec notamment la filière spécifique de Néopolia (CF page 28),
- de grands industriels comme DCNS ou STX qui ont installé deux usines dédiées aux EMR à Saint-Nazaire,
- des sociétés plus récentes comme le groupe Nass&Wind Offshore installé à Lorient, pour le développement et la réalisation de projets, la réalisation d'études techniques et de mesures,
- les ports et collectivités investissent dans de nouvelles installations portuaires (Brest, Saint-Nazaire),
- le West atlantic marine energy center a été lancé en 2015 dans les Pays de la Loire. Ce pôle dédié aux EMR incarne la stratégie régionale co-construite avec les acteurs locaux avec une ambition : faire du territoire un leader à l'international à l'horizon 2020 en combinant recherche, formation et innovation,
- Les établissements de formation visent des formations adaptées : la maintenance d'un champ éolien pourrait générer une centaine d'emplois.

Les projets éoliens et hydroliens* progressent. La mise au point de dispositifs houlomoteurs* se heurte à des difficultés techniques importantes associées à des problématiques d'acceptabilité. Des projets demeurent néanmoins d'actualité en baie d'Audierne et dans la ria d'Étel.

Une procédure de concertation et de planification pour la recherche de zones propices au développement en mer de l'énergie éolienne coordonnée au sein du Conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest s'est achevée en 2015. Une zone a été identifiée au large de l'île de Groix pour l'implantation d'une «ferme pilote» d'éoliennes flottantes retenue par le ministère en charge de l'énergie et du développement durable. Le site expérimental SEMREV, à 12 milles au large du Croisic se renforce. Premier site raccordé au réseau électrique terrestre permettant de tester en conditions réelles des démonstrateurs et prototypes, il se positionne en qualité de zone de test pour différentes technologies dont l'éolien flottant. Dans l'attente de retours d'expérience des projets actuels, aucune zone nouvelle n'a été proposée pour l'éolien posé, même si un potentiel existe.

5.1.1 L' éolien en mer

Les procédures d'instruction notamment devant les instances de concertation se sont poursuivies en 2015 pour les trois projets de parcs éoliens posés en mer validés en 2011 (parcs au large de Saint-Brieuc, puissance prévue de 496 MW avec 62 éoliennes et de Saint-Nazaire pour 480 MW et 80 éoliennes) et en 2013 (parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier pour 496 MW et 62 éoliennes).

Concernant le dernier parc, un débat a eu lieu en 2015 permettant à un large public de s'informer et de faire part de ses observations sur ce projet. Par ailleurs de nouvelles dispositions devraient être étudiées pour mieux prendre en compte les contraintes de la pêche professionnelle.

5.1.2 L' énergie hydrolienne*

Les expérimentations se sont poursuivies en 2015 sur les sites de Paimpol-Bréhat et du passage du Fromveur.

Le site d'essais de Paimpol-Bréhat dispose d'un câble de raccordement au réseau, ce qui permettra de poursuivre l'expérimentation d'hydroliennes de dimensions importantes. Ce projet, géré par EDF, a connu des difficultés d'ordre technique qui ont généré un important retard. L'hydrolienne sera immergée début 2016.

Le site du passage du Fromveur a accueilli la première hydrolienne D10, conçue et fabriquée par l'entreprise SABELLA. Elle a été immergée sur un site identifié à fort courant marin et après des tests satisfaisants, reliée en août 2015 au réseau électrique qui alimente l'île d'Ouessant. Ce test en vraie grandeur donne satisfaction aux concepteurs du projet, qui envisagent d'ores et déjà la mise en fabrication d'une machine plus puissante.

5.1.3 L' énergie marémotrice

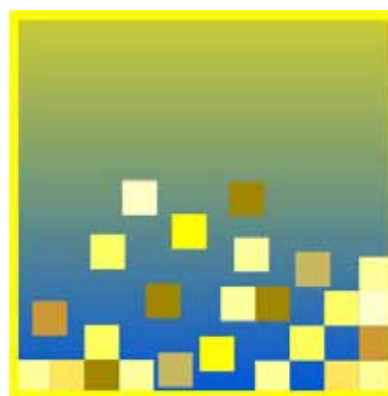
L'usine marémotrice de la Rance à proximité de Dinard en Ile-et-Vilaine produit l'équivalent de la consommation de 225 000 habitants (une ville comme Rennes).



©Laurent Mignaux/Terra

5.2 L'EXTRACTION DE GRANULATS MARINS

Dans l'interrégion, l'essentiel des extractions marines se fait actuellement dans la région Pays de la Loire (matériaux siliceux). Les sables coquilliers sont exclusivement extraits dans les fonds marins de la Bretagne qui importe des granulats marins siliceux du golfe de Gascogne.



Après traitement, le granulat marin connaît de multiples usages : béton pour la construction, l'aménagement urbain et les ouvrages d'art, éléments préfabriqués en béton, aménagement côtier dans le cadre de la lutte contre l'érosion, amendement agricole pour les sables coquilliers. Dans les Pays de la Loire, le sable fait partie intégrante du label IGP* (*indication géographiquement protégée*) de la «mâche nantaise». Ce sont les caractéristiques physiques et physico-chimiques (sables roulés) qui font la valeur des granulats marins dans leurs différents usages.

Concessions en exploitation dans le périmètre
Nord Atlantique-Manche Ouest :

Département	Concession	Quantité autorisée/an
Côtes-d'Armor	La Horaine	125 000 m ³
Côtes-d'Armor	La Cormorandière	26 400 m ³
Finistère	Les Duons	50 000 m ³
Loire-Atlantique	Le Pilier	3,4 MT
Vendée	Le Payré	0,53 MT

Huit navires extraient les granulats marins dans l'interrégion.

La quantité de sables extraite dans l'interrégion peut être estimée à 2,4 millions de tonnes en 2013 dont la quasi-totalité en sable siliceux.

Dans les Pays de la Loire, la concession du Grand Charpentier n'a pas été mise en exploitation. La production maximale autorisée sur ce site est de 0,3 million de tonnes par an. L'instruction des demandes de concession Cairnstrath et Astrolabe s'est poursuivie en 2015.

La concession de la Pointe d'Armor en baie de Lannion a été autorisée en 2015 pour le sable coquillier pour une durée de 15 ans.

L'ENVIRONNEMENT MARIN

6.1 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

En dehors des aires marines protégées telles que définies par les textes, à noter la présence du Parc naturel régional du golfe du Morbihan qui s'ajoute depuis 2014 au Parc naturel régional d'Armorique. Ce dernier inclut la presqu'île de Crozon et se prolonge sur les îles de Ouessant, Sein et Molène.

La pointe du Raz en cap Sizun est quant à elle le quatrième site côtier labellisé Grand site de France (2012), huit ans après la pointe du Raz.

Les aires marines protégées

L'interrégion compte différentes aires marines protégées qui incluent les eaux ou le littoral :

Deux parcs naturels marins.

Six zones protégées par des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes.

Huit réserves naturelles nationales ou régionales.

Une réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

Une réserve de biosphère et un site inscrit au patrimoine mondial (UNESCO).

Trois sites Ramsar (zones humides d'importance nationale).

Quatre parcelles du domaine public maritime confiées au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Au titre de Natura 2000 : 35 zones de protection spéciale* (ZPS) et 35 zones spéciales de conservation* (ZSC),
16 sites d'importance communautaire y sont répertoriés.

18 sites classés à la Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

Actualités 2015

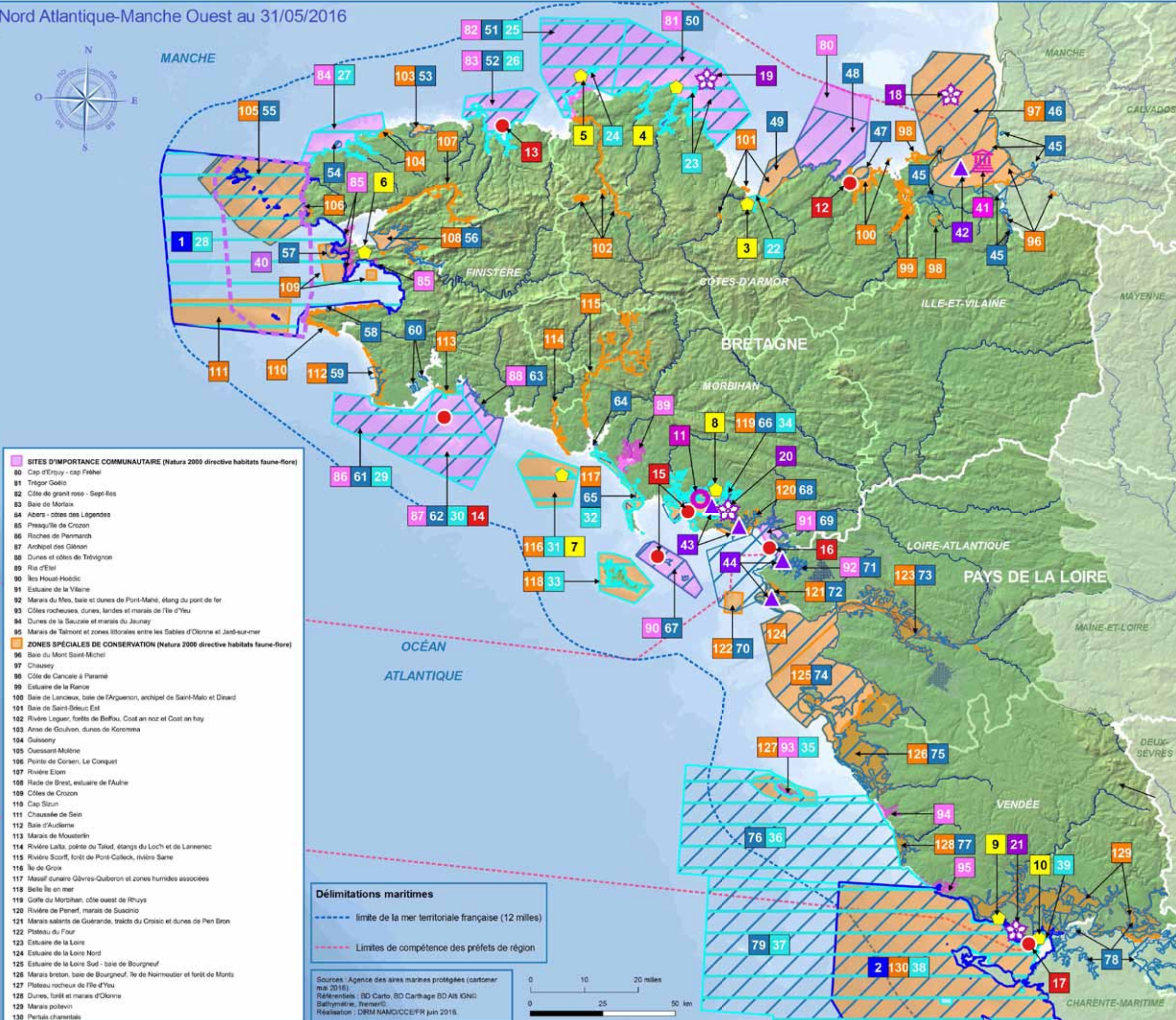
346,11 hectares à proximité de la mer ont été acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 2015. Parmi ces parcelles :

- 83 hectares dans la ria d'Étel pour une surface globale du site de 85 hectares,
- 3,69 hectares au Pellerin en Loire-Atlantique portant à 2 898,62 hectares la surface protégée dans l'estuaire de la Loire.

La Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été créé le 04 avril 2015. Il s'étend sur trois départements dont la Vendée. Il s'agit du septième parc naturel marin français. Il constitue le plus grand parc naturel marin de métropole.

Aires marines protégées façade Nord Atlantique-Manche Ouest au 31/05/2016

- Aires marines protégées de type national**
- PARCS NATURELS MARINS**
 - 1 Iriské
 - 2 Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
 - RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ET RÉGIONALES**
 - 3 Baie de Saint-Brieuc
 - 4 Sillon de Talbert
 - 5 Sept-Îles
 - 6 Sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon
 - 7 François le Bail (Île de Groix)
 - 8 Marais de Séné
 - 9 Cesse de la belle Henriette
 - 10 Baie de l'Aiguillon (Vendée)
 - RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE**
 - 11 Golfe du Morbihan
 - ARRÊTÉ DE PROTECTION DE BIOTÔPE**
 - 12 Île de la Colombière
 - 13 Îlots de la baie de Morlaix
 - 14 Île aux moutons, îlots Enez ar Razed et Penneq Elm
 - 15 Îlots du golfe du Morbihan et abords
 - 16 Îlot de Rion
 - 17 Pointe de l'Aiguillon
 - DOMAINE PUBLIC MARITIME (CONSERVATOIRE DU LITTORAL)**
 - 18 Îles Chausey
 - 19 Sillon de Talbert
 - 20 Marais Sinagots
 - 21 Pointe d'Arçay
- Aires marines protégées de type international**
- ZONES MARITIMES PROTÉGÉES DE LA CONVENTION OSPAR**
 - 22 Baie de Saint-Brieuc
 - 23 Trégor Golo
 - 24 Sept-Îles
 - 25 Côte de granit rose - Sept-Îles
 - 26 Baie de Morlaix
 - 27 Abers - côtes des Légendes
 - 28 Iriské
 - 29 Roches de Penmarc'h
 - 30 Archipel des Glénan
 - 31 Île de Groix
 - 32 Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées
 - 33 Belle Île en mer
 - 34 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys
 - 35 Plateau rocheux de l'Île d'Yeu
 - 36 Secteur de l'Île d'Yeu
 - 37 Pertuis charentais - Rochelonne
 - 38 Pertuis charentais
 - 39 Baie de l'Aiguillon
 - RÉSERVE DE BIOSPHERE UNESCO-MAB**
 - 40 Îles et mer d'Iroise
 - BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL UNESCO**
 - 41 Le Mont Saint-Michel et sa baie
 - ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE RAMSAR**
 - 42 Baie du Mont Saint-Michel
 - 43 Golfe du Morbihan
 - 44 Marais salants de Guirande et du Més
 - ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE (Natura 2000 directive oiseaux)**
 - 45 Baie du Mont Saint-Michel
 - 46 Chausey
 - 47 Îles de la Colombière, de la Netière et des Haches
 - 48 Baie de Saint-Brieuc Est
 - 49 Cap d'Erquy - cap Fréhel
 - 50 Trégor Golo
 - 51 Côte de granit rose - Sept-Îles
 - 52 Baie de Morlaix
 - 53 Baie de Goulven
 - 54 Îlot de Trévors
 - 55 Ouessant-Molène
 - 56 Rade de Brest : baie de Deoules, anse de Poulic
 - 57 Camaret
 - 58 Cap Sizun
 - 59 Baie d'Audieme
 - 60 Rivières de Pont l'abbé et de l'Odé
 - 61 Roches de Penmarc'h
 - 62 Archipel des Glénan
 - 63 Dunes et côtes de Trévignon
 - 64 Rade de Lorient (étangs Kerivan et Kerzine, anse Gâvres et Pen Mané)
 - 65 Baie de Quiberon
 - 66 Golfe du Morbihan
 - 67 Îles Houat-Hoëdic
 - 68 Rivière de Pénert
 - 69 Baie de Vilaine
 - 70 Mor Braz
 - 71 Marais du Més, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer
 - 72 Marais salants de Guirande, traicts du Croisic, dunes de Pen Bron
 - 73 Estuaire de la Loire
 - 74 Estuaire de la Loire - baie de Bourgneuf
 - 75 Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts
 - 76 Secteur de l'Île d'Yeu
 - 77 Dunes, forêt et marais d'Olonne
 - 78 Marais poitevin
 - 79 Pertuis charentais - Rochelonne



6.2 LA STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN

La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de 2008 prévoit des actions en faveur du bon état des eaux marines. Sa transposition en droit interne revêt la forme de plans d'action pour le milieu marin, ceux-ci constituent une partie du volet environnemental de la planification stratégique maritime de façade.

Après l'évaluation initiale, la définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés, les programmes de surveillance, quatrième éléments des plans d'action pour le milieu marin, ont été adoptés par arrêtés inter-préfectoraux en juin 2015. Leur mise en œuvre a été initiée en décembre pour se poursuivre sur 2016.

Les programmes de mesures, cinquièmes et derniers éléments des plans, ont été soumis à la consultation des instances et du public au 1^{er} semestre 2015 après une relecture par l'Autorité environnementale. Leur approbation par les préfets coordonnateurs en 2016 marquera la fin de l'élaboration des plans d'action pour le milieu marin pour le premier cycle.

6.3 LA QUALITÉ DES EAUX ET DES PLAGES

6.3.1 Les eaux de baignade et les plages

La qualité microbiologique des eaux de baignade en mer est suivie annuellement par les agences régionales de santé (ARS). Le classement est établi sur la base de quatre années consécutives et calculé en référence à des valeurs de seuil, pour les deux indicateurs bactériens, plus contraignantes.



Classement des sites de baignade en mer dans l'interrégion en 2015

Nombre de sites	708
Excellente qualité	541
Bonne qualité	112
Qualité suffisante	35
Qualité insuffisante	20

Classement effectué en application de la directive européenne 2006/7/CE.

Le pavillon bleu*

34 communes ont été labellisées en 2015 au titre de leurs plages, soit trois de plus qu'en 2014.

6.3.2 La qualité au regard de la directive cadre sur l'eau

La directive cadre sur l'eau (DCE) concrétise la politique communautaire de l'eau. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la qualité et la restauration de l'état des eaux en définissant un cadre, une méthode de travail et des échéances précises. L'interrégion intègre le bassin Loire-Bretagne, district constitué des bassins de la Loire, des côtiers bretons et vendéens.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est devenu le principal outil de la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Adopté en novembre 2015 pour une durée de six ans, il intègre les objectifs environnementaux introduits par la directive cadre sur l'eau. Il s'articule avec les plans d'action pour le milieu marin définis à l'échelle des sous-régions marines et le plan de gestion des risques d'inondation défini à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Préserver le littoral

Objectif : 61 % des eaux en bon état d'ici 2021.

Moyens : 14 chapitres définissent les grandes orientations et des dispositions à caractère juridique pour la gestion de l'eau à l'instar du chapitre «préserver le littoral».

Le littoral Loire-Bretagne représente 40 % du littoral de la France continentale. Situé à l'aval des bassins versants et réceptacle de toutes les pollutions, il doit concilier activités économiques et maintien d'un bon état des milieux et des usages sensibles.

Exemples d'actions : protéger les écosystèmes littoraux et en améliorer la connaissance, encadrer les extractions de matériaux marins, améliorer et préserver la qualité des eaux.

LE PATRIMOINE MARITIME

Le patrimoine maritime de l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest est particulièrement riche :

- De nombreux navires anciens ou répliques :
 - 40 navires protégés au titres des Monuments historiques sont localisés dans l'interrégion. Parmi eux :
 - le trois-mâts barque à phare carré *BELEM*, dont Nantes est le port d'attache,
 - l'escorteur d'escadre *MAILLÉ-BRÉZÉ*, seul navire-musée à flot de France.
 - 295 navires, anciens ou répliques dont le port d'attache habituel est dans l'interrégion, détiennent le label «bateaux d'intérêt patrimonial» attribué par la Fondation du patrimoine maritime et fluvial.

Forts de ce caractère patrimonial historique, de nombreux voiliers traditionnels proposent des promenades en mer : 50 sont ainsi labellisés «voiliers de Bretagne». Les manifestations nautiques regroupant ces voiliers historiques sont également nombreuses.

- Un patrimoine naturel d'exception évoqué dans le cadre de la protection de l'environnement.
- Un patrimoine littoral et portuaire, immobilier et mobilier, ainsi qu'un patrimoine militaire marin, comme le Mur de l'Atlantique réparti sur l'ensemble du littoral.
- La majorité des épaves recensées en France.
- 53 phares dont 34 protégés au titre des Monuments historiques. Une tourelle inscrite aux Monuments historiques.
- Un patrimoine industriel lié notamment à l'industrie de la conserve de poissons (l'interrégion a accueilli jusqu'à 250 conserveries) ou à l'activité portuaire (les grues Titan classées aux Monuments historiques à Nantes témoignent du riche passé industriel maritime de la ville).
- Un patrimoine oral : les chants de tradition maritime.

Quelques actualités en 2015

14 phares inscrits aux Monuments historiques par arrêtés préfectoraux du 31 décembre 2015. Plusieurs feront l'objet d'une procédure de classement.



L'ancien baliseur du Morbihan de l'Armement des phares et balises de 1952 à 2014, le *ROI GRADLON*, d'une longueur de 35 mètres et construit en 1948, est présenté dans l'espace à flot du Port-musée de Douarnenez.



©Laurent Mignaux/Terra

21 navires ayant leur port d'attache habituel dans l'interrégion nouvellement labellisés BIP (bateau d'intérêt patrimonial).

Lancement à l'ancienne du *GÉNÉRAL LECLERC* dans le port du Tinduff à Plougastel-Daoulas après un cure de rajeunissement au chantier du Guip spécialisé dans la restauration et la construction de bateaux en bois à Brest. Ce sloop coquillier de la rade de Brest de 11 mètres, construit en 1948 est classé aux Monuments historiques depuis 2005.

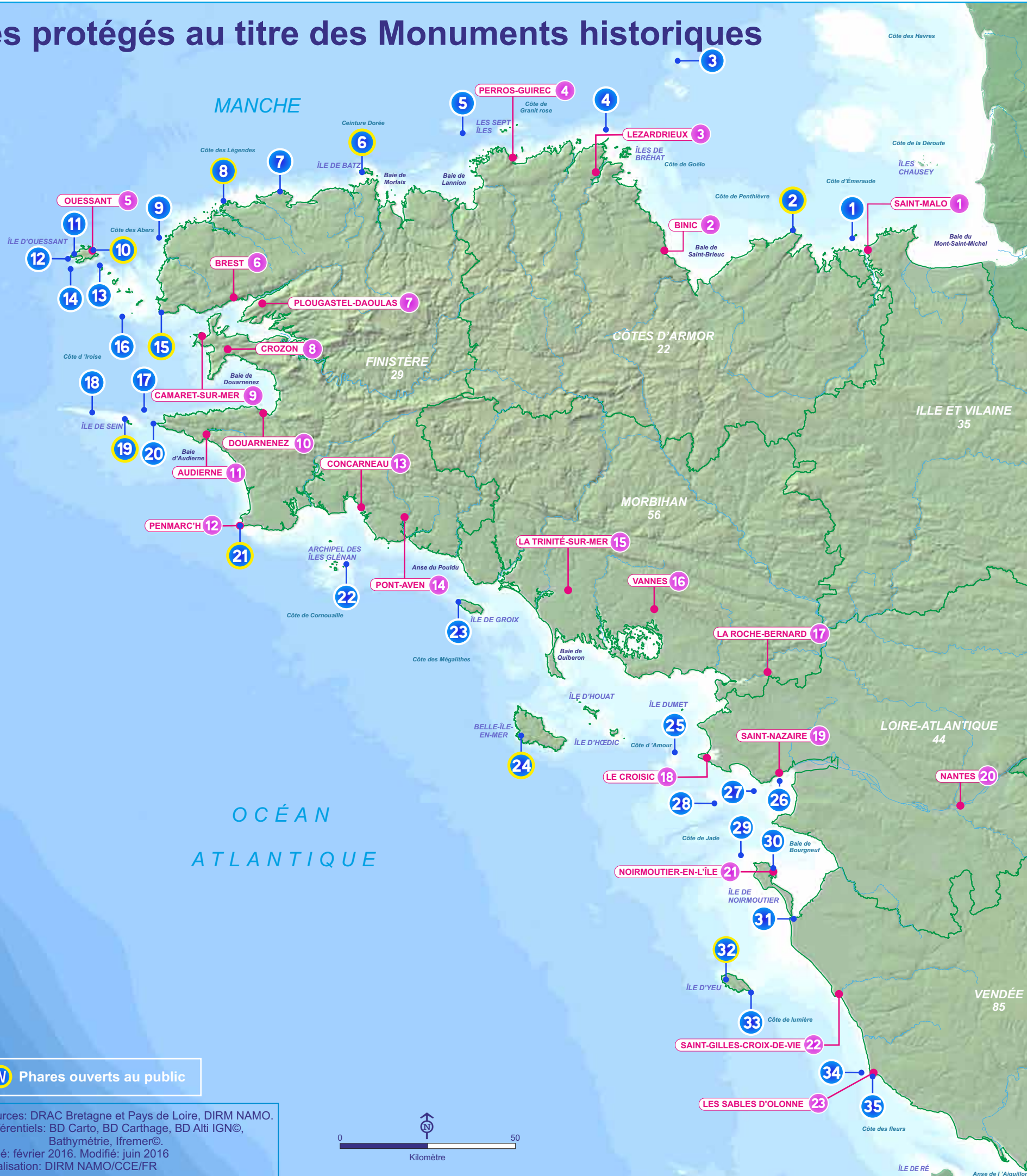
Phares, feux et navires protégés au titre des Monuments historiques

35 phares protégés au titre des Monuments historiques

1	PHARE DU GRAND JARDIN	35
2	PHARE DU CAP FRÉHEL	22
3	PHARE DES ROCHES DOUVRES	
4	PHARE DES HÉAUX DE BRÉHAT	
5	PHARE DES TRIAGOZ	
6	PHARE DE L'ÎLE DE BATZ	29
7	PHARE DE PONTUSVAL	
8	PHARE DE L'ÎLE VIERGE	
9	PHARE DU FOUR	
10	PHARE DU STIFF	
11	PHARE DU CRÉAC'H	
12	FEU DE NIVIDIC	
13	PHARE DE KÉRÉON	
14	PHARE DE LA JUMENT	
15	PHARE DE SAINT-MATHIEU	
16	PHARE DES PIERRES NOIRES	
17	PHARE DE TÉVENNEC	
18	PHARE D'AR-MEN	
19	PHARE DE L'ÎLE DE SEIN	
20	PHARE DE LA VIEILLE	
21	PHARE D'ECKMÜHL	
22	PHARE DE PENFRET	
23	PHARE DE PEN-MEN	56
24	PHARE DE GOULPHAR	
25	PHARE DU FOUR	44
26	FEU DES MORÉES	
27	PHARE DU GRAND CHARPENTIER	
28	PHARE DE LA BANCHE	
29	PHARE DU PILIER	85
30	PHARE DES DAMES	
31	FEU DE FROMENTINE	
32	GRAND PHARE DE L'ÎLE D'YEU	
33	PHARE DES CORBEAUX	
34	PHARE DES BARGES	
35	PHARE DE L'ARMANDÈCHE	

 Phares ouverts au public

Sources: DRAC Bretagne et Pays de Loire, DIRM NAMO.
Référentiels: BD Carto, BD Carthage, BD Alt IGN®,
Bathymétrie, Ifremer®.
Créé: février 2016. Modifié: juin 2016
Réalisation: DIRM NAMO/CCE/FR



Ports d'attache habituels connus des 40 navires protégés au titre des Monuments historiques

1	AR ZÉNITH FLEUR DE MAI GERMAINE	35
2	FÉE DE L'AULNE RIGEL	22
3	SAINT-GUÉNOLÉ	
4	KOTICK ou LE PHOQUE BLANC	
5	PATRON FRANÇOIS MORIN	29
6	BEL ESPOIR II BERGÈRE DE DOMRÉMY NOTRE DAME DE RUMENGOL	
7	GÉNÉRAL LECLERC GILLIATT V SAINT-JEAN	
8	DANYCAN	
9	LA JANINE	
10	AUDIERNAIS RED AR MOR REINE DE L'ARVOR	
11	LA MAUVE	
12	PAPA POYDENOT	
13	SEREINE	
14	MINAHOUET II	
15	LADY MAUD	56
16	CORBEAU DES MERS LES TROIS FRÈRES	
17	SWASTICA	
18	KURUN	44
19	VA PAS TROP VITE BELEM FAREWELL LE CHANTENAY MAILLÉ BRÉZÉ	
20	MARTROGER III AILE VI ELFE VERT GALANT	85
21	HOPE	
22	KIFANLO ROSE NOIRE II	

Le point sur... les algues dans l'interrégion

Un milieu propice permet à l'interrégion d'accueillir le plus grand gisement d'algues d'Europe traditionnellement exploité par les goémoniers et les pêcheurs à pied. Ce gisement est riche en biomasse et en diversité biologique, abritant une multitude d'organismes.

Les concessions en algoculture accordées sur le domaine public maritime se développent mais restent faibles. Les micro-algues dont le marché est encore faible, ont un fort potentiel. La recherche et le développement dans ce secteur se structurent dans l'interrégion.

Vertes, rouges ou brunes, les algues, riches en vitamine C, calcium, minéraux et protéines, restent un produit d'avenir à valoriser.

Quant aux algues vertes, leurs blooms sont particulièrement connus en Bretagne dont ils affectent le littoral depuis plusieurs décennies, sous forme de proliférations de type ulve*, en lien direct avec l'eutrophisation* des eaux côtières. Face à la prolifération du phénomène et aux nuisances importantes créées par la dégradation des algues, un plan de lutte a été mis en place dès 2010.

Le **Centre d'étude et de valorisation des algues** (CEVA) à Pleubian (Côtes-d'Armor) est un organisme de recherche privé labellisé institut technique agro-industriel par l'État. Il s'agit de l'unique centre dédié à cette thématique en Europe. Il effectue des recherches appliquées sur les algues (macro et micro). Regroupant 25 personnes dont 18 diplômés de l'enseignement supérieur (techniciens, ingénieurs et docteurs ès sciences), le centre travaille avec de nombreux pays et assure des formations continues.

Les macro-algues

Immense source de biodiversité, les macro-algues sont utilisées localement en Bretagne depuis le XIV^e siècle pour l'amendement agricole. Parmi les milliers d'espèces, seules quelques dizaines sont utilisées.

Aucune exploitation à grande échelle n'existe à ce jour. La présence d'une grande diversité d'algues reste une porte ouverte à la diversification, notamment en algoculture. Les goémoniers de la région débarquent leur production essentiellement à Lanildut, mais aussi à Plouguerneau et à Roscoff.

Ce végétal fragile est traité dans les 24 heures de sa récolte par des PME finistériennes qui réalisent une grande part de leur chiffre d'affaires à l'export.

L'action du Parc naturel marin d'Iroise

En mer d'Iroise, le parc naturel marin a mis en place dès sa création des mesures de gestion pour une exploitation durable du champ d'algues d'Iroise. Certaines mesures sont prises en concertation avec les professionnels.

Parmi les actions entreprises : élaboration d'une cartographie du champ d'algues de Molène et des abords de l'île d'Ouessant, équipement des goémoniers en balises de géolocalisation permettant d'avoir des données fines de production et d'effort de pêche, mise en place de zones fermées à l'exploitation par système de rotation.

Chiffres clés

- 800 variétés d'algues présentes le long des côtes du Finistère et des Côtes-d'Armor
- 90 % de la production française
- 35 navires goémoniers
- 64 680 tonnes de laminaires pêchées/an
- 114 récoltants d'algues de rive
- Près de 5 000 tonnes d'algues de rives récoltées/an
- 34 concessions algocoles* en Bretagne sur 556 ha

Usages

- Amendement agricole
- Alimentaire : les 3/4 de la production sont transformés en gélfiant
- Cosmétique
- Alimentation animale ou humaine

Quelques travaux et projets en cours

- Le projet *IDEALG* porté par l'Université européenne de Bretagne vise à valoriser la biomasse marine et sa diversité en développant notamment la biologie et la génomique des algues.
- *Biomasse algues* : programme porté par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne visant à évaluer la biomasse exploitable d'algues de rive.
- *Algmarbio*, projet pluriannuel multipartenaires coordonné par Initiative Bio Bretagne, dont l'objectif est la structuration de la filière «algues marines» bio bretonne.
- Opération pilote de culture d'algues alimentaires à terre par une entreprise sur l'île de Sein.

Quelques entreprises spécialisées

- Agrimer à Plouguerneau, filiale de Bretagne cosmétiques marins qui existe dans ce secteur depuis 1994. Sa production est utilisée pour la cosmétique, la nutrition, la pharmacie et l'agriculture.
- Olmix créé en 1995 à Bréhan dans le Morbihan dispose de 20 implantations à travers le monde et s'intéresse à la chaîne alimentation-santé. L'entreprise permet à son fonds d'investissement Breizh algae de commercialiser depuis 2015 des poulets nourris aux algues sans antibiotiques.
- Créé il y a 26 ans à Rosporden pour l'export et le négoce de produits à base d'algues, Globe export s'est spécialisé dans les années 90 dans la production et distribution d'algues alimentaires et de produits à base d'algues.
- L'entreprise Algapack en Bretagne propose une solution alternative au plastique : une matière rigide 100 % fabriquée à base de déchets industriels d'algues brunes.
- Algolesko, qui dispose de concessions depuis 2013 en Sud-Bretagne, produit, récolte, transforme, surgèle et vend des algues de culture pour l'industrie agro-alimentaire.
- Le site de Cargill à Lanillis (siège social à Saint-Germain-en-Laye) produit des alginates, extraits d'algues brunes pêchées en mer d'Iroise. Ces agents de texture sont utilisés pour leurs propriétés gélifiantes et épaississantes pour les crèmes glacées, les empreintes dentaires ou les baguettes de soudure.
- L'entreprise Goemar, ancrée à Saint-Malo depuis 1971, et filiale d'un groupe japonais depuis 2014, utilise un process de production des filtrats d'algues visant à activer les hormones de floraison sur la vigne et le pommier.
- L'entreprise Aléor à Lézardrieux produit des matières premières pour l'industrie et possède une éclosérie de macro-algues.

Les micro-algues

Présentes dans tous les milieux aquatiques, les micro-algues représentent une immense source de biodiversité. Le nombre d'espèces est estimé entre 70 000 et 10 millions, mais très peu sont développées en laboratoire. Micro-organismes unicellulaires à croissance rapide, les micro-algues se contentent de peu et sont peu coûteuses à produire. La difficulté est de trouver la bonne micro-algue et le bon procédé pour la cultiver en grande quantité selon la valorisation souhaitée. Leur transformation a lieu dans les 24 heures de leur récolte afin de préserver leurs éléments chimiques.

À noter, la station Ifremer de Concarneau travaille à l'identification morphologique (microscopie optique et électronique), couplée à l'identification génétique des micro-algues marines toxiques.



Usages

- Cosmétique
- Santé
- Compléments alimentation humaine et animale
- Chimie verte

Pistes de développement

- Biocarburant 3^e génération
- Biobitume
- Écologie industrielle : valorisation des rejets polluants d'entreprises pour une utilisation dans l'alimentation animale
- Santé

La recherche

- Le GEPEA, créé en 2000, réunit les équipes de génie des procédés de l'Université de Nantes, de l'École des mines de Nantes et de l'ONIRIS (Nantes). Parmi ses axes de recherche, les «bioprocédés et séparation en milieu marin» et la valorisation des micro-algues (H2, lipides, métabolites).
- Algosolis, plateforme publique inaugurée en 2015 à Saint-Nazaire, unité mixte du CNRS et de l'Université de Nantes qui a vocation à être le chaînon manquant entre la recherche fondamentale et l'exploitation industrielle en milieu contrôlé.
- Le projet PHYCOVER labellisé par la Pôle mer Bretagne Atlantique tend à valoriser la capacité d'absorption pour l'azote et le phosphore des micro-algues, à travers la chimie verte pour la production d'énergie comme le méthane ou le biodiesel, et l'aquaculture. Ce projet de l'INRA de Narbonne associe notamment Ifremer (Laboratoire physiologie et biotechnologie des algues) et l'École centrale de Nantes.
- Le projet DIESALG fédère un consortium académique pluridisciplinaire des sciences du vivant, dont le laboratoire GEPEA, pour la production de biocarburant de 3^e génération.
- Le projet Algoroute, porté par des chercheurs de l'Université de Nantes et de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) vise à développer du bio-bitume.

Quelques entreprises

- L'EARL Vendée algues dans le bocage vendéen créée en 2014 produit et commercialise une micro-algue aux vertus nutritionnelles, la spirule.
- La SCEA TAM de Plougastel-Daoulas créée en 2015 porte un projet de production à grande échelle de micro-algues de haute qualité sur un site de production agricole déjà équipé en captage de CO2. Ce projet est labellisé par le Pôle mer Bretagne Atlantique.
- À noter la présence à Saint-Nazaire de l'entreprise Algosource technologies créée en 2008, expert mondial reconnu dans les microalgues, qui propose une gamme de services allant de l'ingénierie de la production à la valorisation industrielle des microalgues (produits agro-alimentaires, base pour la chimie verte, bioénergies, solution environnementale).

Les algues vertes

Un pic d'échouage avait été enregistré en 2009 avec 90 000 tonnes d'algues vertes sur les plages bretonnes. En 2010, ce sont 51 000 tonnes de ces algues qui s'étaient échouées dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. 24 000 tonnes ont été collectées en 2015. Cette prolifération des algues *ulva armoricana* et *ulva rotundata* crée des nuisances olfactives, mais leur décomposition peut également entraîner le rejet d'hydrogène sulfuré, gaz qui peut se révéler toxique par inhalation. Elles peuvent également affecter l'économie locale (conchyliculture, pêche). Huit baies bretonnes du bassin hydrographique Loire-Bretagne sont particulièrement concernées : la baie de La Fresnaye, la baie de Saint-Brieuc, la grève de Saint-Michel, l'anse de Locquirec, l'anse de l'Horn-Guillec, l'anse de Guisseny, la baie de Douarnenez et la baie de Concarneau. Un plan de lutte a été mis en place dès 2010. Des échouages de moindre importance ont également été constatés dans les Pays de la Loire au cours des dernières années.

Premier bilan de mise en œuvre du plan de lutte

Le plan de lutte 2010/2015 a permis de

- Déployer une démarche innovante de contractualisation et de partenariat,
- Organiser le ramassage des algues échouées et de maîtriser le risque sanitaire,
- Améliorer les connaissances sur le phénomène et l'interface terre-mer,
- Investir (stations de traitement ou d'assainissement, méthanisation...),
- Mobiliser les agriculteurs des bassins versants.
- Évolution favorable de la qualité de l'eau, diminution des concentrations de nitrates dans les eaux,
- Diminution des surfaces couvertes par les algues vertes et des volumes ramassés au cours des trois dernières années. Ramassage systématique des algues échouées, objet ensuite d'épandage agricole, de compostage ou de traitement en usine.
- Engagement dans la lutte contre les algues vertes des 2/3 des agriculteurs des bassins versants concernés.

Néanmoins, les échouages ne sont pas en voie d'être réduits de manière durable,

Mais, encouragé par ces résultats, le plan de lutte a été prolongé pour 2016, et la mobilisation des acteurs s'inscrit au-delà dans la durée. Un second plan d'action est prévu à compter de 2017.



L'interrégion **Nord Atlantique-Manche-Ouest**
en quelques chiffres



L'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest en quelques chiffres⁽¹⁾



Les activités économiques

La pêche maritime

1 555 navires de pêche

- 39 % de la flotte de métropole
- 71 % de navires de plus de 20 ans
- 76 % en petite pêche*

6 158 marins-pêcheurs

- 45 % des marins de métropole
- 59 % de plus de 40 ans
- 43 % en petite pêche*
- 17 % en pêche au large*

- 124 024 tonnes et 421 millions d'euros de produits de la mer commercialisés en criée
- 170 600 tonnes produits de la mer débarqués sous pavillon français

- 20 ports équipés d'une criée
- 132 autres points de débarquement des produits de la pêche

134 entreprises de mareyage* (2011)

représentant

- 1 818 emplois
- 763 M€ de chiffre d'affaires

105 entreprises de transformation des produits de la mer (2013)

représentant

- 8 139 emplois
- 1,9 M€ de chiffre d'affaires

2 377 tonnes de coquillages pêchées par les pêcheurs à pied professionnels

L'aquaculture marine (entreprises dont le siège social se trouve dans la région)

15 798 concessions accordées
2 285 détenteurs

10 501 hectares

35 465 tonnes d'huîtres (2013)
40 593 tonnes de moules (2013)

958 navires aquacoles

2,79 milliards de naissains d'huîtres creuses (2012)

Les aides publiques 2007-2013

29,12 M€ d'aides du Fonds européen *payés
13,41 M€ d'aides État payés



pour la pêche maritime
et l'aquaculture marine

Le transport maritime

365 navires

- 25 % du total de métropole
- 16 pilotines*

8 552 mouvements de pilotage* (2014)

7 198 marins

- 45 % des marins de métropole
- 52 % en cabotage international*
- 17 % au long cours*

34 millions de tonnes de trafic dans
13 ports de commerce actifs

31 468 croisiéristes

89 880 passagers trans-Manche

478 772 passagers vers les îles anglo-normandes

La plaisance professionnelle

63 navires

381 marins



Les exportations

567 M€ d'exportations de bateaux et navires

212 M€ d'exportations de préparations et conserves à base de poissons et produits de la pêche

142 M€ d'exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture

La formation maritime - Année 2014/2015

782 élèves en formation initiale dans 5 lycées professionnels maritimes

424 285 heures de formation maritime continue dans le secondaire

455 étudiants dans 2 sites de l'École nationale supérieure maritime

La plaisance, la pêche de loisir et les loisirs nautiques

327 215 navires
3 306 nouvelles immatriculations
19 877 mutations de propriété

170 bateaux-écoles et 13 382 permis mer
710 autorisations de pêche au filet fixe
1 269 manifestations nautiques

La sécurité maritime

2 896 établissements de signalisation maritime
53 phares dont 24 en mer

3 721 visites de sécurité de navires professionnels

2 080 opérations de sauvetage et d'assistance
(80 % liés à la plaisance et aux loisirs nautiques)

4 725 personnes impliquées (62 % de plaisanciers)
47 décès ou disparitions

3 838 engagements de moyens de secours dont 29 % SDIS et 32 % SNSM

L'environnement marin

35 zones de protection spéciale
35 zones spéciales de conservation

352,93 hectares de nouvelles acquisitions du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

541 zones de baignade de «qualité excellente» et 112 de «qualité bonne» sur 708 sites contrôlés
34 plages labellisées «pavillon bleu»

Le patrimoine maritime

39 navires et 35 phares protégés au titre des Monuments historiques

295 navires labellisés «bateaux d'intérêt patrimonial»
193 699 visiteurs dans les phares ouverts au public

La Bretagne en quelques chiffres ⁽¹⁾



Les activités économiques

La pêche maritime

1 196 navires de pêche

- 30 % de la flotte de métropole
- 71 % de navires de plus de 20 ans
- 77 % en petite pêche*

4 971 marins-pêcheurs

- 37 % des marins de métropole
- 59 % de plus de 40 ans
- 44 % en petite pêche*
- 26 % en pêche au large*

- 98 244 tonnes et 316 millions d'euros de produits de la mer commercialisés en criée
- 141 080 tonnes produits de la mer débarqués sous pavillon français

- 14 ports équipés d'une criée
- 109 autres points de débarquement des produits de la pêche

106 entreprises de mareyage* (2011)
représentant

- 1 571 emplois
- 656 M€ de chiffre d'affaires

83 entreprises de transformation des produits de la mer (2013)
représentant

- 5 781 emplois
- 1,5 M€ de chiffre d'affaires

1 084 tonnes de coquillages pêchées par les pêcheurs à pied professionnels

L'aquaculture marine (entreprises dont le siège social se trouve dans la région)

9 922 concessions accordées
1 561 détenteurs

10 507 hectares

26 421 tonnes d'huîtres (2013)
31 262 tonnes de moules (2013)

641 navires aquacoles

787 millions de naissains d'huîtres creuses (2012)

Les aides publiques 2007-2013

22 millions d'euros d'aides FEP* payés
10 millions d'euros d'aides État payés

} pour la pêche maritime
et l'aquaculture marine

Le transport maritime

224 navires de commerce

5 974 marins au commerce dont 35 % de l'ensemble national

- 14 % en navigation côtière*
- 16 % au long cours* et 59 % en cabotage international*
- 48 % de plus de 40 ans

8 millions de tonnes de trafic dans les ports de commerce

22 349 croisiéristes

La plaisance professionnelle

61 navires

316 marins



Les exportations

112 millions d'euros d'exportations de bateaux et navires

201 millions d'euros d'exportations de préparations et conserves à base de poissons et produits de la pêche

111 millions d'euros d'exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture

La formation maritime - Année 2014/2015

656 élèves en formation initiale dans 4 lycées professionnels maritimes

317 423 heures de formation continue

La plaisance, la pêche de loisir et les loisirs nautiques

241 554 navires de plaisance
2 520 nouvelles immatriculations
15 386 mutations de propriété

129 bateaux-écoles et 7 958 permis mer
545 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe*
932 manifestations nautiques

La sécurité maritime

41 phares dont 19 en mer

1 589 visites de sécurité de navires professionnels

1 674 opérations de sauvetage et d'assistance
(74 % liés à la plaisance et aux loisirs nautiques)

3 493 personnes impliquées (69 % de plaisanciers)
35 décès ou disparitions

2 998 interventions des moyens de secours engagés dont 25 % SDIS et 34 % SNSM

L'environnement

26 zones de protection spéciale
25 zones spéciales de conservation

407 zones de baignade de «qualité excellente» et
97 de «qualité bonne» sur 559 sites contrôlés
19 plages labellisées «pavillon bleu»

287,19 hectares de nouvelles acquisitions du
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Le patrimoine

27 navires et 24 phares protégés au
titre des Monuments historiques

232 navires labellisés «bateaux d'intérêt patrimonial»

Les Pays de la Loire en quelques chiffres⁽¹⁾



Les activités économiques

La pêche maritime

359 navires de pêche

- 9 % de la flotte de métropole
- 73 % de navires de plus de 20 ans
- 72 % en petite pêche*

1 187 marins-pêcheurs

- 9 % des marins de métropole
- 59 % de plus de 40 ans
- 42 % en petite pêche*
- 32 % en pêche au large*

- 25 780 tonnes et 105 millions d'euros de produits de la mer commercialisés en criée
- 29 520 tonnes produits de la mer débarqués sous pavillon français

- 6 ports équipés d'une criée
- 23 autres points de débarquement des produits de la pêche

28 entreprises de mareyage* (2011)

représentant

- 247 emplois
- 107 M€ de chiffre d'affaires

22 entreprises de transformation des produits de la mer (2013)

représentant

- 2 358 emplois
- 0,4 M€ de chiffre d'affaires

1 293 tonnes de coquillages pêchées par les pêcheurs à pied professionnels

L'aquaculture marine (entreprises dont le siège social se trouve dans la région)

5 876 concessions accordées
724 détenteurs

1 076 hectares

9 044 tonnes d'huîtres (2013)
9 331 tonnes de moules (2013)

317 navires aquacoles

2 milliards de naissains d'huîtres creuses (2012)

Les aides publiques 2007-2013

7 millions d'euros d'aides FEP* payés
3 millions d'euros d'aides État payés

} pour la pêche maritime
et l'aquaculture marine

Le transport maritime

141 navires de commerce

1 224 marins au commerce dont 8 % de l'ensemble national

- 31 % en navigation côtière*
- 21 % au long cours* et 21 % en cabotage international*
- 54 % de plus de 40 ans

26,37 millions de tonnes de trafic dans les ports de commerce

9 119 croisiéristes

La plaisance professionnelle

2 navires

65 marins



Les exportations

455 millions d'euros d'exportations de bateaux et navires

11 millions d'euros d'exportations de préparations et conserves à base de poissons et produits de la pêche

31 millions d'euros d'exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture

La formation maritime - Année 2014/2015

126 élèves en formation initiale dans
1 lycée professionnel maritime

106 862 heures de formation continue

La plaisance, la pêche de loisir et les loisirs nautiques

85 661 navires de plaisance
786 premières immatriculations
4 546 mutations de propriété

41 bateaux-écoles et 5 424 permis mer
165 autorisations de pratiquer la pêche au filet fixe*
337 manifestations nautiques

La sécurité maritime

12 phares dont 5 en mer

465 visites de sécurité de navires professionnels

406 opérations de sauvetage et d'assistance
(86 % liés à la plaisance et aux loisirs nautiques)

1 232 personnes impliquées (54 % de plaisanciers)
12 décès ou disparitions

840 interventions des moyens de secours engagés dont 33 % SDIS et 30 % SNSM

L'environnement marin

9 zones de protection spéciale
10 zones spéciales de conservation
65,74 hectares de nouvelles acquisitions du
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

134 zones de baignade de «qualité excellente»
et 15 de «qualité bonne» sur 149 sites contrôlés
15 plages labellisées «pavillon bleu»

Le patrimoine maritime

13 navires et 11 phares protégés
au titre des Monuments historiques

63 navires labellisés «bateaux d'intérêt patrimonial»

ILLE-ET-VILAINE

Le département compte un ancien «quartier» des affaires maritimes : Saint-Malo.

Les ports

- Deux ports équipés d'une criée : Saint-Malo et Cancale, mais aussi 5 points de débarquement agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché, situés à Saint-Malo (6 points), Le Vivier-sur-mer, Cancale, Saint-Benoît-des-Ondes, Dinard.
- Un port de commerce : Saint-Malo qui comprend :
 - Un avant-port en contact direct avec la mer avec son marnage de 13,50 m lors des marées de vives eaux ; il accueille l'activité des ferries et le trafic côtier des excursions en mer,
 - Un port intérieur avec ses 4 bassins contrôlés par une écluse de 150 mètres de long et 25 mètres de large pour un tirant d'eau à pleine mer de 9 mètres.
- Le littoral de la Côte d'Émeraude et de la Rance maritime (Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor) abrite⁽¹⁾ six ports de plaisance structurants, neuf ports «abri» (bouées à flot ou échouage), un port à sec et 62 zones de mouillage et équipements légers pour l'accueil des navires de plaisance. Il compte notamment près de 2 700 places à flot sur pontons ou à quai, près de 7 000 places sur bouées à flot ou à l'échouage. La plus grande capacité est offerte par le port des Bas-Sablons à Saint-Malo avec 1 196 places sur pontons et 710 places visiteurs. Son gestionnaire est la commune. La ville accueille également un port intérieur, le bassin Vauban de 171 places, plus 20 à 25 places visiteurs, situé devant les remparts. Il est géré par la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Malo Fougères.

La pêche professionnelle maritime

Les navires immatriculés dans le département⁽²⁾

59
navires de pêche

Par genre

Grande pêche*	2
Pêche côtière*	3
Pêche au large*	4
Petite pêche*	50
TOTAL	59

Par longueur

inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup à 25m	TOTAL
8	36	7	6	2	59

Par âge

moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	TOTAL
3	8	9	2	18	16	3	0	59

(1) source : L'accueil des navires de plaisance en Bretagne dans la perspective d'une gestion intégrée des zones côtières 07/2011 E. Sonnic (UMR ESO CNRS/6590 - Université de Rennes2)/D. Alkan, J. Duhaion, P.Y. Quantin - CETE Ouest

(2) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle de pêche des navires ; Source : DGITM/DAM/SDSI

Les marins-pêcheurs identifiés⁽¹⁾ dans le département

Répartition par genre de navigation

Petite Pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	Cultures marines pêche*	TOTAL
309	51	179	124	0	663

➤ 48 marins-pêcheurs étrangers,
dont 37 originaires de l'Union européenne.

➤ 111 057 jours travaillés.

Répartition par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans
60	165	163	163	100	12

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Captures totales débarquées

Le total des captures débarquées sous pavillon français dans le département s'élève à 16 038 tonnes.
(source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD)

En criée

Commercialisation totale :

1 285 tonnes (- 4,75 %)

3,39 millions d'euros (- 7,63 %)

2,64 % €/kg (- 2,95 %)

	Quantité (en tonnes)	Variation 2015/2014	Valeur (millions d'euros)	Variation 2015/2014	Prix moyen (€/kg)
Saint-Malo	1 113	- 7,86	2,97	- 6,89	2,67
Cancale	172	+ 21,98	0,43	- 11,02	2,50

En trois ans, les achats à distance sont passés de 7 à plus de 63 % de l'activité.

Douze mareyeurs*, dont onze achètent à distance. Quatre disposent d'une case en criée.

Les criées emploient neuf salariés à temps plein (personnel de manutention et de tri inclus).

Criée de Saint-Malo

Commercialisation globale

- 1 113 197 kilos : - 7,86 %
- 2 976 780 euros : - 6,89 %
- Prix moyen : 2,67 €/Kg : 1,14 %

Située dans le bassin Bouvet, la criée de Saint-Malo, malgré la disparition progressive de la flotte hauturière, maintient son activité portée avant tout par les pêcheurs côtiers.

Le port de pêche continue de voir son tonnage diminuer année après année.

La coquille Saint-Jacques arrive toujours en tête. En revanche ses apports ont diminué (- 5,63 % en tonnage et - 3,45 % en valeur) par rapport à 2014.

Premières espèces en tonnage :

- Coquille Saint-Jacques
- Seiche
- Praire
- Roussette
- Encornet
- Rouget barbet

Achats à distance : 47 % de la quantité, 46 % de la valeur, contre 61 et 57 % en 2014.

Contrairement aux années précédentes, la sole ne figure plus dans les six premières espèces.

(1) marins-pêcheurs identifiés ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins - Source : DGITM/DAM/SDSI

Source : CCI Saint-Malo Fougères

Espèces principales Classement en valeur Criée de Saint-Malo	Quantité (en tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Coquille Saint-Jacques	325	29,20	0,86	29	2,65
Seiche	72	6,47	0,20	6,73	2,79
Praire	22	1,98	0,07	2,36	3,51
Encornet	12	1,08	0,05	1,68	4,68
Roussette	14	1,26	0,04	1,35	0,32
Rouget barbet	10	0,90	0,03	1,01	3,43

Criée de Cancale

Commercialisation globale

- 171 867 kilos : 22 %
- 429 183 euros : -11 %
- Prix moyen : 2,50 €/Kg : -28 %

	Quantité (en tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Seiche	162	94 %	0,40	95 %	2,45

La seiche représente 94 % des espèces débarquées à Cancale.

Le port voit son tonnage augmenter de 13 % par rapport à l'année précédente. Sa valeur connaît une diminution de 17 %.

La pêche à pied professionnelle

Pour la campagne 2015/2016 :

- Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* de Bretagne a délivré sur les gisements du département 30 licences. Sur ce nombre, 29 professionnels disposent du timbre coques-palourdes,
- 28 permis nationaux ont été délivrés à des pêcheurs à pied professionnels,
- Cinq navires sont utilisés pour le transport de la production de pêche à pied.

La production par espèces s'élève à :

- 61,8 tonnes de palourdes dont 91 % récoltées en baie du Mont Saint-Michel et 9 % en Rance,
- 2 tonnes de coques dont 93 % pêchées en Rance.

Les structures professionnelles de la pêche

L'Ille-et-Vilaine compte :

- Une coopérative maritime à Saint-Malo,
- Deux groupements de gestion en charge de la gestion administratives des armements,
- Un Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* dont le siège est à Saint-Malo,
- Le siège du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* de Bretagne à Rennes.

L'aquaculture marine

Les moyens de production conchylicole

Nombre de concessions	Surface (ha)	Longueur (km)	Nombre de détenteurs
1 521	1 344	248	194

Source : DGITM/DAM/SDSI

La moule de bouchot de la baie du Mont Saint-Michel bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) et d'une appellation d'origine protégée (AOP).

55 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels

Répartition des marins⁽¹⁾ par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
20	116	122	120	110	13	501

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont notamment affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

137 navires aquacoles sont immatriculés⁽²⁾ dans le département.

L'Ille-et-Vilaine se trouve être le département leader en matière d'activité. La baie du Mont Saint-Michel réunit à elle seule 80 % des mytiliculteurs, 100 % des producteurs d'huîtres plates de Bretagne-Nord.

L'algoculture

Deux concessionnaires disposent de trois concessions sur cordes en eau profonde pour une surface de 122 hectares. La quantité produite est estimée à 38,6 tonnes.

(1) marins identifiés dans l'interrogation ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; (2) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ; Source : DGITM/DAM/SDSI

Source : DML35

Le transport maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ et les armements notables

Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
2	3	5	0	0	0	0	10

Sept armements proposent de la promenade ou des excursions en mer :

- La compagnie Corsaire avec cinq navires,
- Le navire *Châteaubriand II* propose des balades gastronomiques sur la Rance maritime,
- Albatros Croisières avec un navire,
- Hermine Croisières effectue des excursions avec un navire,
- Captain Taxi possède un navire,
- Bretagne marine croisières avec sept navires,
- Bisquine La Cancalaise avec un navire.

Source : DML 35

Les marins identifiés⁽²⁾

Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
16	68	118	35	590	291	5	1 123

107
femmes
sont comptabilisées parmi
ces professionnels

Répartition par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans
23	288	317	275	200	20

► 146 690 jours travaillés en 2015.

► 8 marins étrangers.

Le transport de passagers

21 escales, soit une augmentation de 33 %, pour 7 359 passagers 13 % de plus par rapport à l'année 2015.

Un navire de la Brittany ferries effectue du transport de passagers (hors promenade en mer).

Le port de Saint-Malo occupe la première place régionale pour l'activité de passagers qui transitent chaque année à destination ou en provenance de Grande-Bretagne, de Jersey ou de Guernesey.

Source : DGITM/DAM/SDSI

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires
(2) marins identifiés ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

L'activité du port de commerce

Le port de Saint-Malo occupe le troisième rang régional pour le trafic commercial avec 1 655 410 million de tonnes de marchandises en 2015 se répartissant de la façon suivante :

1 224 161 tonnes → Trafic cargos →

Le trafic cargos est essentiellement tourné vers l'activité des engrais et vers l'importation des bois du nord pour l'alimentation de la filière de construction. D'autres marchandises s'y développent, comme l'alimentation du bétail et les exportations d'enrochement afin de constituer des digues dans le sud de l'Angleterre ou sur les îles anglo-normandes, ainsi que de la ferraille. Ce fret représente 74 % du tonnage général.

431 249 tonnes → Fret ferries →

Le trafic ferries se développe sur deux destinations :
- l'Angleterre avec le port de Portsmouth,
- l'île de Jersey avec le port de Saint-Hélier.
Il représente 26 % du tonnage général.

Le trafic du port de commerce de Redon n'a toujours pas repris depuis l'arrêt d'activité des Sablières redonnaises en 2013.

La plaisance professionnelle

18 navires de plaisance professionnelle sont armés⁽¹⁾ en Ille-et-Vilaine.

Répartition des marins⁽²⁾ par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
3	23	18	16	19	5	84

79 % des marins travaillent en
navigation côtière et 8 % au long cours

19
femmes
figurent parmi ces
84 marins

La formation professionnelle maritime

L'Ille-et-Vilaine compte :

- Un lycée professionnel maritime qui a accueilli 182 élèves au cours de l'année scolaire 2014/2015 (203 à la rentrée 2015). Outre les formations initiale et continue à Saint-Malo pour la pêche maritime, l'aquaculture marine, le commerce, la plaisance professionnelle, le lycée a assuré des formations en télé-enseignement pour 19 élèves de la Marine nationale. 39 015 heures de formation continue ont été dispensées.
- Un lycée privé, Les Rimains, qui prépare une cinquantaine d'élèves aux concours de la marine marchande,
- Le centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME) à Saint-Malo,
- Un site de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) dont l'effectif est de 218 élèves.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

Les navires, mutations et premières immatriculations

399 nouvelles immatriculations de navires de plaisance ont été réalisées - 94 voiliers et 305 navires à moteur, ainsi que 2 543 mutations de propriété - 719 voiliers et 1 824 navires à moteur.

36 575 navires de plaisance sont immatriculés en Ille-et-Vilaine dont 10 143 voiliers et 26 432 navires à moteur. 58 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Le département compte 40 218 navires de plaisance, soit :
4 % de la flotte métropolitaine.
66 % sont des navires à moteur.

Source : DGITM/DAM/SDSI

Les permis mer

1 646 permis côtiers et 59 permis hauturiers ont été délivrés en 2015, soit une diminution de 10 % par rapport à 2014.

Les plaisanciers ont pu être formés par les 20 bateaux-écoles présents dans le département.

Source : DML 35

Les loisirs nautiques

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 23 clubs ou centres de plongée,
- 13 clubs de pêche sous-marine,
- 7 clubs «école française de voile»,
- 3 clubs de char à voile.
- 12 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 1 club d'aviron,
- 5 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 4 clubs ou écoles de surf.

La pêche de loisir

123 autorisations ont été délivrées pour la pêche à pied de loisir au filet fixe* sur la zone de balancement des marées*.

31 autorisations de pêche de loisir du thon rouge ont été délivrées à des navires immatriculés en Ile-et-Vilaine.

Les manifestations nautiques

73 manifestations ont ponctué l'année 2015.

L'environnement

Classement des eaux de baignade :
30 sites d'excellente qualité, 8 sites de bonne qualité et 3 sites de qualité suffisante.

L'Ile-et-Vilaine compte 14 sites classés Natura 2000 : 10 bénéficient d'un classement comme site d'intérêt communautaire (SIC, Directive habitats), 4 comme zone de protection spéciale (ZPS, Directive oiseaux).

Label pavillon bleu :
2 plages (Saint-Briac-sur-mer et Saint-Lunaire)

Près de 2 hectares ont été acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres sur la commune de Cancale.

La baie du Mont Saint-Michel est inscrite sur la liste des zones humides d'importance nationale (convention Ramsar).

En ce qui concerne les alertes de pollutions bactériologiques/microbiologiques et de contaminations, une alerte de niveau 1 a eu lieu pour le groupe III (moules, huîtres), cependant elle n'a pas donné lieu à une interdiction de pêche.

CÔTES D'ARMOR

Le département compte deux anciens «quartiers» des affaires maritimes :
Paimpol et Saint-Brieuc.

Les ports

- Deux ports équipées d'une criée : Erquy et Saint-Quay-Portrieux, mais aussi sept points de débarquement agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché (Locquémeau, Perros-Guirec, Plougrescant-Tréguier, Pors-Even, Paimpol, Dahouët et Saint-Cast-le-Guildo).
- Quatre ports de commerce :
 - Le Légué (Saint-Brieuc),
 - Tréguier,
 - Pontrieux,
 - Lézardrieux.
- 15 700 places pour les navires de plaisance, dont 9 200 emplacements sur pontons, bouées de pleine eau ou à l'échouage et 6 500 dans des zones de mouillages plus ou moins organisées. Le département abrite 10 ports de plaisance, 26 ports «abri» (bouées à flot ou échouage), 2 ports à sec et 87 zones de mouillages et équipements légers pour l'accueil des navires de plaisance, soit un total de 125 ports⁽¹⁾.

Deux zones principales : baie de Lannion/côte de Granit rose/côte des ajoncs (5 790 places) et Trieux/baie de Saint-Brieuc Ouest (5 280 places). Le port de Perros-Guirec concentre à lui seul près de 10 % des places, suivi par Saint-Quay-Portrieux (7 %).

La pêche professionnelle maritime

Les navires immatriculés ⁽²⁾ dans le département

263
navires de pêche.

Par genre

Paimpol	Petite pêche*	104
	Pêche côtière*	2
	Pêche au large*	6
Saint-Brieuc	Petite pêche*	128
	Pêche côtière*	4
	Pêche au large*	19
TOTAL		263

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	TOTAL
Paimpol	33	67	5	7	0	112
Saint-Brieuc	22	100	8	21	0	151
TOTAL	55	167	13	28	0	263

Source : DGITM/DAM/SDSI

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	TOTAL
Paimpol	3	14	12	10	32	24	15	2	112
Saint-Brieuc	9	14	9	8	33	45	31	2	151
TOTAL	12	28	21	18	65	69	46	4	263

Source : DGITM/DAM/SDSI

Les marins-pêcheurs identifiés⁽¹⁾ dans le département

Répartition par genre de navigation

	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	TOTAL
Paimpol	303	27	77	16	423
Saint-Brieuc	259	15	74	4	352
TOTAL	562	42	151	20	775

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Paimpol	39	126	80	89	69	20	423
Saint-Brieuc	1	40	81	122	82	26	352
TOTAL	40	166	161	211	151	46	775

10 femmes marins-pêcheurs.

► 24 marins-pêcheurs étrangers, dont 21 originaires de l'Union européenne.

► 151 551 jours travaillés.

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Captures totales débarquées

Le total des captures débarquées sous pavillon français dans le département s'élève à 15 396 tonnes. La coquille Saint-Jacques représente plus de 39 % des captures, suivie par le buccin (13 %), la palourde rose (7 %) et la seiche (6 %).

(source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD)

(1) marins-pêcheurs identifiés ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins
Source : DGITM/DAM/SDSI

En criée

Le tonnage global commercialisé stagne par rapport à 2014, la valeur augmente grâce à la bonne tenue des cours. C'est le deuxième meilleur bilan pour les criées du département.

Commercialisation totale :

23 150 tonnes (+0,6 %)
60,02 millions d'euros (+7 %)
2,59 €/Kg (+7 %)

	Quantité (tonnes)	Variation 2015/2014 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2015/2014 (%)	Prix moyen (€/kg)	Variation 2015/2014 (%)
Erquy	11 346	-9	31,91	+1	2,81	+11,5
Saint-Quay- Portrieux	11 804	+12	28,11	+15	2,38	+2,6

Source : CCI des Côtes d'Armor

La coquille Saint-Jacques reste l'espèce phare avec 22 % du chiffre d'affaires. Son prix moyen augmente de 2 %. 40 % de sa production est commercialisé en «entier vivant» et 60 % en «noix fraîche et surgelée».

La «coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor» bénéficie d'un IGP (Indication géographiquement protégée)*.

Crustacés : 125 515 tonnes -10 %
Poissons : 11 765 tonnes -6 %

Coquillages : 8 930 tonnes +3 %
Céphalopodes : 2 328 tonnes +32 %

Le pourcentage des achats à distance se situe autour de 85 % en quantité et en valeur.

64 mareyeurs* et 43 poissonniers sont agréés dans les criées des Côtes d'Armor, et 86 achètent à distance. Roscoff, Brest et Saint-Malo sont des bases avancées pour Erquy et Saint-Quay-Portrieux : des produits y sont débarqués avant d'être vendus dans les deux criées costarmoricaines.

L'effectif global des criées du département s'élève à 75, intérimaires inclus. Ce chiffre en augmentation comprend le personnel de tri et de manutention.

Campagne coquille Saint-Jacques 2014-2015 :

- 205 navires d'une taille moyenne de 10,50 mètres.
- Un gisement principal (17/11/2014 au 25/03/2015), trois gisements annexes (6/10 au 14/11/2014), gisement de Perros-Guirec (30/03 au 14/04/2015).
- Temps de pêche : 45 minutes deux fois par semaine sur le gisement principal.
- Campagne favorable dans le gisement principal avec une hausse du quota. Hausse du prix moyen de 7 % par rapport à 2013/2014 et 15 % par rapport à 2012/2013.

Criée d'Erquy

Commercialisation globale

- 11 346 390 kilos : -9 %
- 31 914 449 euros : +1 %
- Prix moyen : 2,81 €/Kg : +11,5 %

Espèces principales, classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Coquille Saint-Jacques	2 169	19	5,14	16	2,37
Baudroie (lotte entière)	889	8	4,64	14,5	5,22
Saint-Pierre	359	3	3,97	12	11,04
Encornet (calmar)	389	3	2,28	7	5,85
Merlan	866	8	1,81	6	2,09
Églefin	670	6	1,38	4	2,7

Source : CCI des Côtes d'Armor

Premières espèces en tonnage :

- Coquille Saint-Jacques
- Grondin rouge
- Baudroie
- Merlan
- Seiche
- Églefin

Erquy occupe le premier rang français pour la commercialisation par les navires français en criée de grondin rouge, de Saint-Pierre et de tacaud pêchés. Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

Le site de la criée accueille sept mareyeurs*. Une nouvelle chambre froide y a été installée en 2015.

Criée de Saint-Quay-Portrieux

Commercialisation globale

- 11 804 146 kilos : +12 %
- 28 105 267 euros : +15 %
- Prix moyen : 2,38 €/Kg : +2,6 %

Espèces principales Classement en valeur		Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Premières espèces en tonnage :	Coquille Saint-Jacques	3 626	31	8,29	29	2,29
	Baudroie (lotte entière)	488	4	2,53	9	5,18
	Seiche	826	7	2,11	7,5	2,55
	Saint-Pierre	177	1,5	1,80	6	10,16
	Encornet	244	2	1,38	5	5,66
	Merlan	658	5,5	1,25	4	1,91

Source : CCI des Côtes d'Armor

Trois mareyeurs* sont installés dans le site de la criée.

Saint-Quay-Portrieux occupe le premier rang français pour la commercialisation en criée de coquille Saint-Jacques et de homard pêchés. Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

La pêche à pied professionnelle

76 licences générales de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* pour les gisements du département.

L'administration a quant à elle délivré 41 permis nationaux de pêche à pied.

Le tonnage pêché est estimé à 119 tonnes, dont 59 tonnes de coques, 50 tonnes de palourdes, 6 tonnes d'huîtres creuses, 2,5 tonnes de patelles, 607 kilos de salicorne, 450 kilos de moules, 63 kilos de poisson et encornet.

2 112 tonnes d'algues ont été récoltées par 17 pêcheurs autorisés.

Les structures professionnelles de la pêche

Les Côtes-d'Armor comptent

- Une organisation de producteurs, Cobrenord, basée à Saint-Quay-Portrieux dont la première espèce cible est la coquille Saint-Jacques (184 navires adhérents au 01/01/2015 pour un volume de 13 141 tonnes),
- Trois coopératives maritimes d'avitaillement «Comptoir de la mer» situées à Erquy, Saint-Brieuc-Le légué, et Paimpol,
- Deux groupements de gestion en charge de la gestion administrative des armements.

Source : DML 35

L'aquaculture marine

Les concessions

Le littoral compte 1 252 concessions attribuées à 309 détenteurs et une superficie totale de 1 156,6 hectares et 155,7 kilomètres de bouchots.

65 % des concessions relèvent de l'ancien quartier de Paimpol (914,5 hectares et 6,8 kilomètres) pour 250 concessionnaires.

Le littoral costarmoricain est jalonné de quatre sites principaux de production d'huîtres creuses (rivière de Tréguier, Paimpol, baie de la Fresnaye près du cap Fréhel, baie de l'Arguenon) et de quatre sites de production de moules (Pleubian au niveau du sillon de Talbert, baie de Saint-Brieuc, baie de la Fresnaye près du cap Fréhel, baie de l'Arguenon).

Les marins identifiés⁽¹⁾ et les navires aquacoles immatriculés⁽²⁾

22 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Paimpol	1	21	15	30	22	4	93
Saint-Brieuc	1	9	16	21	23	2	72
TOTAL	2	30	31	51	45	6	165

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont notamment affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

98 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

La pisciculture

Deux entreprises de pisciculture sont implantées dans les Côtes d'Armor :

- La Ferme du Trieux élève des truites de mer valorisées par la fumaison,
- L'activité turbot de France turbot a été reprise le 01/03/2015 par le groupe Gloriamaris.

L'algoculture

Trois concessions ont été accordées pour l'algoculture pour une surface totale de 15 hectares.

À noter la présence dans l'estuaire du Trieux d'une concession expérimentale de 6 hectares attribuée au Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA). Cette concession est ouverte à la polyculture (algues, poissons, coquillages).

Le transport maritime

Les navires⁽¹⁾ immatriculés et les armements notables

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Paimpol	0	0	19	2	0	0	0	21
Saint-Brieuc	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	1	0	19	2	0	0	0	22

15 navires de moins de 20 ans.

Sept navires de moins de 16 mètres.
Cinq navires de plus de 26 mètres.

Les marins identifiés⁽²⁾

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Paimpol	8	22	109	36	300	116	8	599
Saint-Brieuc	3	1	17	3	50	28	0	102
TOTAL	11	23	126	39	350	144	8	701

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Paimpol	32	151	145	116	145	10	599
Saint-Brieuc	0	7	26	35	29	5	102
TOTAL	32	158	171	151	174	15	701

33 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels.

► 99 760 jours travaillés en 2015.

► 1 marin étranger.

Le transport de passagers

Quatre voiliers sont armés en NUC (navire à utilisation commerciale)*.

Le département compte également 12 vedettes à passagers.

Deux entreprises effectuent du pécaturisme*.

Après deux années de hausse, le transport de passagers entre la pointe de l'Arcouest et l'île de Bréhat baisse de 4 % par rapport à 2014 (372 973 passagers).

Le trafic passagers au départ d'Erquy vers Bréhat chute également (7 516 passagers, -19 %).

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ;
(2) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGTM/DAM/SDSI

L'activité des ports de commerce

Le trafic global des quatre ports du département baisse pour la quatrième année consécutive et s'élève à 435 053 tonnes (-3 %).

L'agro-alimentaire couvre 32 % du trafic et les amendements marins 21 %.

Le Légué (339 084 tonnes, -7 %) et Tréguier (38 536 tonnes, -8 %) sont deux ports généralistes.

Trafic principal du port du Légué (Saint-Brieuc) :

- L'agro-alimentaire : 132 015 tonnes,
- Le bois : 48 135 tonnes,
- Les engrais : 41 633 tonnes,
- La ferraille : 34 103 tonnes.

Trafic principal du port de Tréguier :

- Les amendements : 14 080 tonnes,
- La ferraille : 12 578 tonnes,
- L'agro-alimentaire : 8 668 tonnes.

À l'exception de 2012, le trafic se situe entre 321 353 et 371 495 tonnes sur les 10 dernières années.

Le trafic 2015 est le plus bas enregistré sur les 10 dernières années (-60 % par rapport à 2005).

Le port du Légué a accueilli 144 escales en cabotage* international (140 navires entrés au port) et 24 escales en navigation côtière.

Pontrieux (26 213 tonnes, +90 %) et Lézardrieux (31 220 tonnes, +7 %) sont deux ports de bornage, leur trafic se concentre sur les amendements marins.

Activité des zones de réparation navale :

- Le Légué : 174 navires, dont 113 côtiers,
- Paimpol : 2 366 navires.

La plaisance professionnelle

Répartition des marins⁽¹⁾ identifiés dans le département, par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Paimpol	1	3	7	7	4	1	23
Saint-Brieuc	0	0	2	2	1	1	6
TOTAL	1	3	9	9	5	2	29

3 femmes figurent parmi ces marins.

25 marins identifiés dans le département travaillent en navigation côtière*.

Quatre des six navires⁽²⁾ armés à la plaisance professionnelle sont des voiliers. Quatre d'entre eux ont également une longueur inférieure à 12 mètres.

La formation professionnelle maritime

Les Côtes-d'Armor comptent un lycée professionnel maritime à Paimpol qui a accueilli 168 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2014/2015 (177 à la rentrée 2015).

Le lycée assure des formations initiales et continues pour la pêche maritime, le commerce, la plaisance professionnelle. Il accueille une classe de mise à niveau maritime préparatoire au BTS «maintenance des systèmes électro-navals» (BTS MASEN).

37 240 heures de formation continue ont été dispensées au LPM au cours de l'année 2014/2015.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

Les navires, mutations et premières immatriculations

335 premières immatriculations :

à Paimpol → voiliers : 21 et navires à moteur : 142 soit 163 navires
à Saint-Brieuc → voiliers : 41 et navires à moteur : 131 soit 172 navires

2 253 dossiers de mutation :

à Paimpol → voiliers : 337 et navires à moteur : 989 soit 1 326 navires
à Saint-Brieuc → voiliers : 200 et navires à moteur : 727 soit 927 navires

Le département compte :

37 108 navires de plaisance, soit
3,7 % de la flotte métropolitaine.
65 % sont des navires à moteur.

20 290 navires de plaisance sont immatriculés à Paimpol, dont
6 346 voiliers et 13 944 navires à moteur.

59 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

13 792 navires de plaisance sont immatriculés à Saint-Brieuc,
dont 3 568 voiliers et 10 224 navires à moteur.

62 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Les permis mer

1 162 plaisanciers ont obtenu un permis mer (côtier ou hauturier) en 2015, dont 94 % en option côtière.
Ils ont pu être formés dans l'un des 19 bateaux-écoles agréés dans le département.

Les loisirs nautiques

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 20 clubs et centres de plongée,
- 5 clubs de pêche sous-marine,
- 20 clubs «école française de voile»,
- 5 clubs de char à voile.
- 11 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 1 club d'aviron,
- 7 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 5 clubs ou écoles de surf.

La pêche de loisir

107 autorisations de pose d'un filet fixe* ont été
délivrées pour la pêche de loisir dans la zone de
balancement des marées*.

23 autorisations de pêche de loisir du thon rouge
ont été délivrées à des navires immatriculés dans
les Côtes-d'Armor.

Les manifestations nautiques

184 manifestations ont été enregistrées auprès de l'administration maritime en 2015.

L'environnement

Classement des eaux de baignade 2015 :

- 86 sites d'excellente qualité,
- 20 sites de bonne qualité,
- 12 sites de qualité suffisante,
- 3 sites de qualité insuffisante.

Label Pavillon bleu 2015 :

- 3 ports (Binic, Paimpol et Portrieux)
- 2 communes (plages de Plestin-les-grèves et de Trévou-Tréguignec).

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres a acquis 27,38 hectares dans les Côtes d'Armor.

FINISTÈRE

Le département compte six anciens «quartiers» des affaires maritimes :

Morlaix, Brest, Douarnenez-Camaret, Audierne, Le Guilvinec et Concarneau.

Les ports

- Huit ports de pêche équipés d'une criée : Roscoff, Brest, Douarnenez, Audierne, Saint-Guénolé, Le Guilvinec, Loctudy et Concarneau, mais également 48 points de débarquement agréés pour les produits de la pêche.
- Quatre ports de commerce : Roscoff, Brest, Douarnenez et Quimper.
- 14 ports structurants avec pontons : Roscoff Blocon, Morlaix, Brest (port du Moulin blanc et port du château), L' Aber wrac'h, Morgat, Camaret, Douarnenez, Audierne, Loctudy, Sainte-Marine, Bénodet, Port-la-forêt et Concarneau. Ces ports offrent plus de 8 400 places sur pontons ou à quai et plus de 19 500 places sur bouées ou à l'échouage. Ils sont complétés par quelque 370 petits ports ou zones de mouillage éparpillés sur tout le littoral. Le nombre de nuitées peut être estimé à 81 000. Le port à sec Le Pasco à Concarneau peut accueillir 600 navires⁽¹⁾.

La pêche professionnelle maritime

Les navires immatriculés⁽²⁾ dans le département

Par genre

Audierne	Pêche côtière*	3	Total Audierne : 35
	Pêche au large*	1	
	Petite pêche*	31	
Brest	Grande pêche*	0	Total Brest : 126
	Pêche côtière*	10	
	Petite pêche*	116	
Concarneau	Grande pêche*	14	Total Concarneau : 96
	Pêche côtière*	12	
	Pêche au large*	5	
	Petite pêche*	65	
Camaret	Petite pêche*	13	Total Camaret : 13
Douarnenez	Petite pêche*	9	Total Douarnenez : 9
Le Guilvinec	Pêche côtière*	39	Total Le Guilvinec : 215
	Pêche au large*	58	
	Petite pêche*	118	
Morlaix	Pêche côtière*	12	Total Morlaix : 96
	Pêche au large*	14	
	Petite pêche*	70	

(2) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ; Source : DGITM/DAM/SDSI

(1) source : L'accueil des navires de plaisance en Bretagne dans la perspective d'une gestion intégrée des zones côtières 07/2011 E. Sommic (UMR ESO CNRS/6590 - Université de Rennes2)/D. Alkan, J. Duhaion, PY Quantin - CETE Ouest

590
navires de pêche.

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	Total
Audierne	4	30	0	1	0	35
Brest	25	88	12	1	0	126
Concarneau	14	44	13	7	18	96
Camaret	6	7	0	0	0	13
Douarnenez	1	7	1	0	0	9
Le Guilvinec	30	54	56	75	0	215
Morlaix	40	28	11	17	0	96
TOTAL	120	258	93	101	18	590

Par âge	- de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	Total
Audierne	2	7	4	4	13	4	1	0	35
Brest	2	10	18	10	36	33	16	1	126
Concarneau	0	3	11	8	37	30	7	0	96
Camaret	0	1	0	0	4	5	2	1	13
Douarnenez	0	0	0	2	1	2	3	1	9
Le Guilvinec	3	11	29	10	79	68	12	3	215
Morlaix	1	5	4	5	33	33	14	1	96
TOTAL	8	37	66	39	203	175	55	7	590

Les marins-pêcheurs identifiés⁽¹⁾ dans le département

Répartition par genre

	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	TOTAL
Audierne	45	14	31	28	118
Brest	235	67	48	68	418
Concarneau	158	71	122	339	690
Camaret	16	1	9	9	35
Douarnenez	26	2	27	29	84
Le Guilvinec	312	196	343	55	906
Morlaix	115	54	96	14	279
TOTAL	907	405	676	542	2 530

20 femmes marins-pêcheurs.

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Audierne	3	17	23	37	33	5	118
Brest	11	71	104	122	83	27	418
Concarneau	18	105	120	249	181	17	690
Camaret	0	1	1	21	11	1	35
Douarnenez	0	11	12	22	34	5	84
Le Guilvinec	40	165	150	308	225	18	906
Morlaix	3	45	46	88	76	21	279
TOTAL	75	415	456	847	643	94	2 530

➤ 96 marins-pêcheurs étrangers, dont 44 originaires de l'Union européenne.

➤ 991 970 jours travaillés.

(1) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Captures totales débarquées

Le total des captures débarquées sous pavillon français dans le département s'élève à 92 469 tonnes.

(source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD)

En criée

Commercialisation totale :

46 112 tonnes (-6,17 %)

162,76 millions d'euros (+4,58 %)

3,53 €/Kg (+11,36 %)

	Quantité (tonnes)	Variation 2015/2014 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2015/2014 (%)	Prix moyen (€/kg)
Roscoff	5 198	-7,20	20,46	-1,11	3,94
Brest	1 553	5,33	7,67	9,89	4,94
Douarnenez	2 559	-45,08	2,83	-33,81	1,11
Audierne	927	-19,46	6,04	-12,10	6,51
Saint-Guérolé	9 348	-4,12	19,05	0,26	2,04
Le Guilvinec	18 776	4,05	73,57	11,73	3,92
Loctudy	3 407	18,48	13,16	22,90	3,86
Concarneau	4 345	-22,26	19,97	-6,04	4,60

Criée de Roscoff

Espèces principales, classement en valeur

Commercialisation globale

- 5 197 531 kilos : -7,20 %
- 20 463 555 euros : -1,11 %
- Prix moyen : 3,94 €/Kg : +6,78 %

Premières espèces en tonnage :

- Merlan
- Baudroie
- Seiche
- Églefin
- Raies diverses

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Baudroie (entière, filet et queue)	972	19	5,43	27	5,59
Saint-Pierre	134	3	1,43	7	10,65
Turbot	81	2	1,29	6	15,90
Seiche	411	8	0,96	5	2,34
Églefin	399	8	0,94	5	2,35
Raies diverses	376	7	0,95	5	2,53

Source : Criée de Roscoff

Roscoff occupe le premier rang français pour la commercialisation en criée de barbu et de turbot.

Source : FranceAgriMer-Données de vente déclarées en halles à marée en 2015

La vente à distance représente 79 % du tonnage et de la valeur commercialisés.

79 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 61 mareyeurs* et 18 poissonniers.

Effectif de la criée : 30 personnes.

Criée de Brest

Commercialisation globale

- 1 552 999 kilos : +5,33 %
- 7 670 762 euros : +9,89 %
- Prix moyen : 4,94 €/Kg : +4,43 %

Espèces principales, classement en valeur

Premières espèces en tonnage :

- Lotte
- Araignée
- Praire
- Lieu jaune
- Turbot
- Homard

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Lotte	402	26	2,22	29	4,43
Praire	173	11	0,63	8	3,62
Homard	27	2	0,52	7	19,32
Turbot	33	2	0,51	6	15,59
Lieu jaune	92	6	0,48	6	5,77
Araignée	180	12	0,43	6	2,37

Source : SAS Société de la criée de Brest

La vente à distance représente 90 % du tonnage et de la valeur commercialisés.

70 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 47 mareyeurs* et 23 poissonniers.

Effectif de la criée : 10 personnes.

Criée de Douarnenez

Commercialisation globale

- 2 559 082 kilos : -45,08 %
- 2 833 211 euros : -33,81 %
- Prix moyen : 1,11 €/Kg : +20,83 %

Espèces principales, classement en valeur

Premières espèces en tonnage :

- Sardine
- Anchois
- Germon
- Maquereau

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Sardine	1 895	74	1,73	61	0,91
Anchois	313	12	0,50	18	1,60
Germon	162	6	0,44	16	2,70
Maquereau	95	4	0,04	1	0,43

Source : CCI Quimper Cornouaille

La vente à distance représente 99 et 98 % du tonnage et de la valeur commercialisés.

35 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 31 mareyeurs* et 4 poissonniers.

Effectif de la criée : 11 personnes.

Criée d'Audierne

Commercialisation globale

- 927 417 kilos : -19,46 %
- 6 37 038 euros : -12,10 %
- Prix moyen : 6,51 €/Kg : +9,15 %

Espèces principales, classement en valeur

Premières espèces en tonnage :

- Lieu jaune
- Baudroie
- Bar de ligne
- Dorade rose

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Bar (de ligne, filet)	91	10	1,64	27	14,93
Lieu jaune	262	28	1,45	24	6,25
Baudroie (maigre, foie, étêtée)	143	15	0,74	12	4,88
Dorade rose	15	2	0,27	4	17,90

Source : CCI Quimper Cornouaille

La vente à distance représente 91 % du tonnage et 94 % de la valeur commercialisés.

70 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 52 mareyeurs* et 18 poissonniers.

Effectif de la criée : 5 personnes.

Audierne occupe le premier rang français pour la commercialisation en criée de lieu jaune.

Source : FranceAgriMer-Données de vente déclarées en halles à marée en 2015

Criée de Saint-Guérolé

Commercialisation globale

- 9 347 963 kilos : -4,12 %
- 19 053 325 euros : +0,26 %
- Prix moyen : 2,04 €/Kg : +4,67 %

Espèces principales, classement en valeur

Premières espèces en tonnage :

- Sardine
- Anchois
- Merlu
- Baudroie
- Langoustine

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Sardine	4 208	45	3,23	17	0,77
Anchois	1 640	18	2,84	15	1,73
Baudroie	415	4	2,06	11	4,97
Langoustine (nord, sud)	179	2	1,91	10	10,06
Merlu	471	5	1,12	6	2,40

Source : CCI Quimper Cornouaille

Saint-Guérolé occupe le premier rang français pour la commercialisation en criée de sardine.

Source : FranceAgriMer-Données de vente déclarées en halles à marée en 2015

La vente à distance représente 51 % du tonnage et 57 % de la valeur commercialisés.

89 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 69 mareyeurs* et 20 poissonniers.

Effectif de la criée : 20 personnes.

Criée du Guilvinec

Commercialisation globale

- 18 775 840 kilos : +4,05 %
- 73 570 323 euros : +11,73 %
- Prix moyen : 3,92€/Kg : +7,43 %

Espèces principales, classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Baudroie	4 510	24	23,83	32	5,28
Langoustine (nord, nord épatée, sud)	777	4	8,56	12	11,66
Cardine blonde	1386	7	4,79	7	3,45
Églefin blanc	2 085	11	4,55	6	2,18
Raie (fleurie, douce, chardon, bouclée, circulaire, méele, pastenaugue)	1 869	10	3,81	5	2,04
Saint-Pierre	321	2	3,49	5	10,88

Premières espèces
en tonnage :

- Langoustine
- Églefin
- Raie
- Cardine blonde
- Saint-Pierre

Source : CCI Quimper Cornouaille

Le Guilvinec occupe le premier rang français pour la commercialisation en criée de baudroie, cardine, églefin, limande-sole, cabillaud, raies douce et fleurie..

Source : FranceAgriMer-Données de vente déclarées en halles à marée en 2015

La vente à distance représente 53 % du tonnage et 54 % de la valeur commercialisés.

116 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 75 mareyeurs* et 41 poissonniers.

Effectif de la criée : 48 personnes.

Criée de Loctudy

Commercialisation globale

- 3 406 517 kilos : +18,48 %
- 13 156 431 euros : +22,90 %
- Prix moyen : 3,86 €/Kg : +3,67 %

Espèces principales, classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Baudroie (entière, maigre, étêtée, foie)	703	21	1,28	10	5
Langoustine (nord, sud)	96	3	0,94	7	9,95
Cardine blonde	310	9	0,94	7	3,05
Cabillaud	231	7	0,82	6	3,55
Merlu	325	10	0,69	5	2,14

Premières espèces en
tonnage :

- Baudroie
- Merlu
- Cardine blonde
- Cabillaud
- Langoustine

Source : CCI Quimper Cornouaille

La vente à distance représente 77 % du tonnage et 79 % de la valeur commercialisés.

77 acheteurs sont enregistrés en criée, dont 59 mareyeurs* et 18 poissonniers.

Effectif de la criée : 15 personnes.

Criée de Concarneau

Commercialisation globale

- 4 344 788 kilos : -22,26 %
- 19 973 586 euros : -6,04 %
- Prix moyen : 4,60 €/Kg : +20,87 %

Espèces principales, classement en valeur

		Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Premières espèces en tonnage :	Langoustine (nord, sud)	701	16	7,42	37	9,79
	Baudroie (entière, maigre, étêtée, foie)	324	7	1,76	8	5,16
	Bar (ligne, chalut, filet)	82	2	1,37	7	15,02
	Sardine	837	19	0,75	4	0,90
	Merlu	272	6	0,68	3	2,45

Source : CCI Quimper Cornouaille

La vente à distance représente 46 % et 39 %
du tonnage et de la valeur commercialisés.

108 acheteurs sont enregistrés en criée,
dont 61 mareyeurs* et 47 poissonniers.

Effectif de la criée :
31 personnes.

Hors criée

35 navires géomonières sont immatriculés dans le Finistère dont 27 à Brest, 2 au Guilvinec et 6 à Morlaix.

64 680 tonnes de laminaires ont été pêchées 2015.

Source : DML 29

La pêche à pied professionnelle

180 licences générales de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* pour les gisements du département.

L'administration a quant à elle délivré 55 permis nationaux de pêche à pied.

Algues de rive :

37 récoltants professionnels à pied

16 entreprises ou opérateurs à la transformation

Le tonnage pêché est estimé à 114 tonnes :

- 21 tonnes de coques,
- 16 tonnes de palourdes,
- 4 tonnes d'huîtres creuses,
- 68 tonnes de tellines,
- 5 tonnes d'oursins.

Source : DML 22

Soit 97 récoltants et 343 saisonniers autorisés pour une production estimée à 2 700 tonnes.

Les structures professionnelles de la pêche

Le Finistère accueille :

- Un comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* dont le siège est à Ergué-Gabéric.
- Deux organisations de producteurs :
 - Les pêcheurs de Bretagne (746 navires, 105 000 tonnes),
 - ORTHONGEL (qui regroupe la totalité de la flottille nationale de pêche thonière tropicale soit 22 thoniers océaniques pour 100 000 tonnes de captures/an),
- Sept coopératives d'avitaillement, une coopérative éclosion-repeuplement des gisements coquilliers au Tinduff et une coopérative pour la mise en œuvre d'actions halio-environnementales (contrats bleus), l'association Pesca qui fédère les intérêts de la filière pour le développement durables des zones dépendantes de la pêche,
- Le siège de l'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP) qui gère les cautionnements des acheteurs et réalise les transactions financières sous les 16 criées bretonnes, structure dont les compétences ont essaimé jusqu'en Aquitaine.

L'aquaculture marine

Les concessions

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Nombre de détenteurs
Audierne	25	2	13
Brest	683	579	91
Concarneau	257	298	36
Douarnenez	21	5	9
Le Guilvinec	137	263	35
Morlaix	724	727	114

Source : DGITM/DAM/SDSI

13 concessionnaires bénéficient de 26 concessions et 409 ha pour l'algoculture.

Les navires⁽¹⁾ aquacoles immatriculés et marins⁽²⁾ identifiés

62 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

dont
23
femmes

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Audierne	0	0	0	0	0	0	0
Brest	2	21	17	19	18	5	82
Concarneau	2	3	8	6	5	0	24
Camaret	0	0	0	0	0	0	0
Douarnenez	1	0	0	1	0	0	2
Le Guilvinec	0	4	3	8	3	1	19
Morlaix	0	8	15	7	16	6	52
TOTAL	5	36	43	41	42	12	179

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ;
(2) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

Le transport maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ et les armements notables

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Audierne	0	0	0	0	0	0	0	0
Brest	4	9	7	6	2	6	2	36
Concarneau	0	3	42	8	2	0	0	55
Camaret	0	0	0	0	0	0	0	0
Douarnenez	0	0	2	0	0	0	0	2
Le Guilvinec	0	0	11	0	0	0	0	11
Morlaix	0	0	7	0	9	0	0	16
TOTAL	4	12	69	14	13	6	2	120

Spécialisée dans le transmanche au départ de Normandie, de Bretagne et de l'Espagne, la compagnie Brittany Ferries dont le siège social se situe à Roscoff, dispose d'un effectif de 2 500 personnes (1 700 navigants) pour dix navires. Elle emploie plusieurs centaines de saisonniers. Premier employeur français de marins au commerce, elle exploite douze lignes fret et passagers vers la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Espagne. Cette entreprise draine également 4 800 emplois indirects.

GENAVIR qui gère la flotte scientifique d'Ifremer, Orange marine pour les câblers de France télécom et l'Armement des phares et balises du ministère chargé de la mer sont également finistériens.

Le desserte des îles du Ponant* est assurée par :

- Quatre navires à passagers et un navire consacré au fret de la compagnie Penn-ar-bed, filiale de Kéolis qui emploie 120 personnes. Penn-ar-bed bénéficie d'une délégation de service public du conseil départemental du Finistère, et dessert trois îles de la pointe du Finistère (Ouessant, Molène et Sein),
- Trois compagnies qui assurent la desserte passagers de l'île de Batz. Une société y assure le fret.

Les marins identifiés⁽²⁾

Répartition par genre de navigation

	Cabotage international*	Cabotage national*	Long cours*	Lamanage*	Navigation côtière *	Pilotage*	Remorquage*	TOTAL
Morlaix	1 603	6	29	4	38	3	3	1 686
Brest	218	57	222	10	95	16	43	661
Camaret	19	0	5	0	8	0	0	32
Douarnenez	53	8	18	18	0	2	9	108
Audierne	69	10	14	0	12	1	4	110
Le Guilvinec	162	27	43	2	65	3	9	311
Concarneau	152	16	47	0	72	5	30	322
TOTAL	2 276	124	378	34	290	30	98	3 230

► 425 242 jours travaillés en 2015.

► 37 marins étrangers.

913 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels.

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ; (2) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

Le transport de passagers

L'activité passagers de la Brittany Ferries au cours de l'exercice 2014/2015 est en nette progression.

Le transport de passagers est également effectué par :

- La compagnie Morlenn express gère la liaison pour le compte de la Marine nationale entre Brest et Le Fret en presqu'île de Crozon. La liaison transrade à Brest est également proposée en saison par une compagnie privée, de même que des liaisons vers les îles,
- Trois bacs : Ile Tudy/Loctudy, Le Passage/ville close à Concarneau et Bénodet/Sainte-Marine en saison,
- Une quinzaine d'armements qui propose des excursions, croisières-repas, parties de pêche en mer et services aux plaisanciers en mer.

L'activité des ports de commerce

Augmentation du commerce de marchandises (4,2 %) au port de commerce de Roscoff-Bloscon.

En revanche le port de Brest connaît un recul du trafic de marchandises de 9 % (moins de matières premières agricoles, de ciment et de sable). La réparation navale se porte bien.

La Chambre de commerce et d'industrie de Brest a été reconduite dans sa mission de concessionnaire de l'activité pêche du port de Brest pour une durée de 15 ans.

La plaisance professionnelle

Répartition des marins⁽¹⁾ par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Audierne	0	0	1	2	0	0	3
Brest	0	3	8	8	0	3	22
Concarneau	0	2	10	5	2	3	22
Camaret	0	0	0	1	0	1	2
Douarnenez	0	0	2	3	1	0	6
Le Guilvinec	0	1	5	3	5	0	14
Morlaix	0	2	2	4	0	0	8
TOTAL	0	8	28	26	8	7	77

15 femmes
figurent parmi ces
marins

Parmi les 77 marins enregistrés, 65 travaillent en navigation côtière* et 6 au long cours*.

15 navires⁽²⁾ de plaisance professionnelles sont armés dans le Finistère.

La formation professionnelle maritime

Le Finistère compte :

- un lycée professionnel maritime au Guilvinec qui a accueilli 118 élèves en formation initiale en 2014/2015. Il assure des formations en faveur de pêcheurs et marins du commerce, et propose un baccalauréat professionnel par apprentissage et des formations à distance,
- le Centre européen de formation continue maritime à Concarneau coordonne la formation continue pour les marins professionnels en Bretagne.

(1) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; (2) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ; Source : DGITM/DAM/SDSI

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

Les navires, mutations et premières immatriculations

692 premières immatriculations :

à Audierne	→ voiliers : 0 et navires à moteur : 6 soit 6 navires
à Brest	→ voiliers : 55 et navires à moteur : 159 soit 214 navires
à Concarneau	→ voiliers : 35 et navires à moteur : 113 soit 148 navires
à Camaret	→ voiliers : 14 et navires à moteur : 8 soit 22 navires
à Douarnenez	→ voiliers : 11 et navires à moteur : 24 soit 35 navires
à Le Guilvinec	→ voiliers : 34 et navires à moteur : 143 soit 177 navires
à Morlaix	→ voiliers : 30 et navires à moteur : 60 soit 90 navires

4 526 dossiers de mutation :

à Audierne	→ voiliers : 15 et navires à moteur : 108 soit 123 navires
à Brest	→ voiliers : 487 et navires à moteur : 1090 soit 1577 navires
à Concarneau	→ voiliers : 322 et navires à moteur : 706 soit 1028 navires
à Camaret	→ voiliers : 41 et navires à moteur : 118 soit 159 navires
à Douarnenez	→ voiliers : 80 et navires à moteur : 146 soit 226 navires
à Le Guilvinec	→ voiliers : 254 et navires à moteur : 615 soit 869 navires
à Morlaix	→ voiliers : 140 et navires à moteur : 404 soit 544 navires

Source : DGITM/DAM/SDSI

Le département compte :
75 062 navires de plaisance
8 % de la flotte métropolitaine.
61 % sont des navires à moteur.

2 657 navires de plaisance sont immatriculés à Audierne, dont 474 voiliers et 2183 navires à moteur.

69 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

24 651 navires de plaisance sont immatriculés à Brest, dont 7932 voiliers et 16719 navires à moteur.

58 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

15 652 navires de plaisance sont immatriculés à Concarneau, dont 5003 voiliers et 10649 navires à moteur.

54 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

4 191 navires de plaisance sont immatriculés à Camaret, dont 1276 voiliers et 2915 navires à moteur.

65 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

3 878 navires de plaisance sont immatriculés à Douarnenez, dont 1422 voiliers et 2456 navires à moteur.

58 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

13 035 navires de plaisance sont immatriculés à Le Guilvinec, dont 3782 voiliers et 9253 navires à moteur.

56 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

10 998 navires de plaisance sont immatriculés à Morlaix, dont 3857 voiliers et 7141 navires à moteur.

61 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Les permis mer

2 488 inscrits à l'option «permis-côtier», 149 permis hauturiers.
Ces lauréats ont été formés dans l'un des 47 bateaux-écoles du département.

Source : DML 29

Les loisirs nautiques

Nautisme en Finistère recense globalement près de 4 000 emplois en équivalent temps plein relevant de la filière nautique dans le département (ports de plaisance, centres, bases et clubs nautiques).

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 44 clubs ou centres de plongée,
- 7 clubs de pêche sous-marine,
- 36 clubs «école française de voile»,
- 8 clubs de char à voile.
- 18 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 13 club d'aviron,
- 12 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 21 clubs ou écoles de surf.

La pêche de loisir

295 autorisations de pose de filets fixes ont été délivrées.

53 autorisations de pêche de loisir du thon rouge ont été délivrées à des navires immatriculés dans le Finistère.

Les manifestations nautiques

363 manifestations nautiques ont été comptabilisées dont :

- Une étape de la solitaire du Figaro à Concarneau,
- La 20ème édition de la Mini-Transat au départ de Douarnenez,
- Une étape roscovite du Tour de France à la voile, nouvelle formule,
- De nombreux championnats et coupes de tous niveaux.

L'environnement

Classement des eaux de baignade 2015 :

- 185 sites d'excellente qualité,
- 47 sites de bonne qualité,
- 16 sites de qualité suffisante,
- 15 sites de qualité insuffisante.

Label Pavillon bleu 2015 :

- 3 ports (Binic, Paimpol et Portrieux),
- 10 communes (plages de Clohars-Carnoët, Fouesnant, Le Conquet, Moëlan-sur-mer, Névez, Plougasnou, Plouhinec, Pourldreuzic, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon).

MORBIHAN

Le département compte trois anciens «quartiers» des affaires maritimes :
Lorient, Auray et Vannes

Les ports

► Deux ports équipés d'une criée : Lorient et Quiberon,
mais aussi 45 points de débarquement agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché.

► Deux ports de commerce :

- Lorient,
- Vannes.

► Le littoral morbihannais abrite 26 ports de plaisance principaux, 30 ports «abri» (bouées à flot ou échouage), 7 ports à sec et 235 zones de mouillages et équipements légers pour l'accueil des navires de plaisance, soit un total de 297 ports pour environ 29 182 places⁽¹⁾.

Créée par le Conseil départemental, la société publique locale Compagnie des ports du Morbihan (ex SAGEMOR) assure l'aménagement et l'exploitation des ports départementaux (8 054 places à flot et 1 857 places à terre au 31 décembre 2013). Parmi ceux-ci, La Trinité-sur-mer se place au cinquième rang des ports de l'Atlantique.

L'ancienne base sous-marine de Lorient accueille depuis 2014 un port à sec d'une capacité de 280 places pour des navires de 7,50 mètres maximum.

La pêche professionnelle maritime

Les navires immatriculés⁽²⁾ dans le département

Par genre

284
navires de pêche

Auray	Pêche côtière*	5
	Pêche au large*	0
	Petite pêche*	137
	Cultures marines pêche*	1
sous-total		143
Lorient	Pêche côtière*	36
	Pêche au large*	25
	Petite pêche*	39
sous-total		100
Vannes	Pêche côtière*	0
	Pêche au large*	0
	Petite pêche*	40
	Cultures marines pêche*	1
sous-total		41

(1) source : l'accueil des navires de plaisance en Bretagne dans la perspective d'une gestion intégrée des zones côtières 07/2011 E. Sonnic (UMR ESO CNRS/6590 - Université de Rennes2)/D. Alkan, J. Duhayon, P. Quantin - CETE Ouest et Lorient port à sec

(2) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ; Source : DGT/M/DAM/SDSI

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	Total
Auray	73	67	3	0	0	143
Lorient	12	33	15	27	13	100
Vannes	16	25	0	0	0	41
TOTAL	101	125	18	27	13	284

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	TOTAL
Auray	3	16	11	21	37	37	17	1	143
Lorient	5	6	9	11	41	24	3	1	100
Vannes	0	0	5	4	12	12	8	0	41
TOTAL	8	22	25	36	90	73	28	2	284

Onze nouveaux navires ont bénéficié d'un plan de sortie de flotte.

La Scapêche, armement du groupe Intermarché installé à Lorient dispose de 18 navires immatriculés à Lorient, Concarneau ou Le Guilvinec. Ils mesurent de 16,75 à 38,4 mètres de long.

Elle a pris possession en 2015 de son nouveau navire Le Jean-Pierre Le Roch, chalutier nouvelle génération de 41 mètres et 1 850 kW.

L'Armement du golfe de Gascogne Morbihan a été créée en 2015 à l'initiative du Groupement des pêcheurs artisans lorientais. Cette société commandite par actions est une structure de soutien à l'installation des jeunes pêcheurs. Elle propose un fonds d'investissement aux patrons pêcheurs.

Les marins-pêcheurs identifiés⁽¹⁾ dans le département

Répartition par genre de navigation

	Cultures marines pêche*	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	TOTAL
Auray	0	196	23	24	10	253
Lorient	0	94	186	266	56	602
Vannes	1	112	12	11	12	148
TOTAL	1	402	221	301	78	1 003

31 femmes marins-pêcheurs

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Auray	9	28	38	86	66	26	253
Lorient	32	95	105	195	156	19	602
Vannes	8	19	26	46	42	7	148
TOTAL	49	142	169	327	264	52	1 003

Neuf professionnels ont bénéficié d'une allocation complémentaire de ressources et un d'un cessation anticipée d'activité suite à la dernière sortie de flotte «civelles».

Dans ce cadre, 20 596 euros d'aides du Fonds européen pour la pêche* et 82 077 euros d'aide de l'État ont été engagés en 2015.

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Captures totales débarquées

Le total des captures débarquées sous pavillon français dans le département s'élève à plus de 17 000 tonnes. (source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD)

Production commercialisée en criée

Commercialisation totale :
27 697 tonnes (-0,02 %)
89,72 millions d'euros (+12 %)
3,24 €/Kg (+12 %)

	Quantité (tonnes)	Variation 2015/2014 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2015/2014 (%)	Prix moyen (€/kg)
Lorient	26 514	-0,5	84,64	12	3,19
Quiberon	1 182	12	5,08	19	4,29

Criée de Lorient

Commercialisation globale

- 26 514 424 kilos : -0,5 %
- 84 638 935 euros : +11,7 %
- Prix moyen : 3,19 €/Kg : +12,3 %

Avec 17 % de la quantité et 13 % de la valeur, les achats à distance sont relativement stables. 19 mareyeurs* achètent à distance.

183 acheteurs ont fréquenté la criée :

- 62 % de poissonniers,
- 38 % de mareyeurs*.

18 mareyeurs ont un atelier en criée.

Les bons résultats 2015 sont portés par la pêche au large qui augmente en volume (9,43 %) et en valeur (12,2 %). L'absence d'anchois et de sardine entraîne un recul de la quantité pêchée par la pêche côtière (-12,49 %), mais la valeur commercialisée progresse de 10,77 %.

Avec plus de 1 000 tonnes, la production de langoustines atteint un niveau record.

La cellule commerciale de la criée a importé 5 000 tonnes de poisson qui ont alimenté le mareyage* local.

Lorient est également la base avancée de navires espagnols ou franco-espagnols dont la production est directement acheminée dans les halles à marée du nord de l'Espagne. Cela concerne 3 500 tonnes de ventes extérieures principalement du merlu.

Premières espèces
en tonnage :

- Merlu,
- Lingue,
- Lieu noir,
- Baudroie,
- Sabre,
- Langoustine.

Espèces principales
Classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Merlu	6 469	24	17,23	20	2,66
Langoustine	1 037	4	11,62	14	11,20
Baudroie	2 168	8	10,60	12,5	4,89
Lingue	2 766	10	6,90	8	2,49
Sabre	1 683	6	5,10	6	3,03
Lieu noir	2 627	10	4,58	5	1,74

Source : SEM Lorient Keroman

Lorient occupe la première place des criées de métropole pour la valeur commercialisée d'araignée de mer, de grenadier de roche, de langoustine, de lingues bleue et franche, de raie bouclée et de sabre noir. La criée occupe la deuxième place pour la baudroie, devenue une espèce phare du port, le lieu noir, le merlu et le tourteau.

Source : FranceAgriMer/RIC

Criée de Quiberon

Commercialisation globale

- 1 182 279 kilos : +12 %
- 5 076 870 euros : +19 %
- Prix moyen : 4,29 €/Kg : +5,7 %

Achats à distance : 58 % de la quantité, 49 % de la valeur, contre 34 % et 47 % en 2014.

Le tonnage global augmente, mais baisse pour les coquillages. La quantité d'araignée commercialisée augmente de 11 %.

La criée enregistre 49 acheteurs (mareyeurs*, poissonniers et conserveries), dont 29 internautes, et compte un effectif de dix personnes dont neuf temps-plein et un saisonnier, personnel de tri et manutention inclus.

La criée de Quiberon est un point de débarquement pour la production de navires qui sera ensuite vendue à Lorient. Elle a investi dans la mise en place de viviers de purification pour les coquillages filtreurs.

Premières espèces en tonnage :

- Congre
- Seiche
- Araignée
- Sardine
- Bar
- Éperlan

Espèces principales Classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Bar de ligne	52	4	0,95	19	18,27
Congre de ligne	268	23	0,40	8	1,47
Sole	33	3	0,37	7	11,15
Baudroie (entière et queue)	32	3	0,31	6	9,64
Coquille Saint- Jacques	77	6	0,30	6	3,96

Source : criée de Quiberon

Protection de la ressource

A l'initiative du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins,

- 830 000 civelles ont été relâchées dans la Vilaine,
- 500 000 naissains de coquilles Saint-Jacques ont été semés en baie de Quiberon.

La pêche à pied professionnelle

204 licences générales de pêche à pied professionnelle pour les gisements de coquillages du Morbihan ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* de Bretagne.

L'administration a quant à elle délivré 174 permis nationaux de pêche à pied.

Estimation de la production :

- 477 tonnes de palourdes,
- 286 tonnes de moules,
- 39 tonnes d'huîtres creuses,
- 34 tonnes de coques.

146 navires sont utilisés pour le transport de coquillages pêchés à pied.

Source : DML 56

Les structures professionnelles de la pêche

Le Morbihan compte un comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins*, ainsi que deux coopératives maritimes d'avitaillement* et deux groupements de gestion en charge de la gestion administrative des armements.

L'aquaculture marine

Les concessions

Le littoral compte 5 302 concessions pour 760 détenteurs et une superficie de 5 050 hectares et 32 kilomètres. 53 % des concessions relèvent de l'ancien quartier d'Auray et 49 % de celui de Vannes (respectivement 2 798 et 2 486 hectares) pour 343 et 405 détenteurs.

Les navires aquacoles immatriculés ⁽¹⁾ et marins identifiés ⁽²⁾

344 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Auray	5	38	50	104	74	25	296
Lorient	3	15	8	19	20	4	69
Vannes	2	22	49	65	77	20	235
TOTAL	10	75	107	188	171	49	600

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

89 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels.

Les entreprises produisent des huîtres et des moules, mais également du naissain* d'huîtres creuses naturel ou issu d'écloseries (82 % de la production bretonne globale).

Le siège du Comité régional de la conchyliculture* de Bretagne-Sud se trouve à Pluneret.

L'algoculture

Une entreprise dispose de deux concessions d'une surface totale de 9 hectares.

La pisciculture

Deux entreprises piscicoles sont installées dans le Morbihan. L'une d'elles élève des bars. La seconde est une écloserie/nurserie de bars et de dorades.

Le transport maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ dans le département

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Auray	0	0	24	5	0	0	0	29
Lorient	2	4	15	0	0	1	2	24
Vannes	0	0	19	0	0	0	0	19
TOTAL	2	4	58	5	0	1	2	72

Les marins identifiés⁽²⁾

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	Total
Auray	1	3	83	69	84	25	2	267
Lorient	5	44	116	76	150	87	7	485
Vannes	2	11	72	4	53	26	0	168
TOTAL	8	58	271	149	287	138	9	920

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Auray	10	43	71	72	68	3	267
Lorient	13	87	117	124	134	10	485
Vannes	4	23	35	53	43	10	168
TOTAL	27	153	223	249	245	23	920

dont 51 femmes

Le transport de passagers

15 entreprises ont une activité de transport de passagers dans le département pour 51 navires, dont la Compagnie Océane qui dessert les îles de Groix, Belle-Île, Houat et Hoëdic.

18 entreprises ont une activité de promenade en mer (18 navires).

En 2015, six escales de paquebots ont été enregistrées à Lorient, avec 3 621 passagers, contre sept escales (4 449 croisiéristes) en 2014.

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ;
(2) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

L'activité des ports de commerce

Le port de Lorient est le second port de commerce de Bretagne, mais le premier pour le trafic d'hydrocarbures. 2 278 948 tonnes de marchandises y ont transité en 2015, dont 97 % d'importations. Tous les trafics sont orientés à la baisse. Le trafic global poursuit donc sa chute avec -4 % par rapport à 2014. Il se répartit de la façon suivante :

- Les hydrocarbures représentent 41 % (-0,2 %),
- Les vracs agro-alimentaires 39 % (-4,2 %),
- Les vracs de construction 18 % (-7,4 %), parmi eux les sables marins sont prépondérants avec 17% du trafic global.

Parmi les 412 navires accueillis à Lorient en 2015, son plus gros porteur est un vraquier grec de 229 mètres de long et 87 376 tonnes de port en lourd.

36 % des navires ont transporté du sable de mer, 25 % des hydrocarbures et 17 % des vracs agro-alimentaires.

Deux navires fréquentent le port de commerce de Vannes qui enregistre 28 773 tonnes de marchandises en 2015, soit une hausse de 28 %. Les granulats représentent 40 % de ce trafic.

La plaisance professionnelle

22 navires⁽¹⁾ de plaisance professionnelle sont armés dans le Morbihan, dont 13 à Auray. Neuf d'entre eux sont des voiliers.

dont 14 femmes

Répartition des marins⁽²⁾ par âge

- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
1	16	41	39	18	11	126

88 % des marins travaillent en navigation côtière,
8 % travaillent au cabotage international.

La formation professionnelle maritime

Le Morbihan accueille un lycée professionnel maritime à Étel qui a accueilli 188 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2014/2015 (191 à la rentrée 2015). Le lycée assure des formations initiales et continues pour la pêche maritime, l'aquaculture marine, le commerce.

22 760 heures de formation continue ont été dispensées au cours de l'année 2014/2015.

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ;
(2) marins identifiés dans l'inter région, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

L'environnement

Classement des eaux de baignade :

106 sites d'excellente qualité, 22 sites de bonne qualité,
4 sites de qualité suffisante et 2 sites de qualité insuffisante.

Label Pavillon bleu :

Cinq plages (Carnac, Erdeven, Guidel,
Plouhinec et Vannes).

201 hectares ont été acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 2015.

Parmi ces parcelles :

- 83 hectares dans la ria d'Étel, sur les communes de Belz et Locoal-Mendon,
- 40 hectares dans la petite mer de Gâvres, communes de Plouhinec et Riantec,
- près de 27 hectares sur la côte sauvage de Quiberon.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

Les navires, mutations et premières immatriculations

1 094 premières immatriculations :

à Auray	→ voiliers : 96	et navires à moteur : 208	soit 304 navires
à Lorient	→ voiliers : 139	et navires à moteur : 194	soit 333 navires
à Vannes	→ voiliers : 138	et navires à moteur : 319	soit 457 navires

5 901 dossiers de mutation :

à Auray	→ voiliers : 480	et navires à moteur : 1 211	soit 1 701 navires
à Lorient	→ voiliers : 567	et navires à moteur : 1 125	soit 1 692 navires
à Vannes	→ voiliers : 735	et navires à moteur : 1 773	soit 2 508 navires

Le département compte :

80 639 navires de plaisance

8 % de la flotte métropolitaine.

61 % sont des navires à moteur.

23 422 navires de plaisance sont immatriculés à Auray dont
8 017 voiliers et 15 405 navires à moteur.

55 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

20 192 navires de plaisance sont immatriculés à Lorient dont
6 601 voiliers et 13 591 navires à moteur.

54 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

30 342 navires de plaisance sont immatriculés à Vannes dont
10 106 voiliers et 20 236 navires à moteur.

50 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Les permis mer

2 371 permis côtiers et 83 permis hauturiers ont été délivrés en 2015,
soit une augmentation de 7 % par rapport à 2014.

Les plaisanciers ont pu être formés par l'un des 43 bateaux-écoles présents dans le département.

La fréquentation des principaux ports

La Compagnie des ports du Morbihan a enregistré en 2015 un total de 52 669 nuitées d'escale pour l'ensemble des 12 ports dont elle assure la gestion, contre 51 745 nuitées d'escale en 2014, soit une hausse de 2 %.

Les loisirs nautiques

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 24 clubs ou centres de plongée,
- 6 clubs de pêche sous-marine,
- 21 clubs «école française de voile»,
- 3 clubs de char à voile.
- 9 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 9 clubs d'aviron,
- 15 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 12 clubs ou écoles de surf.

La pêche de loisir

20 autorisations ont été délivrées pour la pêche à pied de loisir au filet fixe*
sur la zone de balancement des marées*.

66 autorisations de pêche de loisir du thon rouge ont été
délivrées à des navires immatriculés dans le Morbihan.

Les manifestations nautiques

315 manifestations nautiques ont été recensées en 2015.

LOIRE-ATLANTIQUE

Le département compte deux anciens «quartiers» des affaires maritimes :
Nantes et Saint-Nazaire.

Les ports

La Loire-Atlantique compte :

- Deux ports équipés d'une criée : La Turballe et Le Croisic, mais aussi 15 points de débarquement agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime professionnelle en vue de leur première mise sur le marché (Assérac, Mesquer, Piriac-sur-mer, Le Pouliguen, Pornichet, Saint-Nazaire (2 points), Paimboeuf, Frossay, Saint-Brévin-les-pins, Cordemais, La Plaine-sur-mer, Préfailles, Pornic, Les-Moutiers-en-Retz).
- Un port de commerce : le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire. Équipement structurant dont l'aire d'influence s'étire sur les deux rives de la Loire de l'agglomération nantaise à l'estuaire (18 sites) et s'étend jusqu'aux portes du Morbihan.
- Sept ports de plaisance principaux et très attractifs car proches des grandes agglomérations et de bassins de navigation attrayants.

Environ 8 400 emplacements sont répartis dans des équipements d'accueil diversifiés :

- Ports à flot sur pontons : 4 500 places,
- Ports d'échouage : 2 700 places,
- Port à sec : 400 places à Frossay,
- Zones de mouillage : 680 places.

Plus de 14 000 navires font escale annuellement, essentiellement à Piriac-sur-mer, La Turballe, Pornichet et Pornic.

Parmi les gestionnaires des ports, la SAS Ports de Loire-Atlantique, est une nouvelle entité composée de la CCI Nantes Saint-Nazaire et de Loire-Atlantique pêche et plaisance. Elle assure depuis le 1er janvier 2015 la gestion et l'exploitation du vieux port et de l'avant-port de Pornic par délégation de service public du conseil départemental.

La pêche professionnelle maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ dans le département

130
navires de pêche.

Par genre

Nantes	Petite pêche*	18
Saint-Nazaire	Pêche côtière*	17
	Pêche au large*	13
	Petite pêche*	82
TOTAL		130

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	TOTAL
Nantes	7	11	0	0	0	18
Saint-Nazaire	22	61	4	25	0	112
TOTAL	29	72	4	25	0	130

Par âge	moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	TOTAL
Nantes	0	2	2	2	5	6	1	0	18
Saint-Nazaire	1	11	9	4	46	28	12	1	112
TOTAL	1	13	11	6	51	34	13	1	130

Les marins-pêcheurs identifiés⁽¹⁾ dans le département

Répartition par genre de navigation

	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	TOTAL
Nantes	31	15	19	17	82
Saint-Nazaire	168	112	119	9	408
TOTAL	199	127	138	26	490

5
femmes
marins-pêcheurs.

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Nantes	9	30	16	10	16	1	82
Saint-Nazaire	20	76	75	128	100	9	408
TOTAL	29	106	91	138	116	10	490

► 51 marins-pêcheurs étrangers, dont 30 originaires de l'Union européenne et 21 d'Afrique.

► 100 203 jours travaillés.

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Captures totales débarquées

Le total des captures débarquées sous pavillon français dans le département s'élève à 12 228 tonnes.

(source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD)

En criée

Malgré une baisse du tonnage, la valeur commercialisée augmente de près de 10 %.

	Quantité (tonnes)	Variation 2015/2014 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2015/2014 (%)	Prix moyen (€/kg)
La Turballe	9 372	-5,5	24,21	7,1	2,58
Le Croisic	1 994	13,2	13,72	15,2	6,88

Commercialisation totale :
11 351 tonnes (-2,8 %)
37,94 millions d'euros (+9,9 %)
3,34 €/Kg (+13,1 %)

En trois ans, les achats à distance sont passés de 7 à plus de 26 % de l'activité. Ces achats proviennent d'autres régions de France et d'Espagne.

Criée de La Turballe

Commercialisation globale

- 9 372 tonnes : -5,5 %
- 24,21 millions d'euros : +7,1 %
- Prix moyen : 2,58 €/Kg : +12,4 %

Achats à distance : 23 % de la quantité, 20 % de la valeur, contre 4 % et 5 % en 2014.

112 navires sont venus vendre au moins une fois à La Turballe.

Impacté par l'interdiction faite en début d'année aux navires pélagiques de pêcher le bar, le port a bénéficié d'une progression des prix de vente grâce à une meilleure valorisation des espèces pêchées au chalut.

Espèces en recul : la sole (effet de quota), le maquereau, le thon germon (effet de saison) et le bar. Le prix du calmar et celui de l'anchois ont augmenté de 40 %. La campagne d'anchois a été très courte pour de nombreux pélagiques faute de quotas suffisants, la taille des captures et le prix moyen permettent néanmoins de conclure une bonne campagne.

Premières espèces en tonnage :

- Sardine
- Merlu
- Anchois
- Seiche
- Thon germon

Espèces principales Classement en valeur	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Anchois	1 666	18	4	17	2,40
Merlu	1 751	19	3,2	13	1,86
Seiche	870	9	3,2	13	3,63
Calmar	340	4	2,2	9	6,34
Thon germon	686	7	2,1	9	3,01
Sardine	2 088	22	1,8	7	0,86

95 acheteurs ont fréquenté la criée :

- 73 % de poissonniers (12 % de la valeur achetée),
- 36 % de mareyeurs* (86 % de la valeur),
- 5 % d'usines (13 % de la valeur).

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation d'anchois, de seiche et de thon germon.

Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

Criée du Croisic

Commercialisation globale

- 1 994 tonnes : +13,2 %
- 13,72 millions d'euros : +15,2 %
- Prix moyen : 6,88 €/Kg : +1,8 %

Achats à distance : 44 % de la quantité, 36 % de la valeur, contre 17 et 10 % en 2014.

105 navires sont venus vendre au moins une fois au Croisic.

La criée a poursuivi sa progression tant en tonnage qu'en valeur. Le prix moyen de la seiche et du calmar ont augmenté de 13 et 40 %. Suite au quota attribué, le tonnage de sole est orienté à la baisse (18 %). Le prix du tourteau a été 3,5 fois plus élevé qu'en 2014, suite à une baisse des apports et à des reports d'achat (de l'araignée vers le tourteau).

Premières espèces en tonnage :

- Langoustine
- Araignée
- Seiche
- Merlu
- Calmar

Espèces principales Classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Langoustine	421	21	4,7	34	11,18
Crevettes roses	85	4	1,46	11	17,13
Sole	78	4	1,10	8	14,14
Calmar	0,12	6	0,73	5	5,97
Baudroie	0,84	4	0,63	5	7,44

Au niveau national, la criée occupe la première place pour la commercialisation de bouquet et la deuxième place pour l'araignée de mer.

Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

90 acheteurs ont fréquenté la criée :

- 78 % de poissonniers (76 % de la valeur achetée),
- 28 % de mareyeurs* (39 % de la valeur).

Hors criée

Lors de la campagne 2014/2015, la production de civelles qui intéresse les ports du Sud-Loire a fléchi, mais les cours ont été orientés à la hausse.

La pêche à pied professionnelle

216 licences générales de pêche à pied professionnelle de coquillages et 68 licences spéciales pour les huîtres ont été délivrées par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* des Pays de la Loire.

L'administration a quant à elle délivré 65 permis nationaux de pêche à pied.

Le tonnage pêché est estimé à 789 tonnes. Il augmente de 45 % par rapport à 2014.

Répartition de la production :

- 526 tonnes de coques,
- 191 tonnes de moules,
- 66 tonnes d'huîtres creuses,
- 7 tonnes de palourdes,
- 0,1 tonne de bigorneaux.

Les structures professionnelles de la pêche

La Loire-Atlantique compte quatre coopératives maritimes d'avitaillement «Comptoir de la mer» situées à La Turballe, Le Croisic, Saint-Nazaire et Pornic, et deux groupements de gestion à La Turballe et Saint-Nazaire en charge de la gestion administrative des armements.

L'aquaculture marine

Les zones de production

L'élevage de coques dans le traict* du Croisic depuis 1975 fait de la Loire-Atlantique le premier producteur français de ce coquillage d'élevage. Son naissain provient de l'estuaire de la Vilaine. La production de la quinzaine d'entreprises concernées (40 à 50 employés) est très largement exportée vers l'Espagne avant transformation. La presqu'île guérandaise regroupe également la majorité des élevages de palourdes de la région. Le département présente aussi une production d'huîtres creuses et de moules.

Le littoral comprend huit zones de production conchylicole représentant 896 concessions exploitées par 240 concessionnaires, dont 70 sociétés, pour une superficie totale de 347,25 hectares et 111 742 kilomètres de bouchots*.

Le département compte 45 établissements d'expédition et/ou purification de coquillages.

Les marins identifiés⁽¹⁾ et les navires⁽²⁾ aquacoles immatriculés

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Nantes	4	10	5	12	6	1	38
Saint-Nazaire	26	42	24	23	16	4	135
TOTAL	30	52	29	35	22	5	173

19
femmes sont
comptabilisées parmi
ces professionnels.

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

55 navires aquacoles sont immatriculés dans le département.

La production

Ventes à la consommation

Espèce	Quantité (tonnes)
Huîtres creuses	959
Huîtres plates	10
Moules <i>edulis</i>	1 527
Coques	608
Palourdes	222
TOTAL	3 325

83 % des huîtres creuses sont vendus sous marquage sanitaire sans affinage.

Naissain* et demi-élevage

13 millions de naissains* d'huîtres creuses et 83 tonnes d'huîtres creuses de demi-élevage* sont vendus par les professionnels ayant leur siège dans le département.

9 000 millions de naissains de moules sont commercialisés.

La vente directe au consommateur représente le plus gros des ventes, précédant la vente au grossiste/revendeur/mareyeur.

En 2015, des mortalités importantes de moules de bouchot* ont été constatées, avec une perte de 50 % de la production, touchant particulièrement des entreprises effectuant souvent de la monoculture.

Le transport maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ et les armements notables

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Nantes	4	0	65	1	3	10	6	89
Saint-Nazaire	0	8	5	3	1	1	11	29
TOTAL	4	8	70	4	4	11	17	118

59 navires de plus de 20 ans.

63 navires de plus de 25 mètres.

Spécialisée dans le transport maritime et le stockage de pétrole brut, la compagnie belge Euronav, armateur, opérateur et gérant de six navires sous pavillon français dispose de deux filiales ayant leur siège social à Nantes.

La Compagnie maritime nantaise (CMN) est une société propriétaire, armateur et gestionnaire de navires, centrée sur les transports maritimes industriels et spécialisés. Filiale du groupe Compagnie nationale de navigation (CNN), elle exploite six navires (cinq rouliers et un navire de recherche) et a la gestion, pour le compte de la Fondation Belem, du trois-mâts *BELEM*.

Spécialisé depuis plus de 25 ans dans le transport maritime de passagers, l'armement Finist'mer a son siège social à Nantes et exploite des navires dans les départements de la Manche, du Finistère et de la Loire-Atlantique.

Nantes accueille le siège de V. Ships France, filiale du leader mondial de la gestion de navires de commerce.

Le VB OURAGAN, remorqueur nouvelle génération de 30 mètres de long avec une capacité de traction de 70 tonnes, est arrivé à Saint-Nazaire en 2015.

Les marins identifiés⁽²⁾

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Nantes	46	37	114	54	197	202	12	662
Saint-Nazaire	29	48	102	56	43	27	54	359
TOTAL	75	85	216	110	240	229	66	1 021

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Nantes	22	125	236	181	86	12	662
Saint-Nazaire	14	35	80	117	101	12	359
TOTAL	36	160	316	298	187	24	1 021

37 femmes marins au commerce.

➤ 10 marins étrangers.

➤ 162 635 jours travaillés.

Le transport de passagers

En saison, des transports de passagers relient Le Croisic et La Turballe à Belle-Île-en-mer, Houat et Hoëdic.

Cinq entreprises effectuent une activité de promenade en mer avec cinq navires.

Après la suppression de l'autoroute de la mer, Nantes Saint-Nazaire voit son trafic passagers chuter de 69,6 %. Le port a néanmoins accueilli neuf escales de navires de croisière, soit deux de plus qu'en 2014, pour 9 119 entrées.

Le transport de passagers sur la Loire connaît un succès important avec le Navibus qui a fêté ses 10 ans en 2015 (Compagnie SEMITAN) et propose une liaison entre le nord et le sud de Nantes (551 522 voyageurs), et les deux lignes de bacs de Loire de la société Véolia (environ deux millions de passagers et un million de véhicules par an).

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ;
(2) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

L'activité de transport de marchandises du port de commerce de Nantes/Saint-Nazaire

Le trafic du port s'élève à 25,35 millions de tonnes. Les importations en représentent plus de 65 %, les énergies (pétrole brut, produits raffinés, gaz naturel et charbon) près de 62 %.

Le trafic global baisse pour la cinquième année consécutive (-4,4 %). La chute est plus forte pour les importations (-6,4 %).

Sont orientés à la baisse :

- Les énergies : -8 % (-11 % pour les importations de pétrole brut, -33,6 % pour le charbon, -14 % pour le gaz naturel liquéfié),
- Les vrac pour le construction et l'industrie : -13,4 % (-10,6 % pour les granulats, -17,4 % pour le ciment),
- Le trafic roulier impacté par la fermeture de l'autoroute de la mer en 2014 : -40 %.

L'ambition du projet stratégique 2015-2020 : se positionner comme port de référence de la transition énergétique et écologique. Ce port à vocation traditionnelle énergétique mise sur la transition. Trois axes stratégiques :

- Être au coeur des filières actuelles et émergentes,
- Garantir la performance de l'outil industriel portuaire,
- Conduire une politique partagée de développement durable des espaces portuaires estuariens.

La ligne Montoir-de-Bretagne/Vigo, qui transporte des véhicules neufs, mais aussi des remorques non-accompagnées depuis 40 ans, s'est renforcée en 2015 (trois escales hebdomadaires). Elle est devenue autoroute de la mer fin 2015.

La place portuaire (522 établissements) pèse fortement dans l'économie régionale (1,9 % de l'emploi régional) : elle représente 24 400 emplois directs et induits dont 7 676 pour les activités maritimes et portuaires (gestion du port, organisation des transports, construction maritime et transports par voie d'eau).

C'est le troisième grand port maritime français pour l'emploi maritime.

Le poids de Nantes/Saint-Nazaire sur l'économie du département est équivalent à celui de Brest et Marseille, et est deux fois plus important que celui de Dunkerque, Bordeaux, La Rochelle ou Rouen.

Nantes Saint-Nazaire, quatrième grand port maritime français assure 10 % du trafic des sept grands ports maritimes. Il a accueilli 2 655 escales en 2015 et emploie 511 personnes pour près de 80 métiers.

Sont notamment en augmentation :

- Les céréales : 29,3 %,
- Les produits pour l'alimentation animale : 15,6 %, avec une part importante pour les tourteaux de soja,
- Le trafic conteneurisé : 2,4 %.

À noter la hausse de 2 % des importations d'hydrocarbure raffiné.

Parmi les ports français, Nantes Saint-Nazaire a enregistré une part de marché de l'ordre de 44 % pour l'importation de produits destinés à l'alimentation animale. Il se place en tête des 11 ports français important cette marchandise.

Pour doper son économie, le port compte notamment sur :

- L'extension du terminal conteneurs afin de recevoir des navires plus grands,
- La création d'un nouveau hub logistique dédié aux énergies marines renouvelables,
- Le développement du transport ferroviaire.

En 2015, le port a :

- accueilli le plus gros vraquier de son histoire. Le PUMA MAX de 229 mètres de long a chargé 30 000 tonnes d'orge au terminal céréalier,
- reçu le label Écoports qui souligne les bonnes pratiques de développement durables des ports européens.

Le port concentre 67 % des activités nationales de fabrication de matériel de levage et manutention.

Le complexe contribue à hauteur de 4 % à la richesse générée dans la région.

La plaisance professionnelle

Répartition des marins⁽¹⁾ identifiés dans le département,
par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Nantes	1	3	12	9	5	0	30
Saint-Nazaire	1	2	3	2	2	0	10
TOTAL	2	5	15	11	7	0	40

6
femmes
figurent parmi
ces
40 marins

30 marins identifiés dans le département
travaillent en navigation côtière*.

Un voilier⁽²⁾ d'une longueur inférieure à 16 mètres est
armé en plaisance professionnelle en Loire-Atlantique.

La formation professionnelle maritime

La Loire-Atlantique compte :

- Un lycée professionnel maritime à Nantes qui a accueilli 126 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2014/2015 (124 à la rentrée 2015). Le lycée assure des formations initiales et continues pour la pêche maritime, l'aquaculture marine, le commerce, la plaisance professionnelle. Il a ouvert un Centre de sécurité maritime à Saint-Nazaire qui donne une réponse de proximité aux besoins de formation continue du bassin professionnel ligérien. 58 126 heures de formation continue ont été dispensées au cours de l'année 2014/2015,
- Le lycée expérimental de Guérande qui a compté 12 inscrits à ses formations initiales aquacoles en 2014/2015,
- Le site de Nantes de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) avec un effectif de 237 étudiants pour 2015/2016.

L'environnement

Classement des eaux de baignade :

62 sites d'excellente qualité et 12 sites de bonne qualité.

6,82 hectares ont été acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 2015.

Parmi ces parcelles :

- 3,69 hectares sur la commune du Pellerin portant à 2398,62 la surface protégée dans l'estuaire de la Loire,
- 0,06 hectares sur le site des Terres rouges à Saint-Michel-Chef-Chef portant à 13,1 hectares la surface protégée sur le site,
- 1,29 hectares sur le site du port aux Goths-Portmain portant à 36,06 hectares la surface protégée pour ce site sur les communes de Pornic et Préfailles.

Label Pavillon bleu :

8 plages (La Turballe, Saint-Nazaire, Saint-Brévin-les-pins, Saint-Michel-Chef-Chef, Préfailles, Pornic, La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz).

21 arrêtés de fermeture et de réouverture de pêche ont été pris au cours de l'année pour une cause de pollution bactériologique/microbiologique ou de contamination phytoplanctonique.

La plaisance, les loisirs nautiques et la pêche de loisir

Les navires, mutations et premières immatriculations

364 premières immatriculations :

à Nantes → voiliers : 15 et navires à moteur : 78, soit 93 navires
à Saint-Nazaire → voiliers : 56 et navires à moteur : 215, soit 271 navires

2 339 dossiers de mutation :

à Nantes → voiliers : 186 et navires à moteur : 641, soit 827 navires
à Saint-Nazaire → voiliers : 371 et navires à moteur : 1 141, soit 1 512 navires

Le département compte 20 837 navires de plaisance sont immatriculés à Nantes,
51 154 navires de plaisance : dont 5 662 voiliers et 15 175 navires à moteur.
5 % de la flotte métropolitaine. 64 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.
68 % sont des navires à moteur. 27 578 navires de plaisance sont immatriculés à Saint-Nazaire,
dont 8 210 voiliers et 19 368 navires à moteur.
55 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Les permis mer

3 850 plaisanciers ont obtenu un permis mer (côtier ou avec une extension hauturière) en 2015.
Ils ont pu être formés dans l'un des 22 bateaux-écoles agréés dans le département.

La fréquentation des principaux ports

Piriac, La Baule-Le Pouliguen et Pornichet ont accueilli 5 000 navires pour 8 000 nuitées. La Turballe et Le Croisic : 3 334 navires ont fréquenté ces ports en 2015, soit une augmentation de 2 % (+16 % de nuitées). Une augmentation de la fréquentation hors saison explique néanmoins un chiffre d'affaires en baisse.

Les loisirs nautiques

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 37 clubs ou centres de plongée,
- 9 clubs de pêche sous-marine,
- 28 clubs «école française de voile»,
- 4 clubs de char à voile.
- 9 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 2 clubs d'aviron,
- 17 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 1 club de jet ski,
- 7 clubs ou écoles de surf.

La pêche de loisir

103 autorisations de pêche de loisir du thon rouge ont été délivrées à des navires immatriculés en Loire-Atlantique.

80 autorisations de pêche au filet fixe* sont délivrées tous les ans.

Les manifestations nautiques

207 manifestations ont été enregistrées auprès de l'administration maritime en 2015.

VENDEE

Le département compte trois anciens quartiers des affaires maritimes :
Les Sables d'Olonne, Noirmoutier et Yeu.

Les ports

- Quatre ports de pêche équipés d'une criée : Noirmoutier, Yeu, Les Sables d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-vie, mais aussi huit points agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché, situés à Bouin, Beauvoir-sur-mer (2 points), L'Épine, La Barre de Monts, La Faute-sur-mer et L'Aiguillon-sur-mer (2 points).
- Deux ports de commerce : Les Sables d'Olonne et Yeu dont l'activité principale est le cabotage avec le continent.
- Les principaux ports de plaisance (L'Herbaudière et Noirmoutier-en-l'île, Port-Joinville sur l'île d'Yeu, Port la Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Port Olonna et bassin de pêche aux Sables d'Olonne, Port Bourgenay à Talmont-Saint-Hilaire, port du Morin à l'Épine, Jard-sur-mer) comptent 6 100 emplacements à flot. Port Olonna avec 1 400 places à flot est le plus grand port du département, suivi de Port La Vie (1 160 places). La Vendée compte 15 ports de plaisance, 7 101 places et 5 ports à flot, 4 230 anneaux.

La pêche professionnelle maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ dans le département

Par genre

229
navires de pêche

Les Sables d'Olonne	Pêche côtière*	28
	Pêche au large*	14
	Petite pêche*	79
sous-total		121
Noirmoutier	Conchyliculture petite pêche*	2
	Pêche côtière*	6
	Pêche au large*	3
	Petite pêche*	67
sous-total		78
Yeu	Pêche côtière*	7
	Pêche au large*	10
	Petite pêche*	13
sous-total		30

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires
Source : DGITM/DAM/SDSI

Par longueur	inf 8m	inf 12m	inf 16m	inf 25m	sup 25m	Total
Les Sables d'Olonne	20	77	6	18	0	121
Noirmoutier	24	46	3	5	0	78
Yeu	0	18	2	10	0	30
TOTAL	44	141	11	33	0	229

Par âge	Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	TOTAL
Les Sables d'Olonne	2	8	17	13	52	21	7	1	121
Noirmoutier	3	3	6	8	34	22	2	0	78
Yeu	1	3	2	0	10	14	0	0	30
TOTAL	9	14	25	21	96	57	9	1	229

Les marins-pêcheurs identifiés⁽¹⁾ dans le département

3 femmes marins-pêcheurs

Répartition par genre de navigation

	Conchyliculture petite pêche*	Petite pêche*	Pêche côtière*	Pêche au large*	Grande pêche*	TOTAL
Les Sables d'Olonne	169	0	123	91	3	386
Noirmoutier	7	105	31	36	2	181
Yeu	0	23	36	70	1	130
TOTAL	176	128	190	197	6	697

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Les Sables d'Olonne	18	66	62	154	76	10	386
Noirmoutier	4	26	29	67	51	4	181
Yeu	3	25	30	40	29	3	130
TOTAL	25	117	121	261	156	17	697

► 10 marins-pêcheurs étrangers,
dont 8 originaires de l'Union européenne.

► 170 923 jours travaillés.

(1) : marins-pêcheurs identifiés ; cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins
Source : DGITM/DAM/SDSI

Les résultats de la pêche professionnelle embarquée

Captures totales débarquées

Le total des captures débarquées sous pavillon français dans le département s'élève à 169 224 tonnes.
(source SACROIX Ifremer/DPMA/BSPA/IRD)

En criée

Commercialisation totale :
14 429 tonnes (-0,25 %)
67,61 millions d'euros (+6,8 %)
4,69 €/Kg (+7,08 %)

	Tonnage	Variation 2015/2014 (%)	Valeur (millions d'euros)	Variation 2015/2014 (%)	Prix moyen (€/kg)
Noirmoutier	1 859	- 0,32	12,40	+ 2,82	6,67
Yeu	820	- 15,72	5,80	- 11,85	7,07
Saint-Gilles- Croix-de-Vie	3 321	- 1,69	7,04	+ 11,75	2,12
Les Sables d'Olonne	8 429	+ 2,18	42,36	+ 10,46	5,03

Source : CCI de Vendée

Criée de Noirmoutier

Commercialisation globale

- 1 859 491 kilos : -0,32 %
- 12 406 208 euros : +2,73 %
- Prix moyen : 6,67 €/Kg : +3 %

Premières espèces
en tonnage :

- Sole
- Congre
- Seiche
- Lotte
- Araignée

Espèces principales, classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Soles diverses	382	21	4,46	36	8,48
Bar (filet et ligne)	154	8	2,12	17	13,94
Dorade	55	3	0,75	6	13,69
Lotte	116	6	0,63	5	5,42
Congre	350	19	0,57	5	1,62

Source : CCI de Vendée

Au niveau national, La criée occupe la première place pour la commercialisation du congre.

Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

Criée de Yeu

Commercialisation globale

- 820 252 kilos : -16 %
- 5 802 590 euros : - 1,84 %
- Prix moyen : 7,07 €/Kg : +4,25 %

Premières espèces
en tonnage :

- Lotte
- Sole
- Bar
- Merlu
- Dorade

Espèces principales, classement en valeur

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Lotte	329	40	1,76	30	5,36
Bar	104	13	1,70	29	16,45
Sole	112	14	1,18	20	10,48
Merlu	99	12	0,29	5	2,98
Dorade	28	3	0,28	5	9,78

Source : CCI de Vendée

Criée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Commercialisation globale

- 3 320 552 kilos : -1,70 %
- 7 044 243 euros : +10,51 %
- Prix moyen : 2,12 €/Kg : +11,80 %

Espèces principales, classement en valeur

Premières espèces en tonnage :

- Sardine
- Anchois
- Merlan
- Bar
- Chinchard

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Bar	98	3	1,39	20	14,24
Sardine	2 148	65	1,26	18	0,59
Sole	77	2	1	14	13,12
Crevette rose	47	1	0,64	9	13,71
Merlan	191	6	0,63	9	3,31

Source : CCI de Vendée

Criée des Sables d'Olonne

Commercialisation globale

- 8 428 672 kilos : +2,14 %
- 42 359 780 euros : +9,46 %
- Prix moyen : 5,03€/Kg : +7,56 %

Espèces principales, classement en valeur

Premières espèces en tonnage :

- Merlu
- Sole
- Seiche
- Calmar
- Maquereau

	Quantité (tonnes)	Part dans la production totale du port (%)	Valeur (millions d'euros)	Part dans la production totale du port (%)	Prix moyen
Soles diverses	775	9	8,83	21	9,72
Merlu	2 037	24	6,04	14	2,97
Bar	409	5	4,94	12	12,08
Calmar	690	8	4,90	1	7,10
Seiche	738	9	2,84	7	3,84

Source : CCI de Vendée

Au niveau national, La criée occupe la première place pour la commercialisation du bar et de la sole.

Source : FranceAgrimer/RIC-navires français

La pêche à pied professionnelle

12 navires sont déclarés pour le transport de la production de pêche à pied professionnelle.

143 permis nationaux ont été délivrés à des pêcheurs à pied professionnels.

214 licences de pêche à pied professionnelle de coquillages ont été délivrées en 2015 par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* des Pays de la Loire : Répartition des timbres :

Palourdes : 212 Huîtres : 73 Autres animaux marins : 95
Coques : 150 Moules : 46

Estimation de la production

Total : 504 339 kilos, dont :

Palourde : 459 318 kg

Huître : 35 839 kg

Bigorneau : 7 045 kg

Moule : 1 445 kg

Coque : 692 kg

Source : DML 85

Les structures professionnelles de la pêche

La Vendée comprend :

- Trois organisations de producteurs : l'Organisation de producteurs Estuaires (civelle), l'Organisation des producteurs pêcheurs artisans noirmoutins (OPPAN) et l'Organisation de producteurs Vendée.
- Trois coopératives maritimes sont au nombre de trois : la coopérative maritime Vendée (Les Sables d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, L'Aiguillon-sur-mer), la coopérative maritime de Beauvoir-sur-mer et celle de Noirmoutier.
- Le siège du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins* des Pays de la Loire se trouve aux Sables d'Olonne.

L'aquaculture marine

Les moyens de production

	Nombre de concessions accordées	Surface (ha)	Longueur (km)	Nombre de détenteurs
Noirmoutier	1 934	661	65	327
Les Sables d'Olonne	3 020	58	194	155
Yeu	26	10	2,40	2

41 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels

262 navires⁽¹⁾ aquacoles sont immatriculés en Vendée.

Répartition des marins identifiés⁽²⁾ par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Noirmoutier	1	48	47	92	78	9	275
Yeu	0	0	0	1	0	0	1
Les Sables d'Olonne	1	5	9	12	8	2	37
TOTAL	2	53	56	105	86	11	313

Tous les conchyliculteurs ne sont pas marins. Les professionnels non marins sont notamment affiliés à la Mutualité sociale agricole et non à l'Établissement national des invalides de la marine.

La Vendée compte trois coopératives maritimes aquacoles : la coopérative de producteurs d'huîtres de l'île de Noirmoutier (La Guérinière), la coopérative maritime ostréicole des trois polders COMOPOL (Bouin), la COSUVECO (Les Sables d'Olonne, Talmont-Saint-Hilaire). La coopérative aquacole de Noirmoutier a été radiée le 11 août 2014.

Le comité régional de la conchyliculture* des Pays de la Loire a son siège à Bouin, tout comme l'organisation des producteurs conchylicole des Pays de la Loire.

Ventes à la consommation

Espèce	Quantité (tonnes)
Huîtres creuses	6 605
Huîtres plates	13
Moules <i>edulis</i>	3 786
Coques	21
Palourdes	11
TOTAL	10 457

70 % des huîtres creuses sont vendus sous marquage sanitaire sans affinage.

Naissain* et demi-élevage

1,9 milliard de naissains* d'huîtres creuses, soit 42 % du total français. et 183 tonnes d'huîtres creuses de demi-élevage* sont vendus par les professionnels ayant leur siège dans le département.

13 284 millions de naissains de moules sont commercialisés, soit 31 % du total français.

En 2015, la sur-mortalité des huîtres a été faible. Les bassins mytilicoles ont quant à eux été touchés par une forte sur-mortalité en baie de Bourgneuf et de l'Aiguillon-sur-mer. La campagne a pu être réduite jusqu'à 80 %.

L'écloserie d'huîtres de France turbot à l'Épine a été reprise par la société Marinove portée par d'anciens cadres de France turbot.

Le transport maritime

Les navires immatriculés⁽¹⁾ et les armements notables

	Pilotage*	Remorquage*	Navigation côtière*	Cabotage national*	Cabotage international*	Long cours*	Lamanage* navigation côtière*	TOTAL
Noirmoutier	0	0	1	0	0	0	0	1
Yeu	0	0	0	3	0	0	0	3
Les Sables d'Olonne	3	0	16	0	0	0	0	19
TOTAL	3	0	17	3	0	0	0	23

Le port des Sables d'Olonne a accueilli une nouvelle vedette de pilotage d'une longueur de 10 mètres.

Deux grands armements de transport de marchandises ont leur siège dans le département ; il s'agit des compagnies Yeu Continent et Pajarola et Cie.

Les marins identifiés⁽²⁾

Répartition par genre de navigation

	Cabotage international*	Cabotage national*	Long cours*	Navigation côtière *	Pilotage*	Remorquage*	Lamanage*	TOTAL
Noirmoutier	3	10	5	18	0	1	1	38
Yeu	8	38	8	22	0	1	0	77
Les Sables d'Olonne	10	8	10	50	7	3	1	89
TOTAL	21	56	23	90	7	5	2	204

3 femmes sont comptabilisées parmi ces professionnels

Répartition par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Noirmoutier	1	1	12	12	11	1	33
Yeu	0	2	16	32	25	2	77
Les Sables d'Olonne	0	8	11	23	33	14	89
TOTAL	1	11	39	67	69	17	204

L'activité du port de commerce

Le trafic global des ports de Vendée s'élève à 1 033 308 tonnes.

Après deux années consécutives de baisse, le port de commerce des Sables d'Olonne connaît une hausse de son trafic de 4,64 % avec 983 411 tonnes de marchandises. 434 navires y ont été enregistrés. Les entrées de marchandises ont augmenté de 0,80 % et les sorties de 9,93 %. Les céréales (blé, maïs, orge et dérivés) couvrent 43 % du trafic (+13 %), alors que le sable, qui représente 34 % du trafic, enregistre un nouveau recul de plus de 22 000 tonnes (-6 %).

L'activité principale du port de l'île d'Yeu est le cabotage avec le continent. Après une forte hausse en 2011, le trafic poursuit sa baisse avec 49 897 tonnes de marchandises (-0,5 % par rapport à 2014).

(1) navires actifs au moins 1 jour en 2015, cela ne préjuge pas du nombre de jours d'activité réelle des navires ;
(2) marins identifiés, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réel des marins ; Source : DGITM/DAM/SDSI

Le transport de passagers

Trois entreprises effectuent du transport de passagers (hors promenade en mer) : Yeu Continent (3 navires), Compagnie vendéenne (3 navires), SEML Les Sables d'Olonne développement (traversée du chenal et port des Sables d'Olonne avec 4 navires).

14 entreprises exploitent 15 navires pour de la promenade en mer.

Le pécaturisme* est pratiqué par une entreprise vendéenne.

La plaisance professionnelle

1 navire⁽¹⁾ de plaisance professionnelle est immatriculé en Vendée.

4 femmes
sont comptabilisées parmi
ces professionnels

Parmi les 25 marins⁽²⁾ professionnels travaillant à la grande plaisance et identifiés en Vendée, neuf travaillent en navigation côtière*, six au cabotage* et cinq au long cours*.

Répartition des marins par âge

	- 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 ans	TOTAL
Noirmoutier	1	0	1	1	0	1	4
Yeu	0	0	3	1	0	0	4
Les Sables d'Olonne	0	2	7	7	1	0	17
TOTAL	1	2	11	9	1	1	25

La formation professionnelle maritime

L'école des pêches des Sables d'Olonne et celle de l'île d'Yeu, ainsi que la Maison familiale et rurale de Challans, assurent des formations initiales et continues à la pêche pour les deux premières et aux cultures marines pour la dernière.

Elles ont accueilli 35 élèves en formation initiale au cours de l'année scolaire 2014/2015. 48 736 heures de formation continue ont été dispensées.

L'environnement

Label Pavillon bleu :

7 plages : La Barre-de-Monts, La Faute-sur-mer, La Tranche-sur-Mer, Longeville sur-mer, Notre-Dame de Monts, Saint-Jean-de-Monts, Talmont-Saint-Hilaire.

Classement des eaux de baignade :
72 sites d'excellente qualité et 3 sites de bonne qualité.

52 hectares ont été acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 2015. Parmi ces parcelles, 22,74 hectares ont été acquis sur le site du Puits d'enfer dans la commune du Château d'Olonne.

La plaisance, les loisirs nautiques et pêche de loisir

Les navires, mutations et premières immatriculations

422 premières immatriculations :

à Noirmoutier	→ voiliers : 6 et navires à moteur : 90 soit 96 navires
aux Sables d'Olonne	→ voiliers : 103 et navires à moteur : 185 soit 288 navires
à Yeu	→ voiliers : 12 et navires à moteur : 26 soit 38 navires

2 207 dossiers de mutation :

à Noirmoutier	→ voiliers : 71 et navires à moteur : 547 soit 618 navires
aux Sables d'Olonne	→ voiliers : 304 et navires à moteur : 1 090 soit 1 394 navires
à Yeu	→ voiliers : 40 et navires à moteur : 155 soit 195 navires

10 737 navires de plaisance sont immatriculés à Noirmoutier dont
2 164 voiliers et 8 573 navires à moteur.

63 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Le département compte
34 507 navires de plaisance :
3,5 % de la flotte métropolitaine.

19 397 navires de plaisance sont immatriculés aux Sables d'Olonne
dont 4 891 voiliers et 14 506 navires à moteur.

54 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

74 % sont des navires à moteur.

3 128 navires de plaisance sont immatriculés à Yeu dont
776 voiliers et 2 352 navires à moteur.

61 % de ces navires ont une longueur inférieure à cinq mètres.

Les permis mer

1 574 plaisanciers ont obtenu un permis mer (1 499 permis côtiers et 75 «extensions hauturières») en 2015. Ils ont pu être formés dans l'un des 19 bateaux-écoles agréés dans le département.

Les loisirs nautiques

Estimation des structures labellisées ou affiliées à une fédération :

- 17 clubs ou centres de plongée,
- 4 clubs de pêche sous-marine,
- 33 clubs «école française de voile»,
- 12 clubs de char à voile.
- 7 clubs ou écoles de canoë-kayak en mer,
- 1 club d'aviron,
- 10 clubs de kite-surf et cerf volant,
- 22 clubs ou écoles de surf.

Les manifestations nautiques

130 manifestations ont été enregistrées auprès de l'administration maritime en 2015.

La pêche de loisir

76 autorisations de pêche de loisir du thon rouge ont été délivrées à des navires immatriculés en Vendée.

85 autorisations de pêche au filet fixe* ont été délivrées dont la majorité à Noirmoutier.

GLOSSAIRE

Algoculture	Culture des algues.
Amer	Objet fixe et identifiable sur la côte, servant de repère.
Arénicole	Ver marin.
Armement	Action d'armer un navire, c'est-à-dire de le doter de tout ce dont il a besoin pour fonctionner : équipage, vivres, carburant, matériel de bord...
Avitaillement	Approvisionnement d'un navire en marchandises nécessaires, d'une part à la vie à bord et, d'autre part à son entretien et à son fonctionnement.
Benthos	Ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers et océans.
Bolinche	Filet déployé en arc de cercle autour d'un banc de poissons (navire : le bolincheur).
Bouchot	Support d'élevage en forme de pieux.
Bouée	Marque flottante maintenue à une position donnée par une ligne de mouillage reliée à un corps-mort. Elle peut être passive (sans feu) ou active (avec feu).
Cabotage	Navigation maritime effectuée de port en port. On distingue le cabotage : - national : navigation couvrant une aire de moyenne étendue entre les ports de la France continentale, - international : navigation entre tous les ports du monde.
Chalutage	Cette action désigne le chalutier traînant son filet : le chalut. On distingue le chalutage - pélagique lorsqu'il s'agit de pêcher des poissons bleus* en haute mer, - de fond pour la pêche des poissons blancs dans les profondeurs.
Civelle	Alevin de l'anguille européenne.
Comité régional de la conchyliculture	Organisme représentatif des intérêts généraux de la profession conchylicole en région. Les membres des professions qui, quel que soit leur statut, se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la conchyliculture doivent obligatoirement adhérer à ces comités dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
Comité départemental ou régional des pêches maritimes et des élevages marins	Organismes qui, dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes représentent et encadrent la profession. Les membres des professions qui se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la pêche maritime et des élevages marins doivent obligatoirement adhérer à ces comités, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui assurent la représentation des intérêts des marins-pêcheurs et des armements.
Conchyliculture	Élevage de coquillages comestibles.
Cultures marines pêche (CMP)	Genre de navigation concernant des navires de pêche titulaires d'un permis de mise en exploitation (PME) qui travaillent alternativement à la pêche et à l'aquaculture.

Espar	Marque de petite dimension sur support fixe, de forme et de taille très diverses. Les matériaux utilisés sont le bois, l'acier, des composites verre-résine ou le béton.
Eutrophisation	Phénomène de dégradation d'un environnement aquatique.
Filet fixe	Filet à nappes ou à poches qui ne change pas de place une fois calé dans la zone de balancement des marées et auquel on accède à pied à marée basse, pour la pêche en mer, ou filet maillant, emmêlant et trémail maintenu verticalement dans l'eau.
Grande pêche (GP)	Il s'agit de la navigation concernant des navires : - de plus de 1000 tjb (voir UMS*), - de plus de 150 tjb absents plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement, - de plus de 150 tjb dont les ports d'exploitation et de ravitaillement sont éloignés de plus de 20 jours de navigation.
Granulat marin	Extrait du sol ou du sous-sol marin utilisé pour la construction ou le maraîchage.
Houlomoteur	Qui tire son énergie de la houle.
Hydrolienne	Turbine sous-marine (ou subaquatique, ou posée sur l'eau et à demi-immergée) qui utilise l'énergie cinétique des courants marins.
IGP (indication géographique protégée)	Signe officiel européen d'origine et de qualité qui désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.
Îles du Ponant	15 îles baignées soit par la Manche, soit par l'Atlantique, dont 13 dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest : Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, archipel des Glénan, Groix, Belle-Île-en-mer, Houat, Hoëdic, Arz, île aux Moines, Yeu.
Lamanage	Assistance à l'amarrage, au désamarrage des navires ou à l'occasion de manœuvres dans les ports. Le lamaneur reste toujours en contact avec le pilote à bord du navire.
Long cours	Navigation s'étendant sur l'ensemble des mers du monde.
Mareyage	Activité du mareyeur qui est le premier acheteur des produits de la pêche en vue de leur commercialisation pour la consommation humaine.
Mémorandum de Paris (MOU)	Contrôle des navires de commerce en escale réalisé par les centres de sécurité des navires de l'État du port, pour vérifier leur conformité aux conventions internationales en vigueur.
MSC (Marine stewardship council)	Certification privée labellisant une pêche selon son impact sur l'écosystème marin et les ressources halieutiques.
Mytiliculture	Élevage de moules.
Naissain d'huîtres	Individus âgés de 0 à 12 mois.
Natura 2000	Réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et leurs habitats naturels.

Navigation côtière	Navigation proche de la côte (rades, zones abritées...) visible pour les marins à bord.
Navire à utilisation commerciale (NUC)	Navire de plaisance à l'origine, mais qui pratique une activité commerciale de transport de personnes.
Ostréiculture	Élevage d'huîtres.
Pavillon bleu	Créé par l'office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe en 1985 (of-FEEE), le pavillon bleu est un label environnemental qui garantit un environnement de qualité pour des communes balnéaires et des ports de plaisance.
Pélagique	Qui nage ou flotte en pleine mer.
Pêche au large	Pêche pratiquée par des navires dont la durée des sorties en mer est habituellement supérieure à 96 heures. Il s'agit de navires hauturiers de 16 à 25 mètres.
Pêche côtière	Pêche des navires, en principe de moins de 16 mètres, dont la durée des sorties est supérieure à 24 heures mais inférieure ou égale à 96 heures.
Petite pêche	Pêche pratiquée par des navires ne s'absentant du port que pour une durée inférieure ou égale à 24 heures.
Pescatourisme	Embarquement de passagers effectué à bord d'un navire armé à la pêche ou aquacole dans le but de faire découvrir le métier de marin-pêcheur ou d'aquaculteur et le milieu marin.
Pilotage maritime	Assistance donnée au capitaine par un personnel (les pilotes) commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et canaux. Il est obligatoire pour tous les navires. Le pilote est rattaché à un port précis. Le navire pilote est appelé pilotine.
Poisson bleu	Poisson pélagique « de haute mer » tel que le thon, le maquereau, la sardine, l'anchois. Il s'oppose au poisson blanc ou benthique qui vit au fond des mers.
Pôle de compétitivité	Rassemblement sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. Autres partenaires associés : pouvoirs publics, nationaux et locaux. Objectif : renforcer la compétitivité de l'économie française et développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs.
Polyculture	Culture de plusieurs espèces dans une même exploitation.
Programme d'investissement d'avenir	Ex «Grand emprunt» national de 35 milliards d'euros lancé en 2010 pour financer de nouveaux programmes d'investissement dans des secteurs d'avenir.
Remorquage	Traction d'un navire ou autre bâtiment de mer, le remorqué, par un autre navire, le remorqueur. Le remorquage est régi par la loi du 3 janvier 1969 art. 26 à 30. On distingue le remorquage : - portuaire : les opérations sont effectuées sous la direction du navire remorqué, - de haute mer, sous la direction du navire remorqueur. Le remorquage peut être national, international ou côtier.

Retrait	Prix plancher par espèce et catégorie de taille et de fraîcheur en-dessous duquel le produit est retiré de la vente et acheminé vers d'autres circuits où il n'influe plus sur le marché (en général transformation en engrais ou farine). Le prix plancher est déterminé par l'organisation de producteurs qui perçoit une compensation financière. Ce régime européen a pris fin au 31/12/2013.
Rôle d'équipage	Titre de navigation délivré par l'administration maritime, dont doit être pourvu tout navire pratiquant une navigation maritime et dont l'équipage comprend des marins professionnels affiliés à l'Établissement national des invalides de la marine. Il arrête la liste d'équipage, constate de façon authentique et sous peine de nullité les conditions de son engagement, justifie des services de navigation accomplis par chacun, investit le capitaine des pouvoirs conférés par les lois et les règlements. Il peut concerner collectivement différents navires d'un même armateur.
STCW	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer adoptée en 1978 dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI), modifiée en 1995, puis en 2010 (amendements de Manille) : réglementation à l'échelle internationale des qualifications du personnel navigant.
Tourelle	Marque de balisage sur support fixe. D'aspect plus massif que l'espar, elle est en général réalisée en maçonnerie ou, plus récemment, en béton armé. La tourelle peut être «active» ou «passive» en fonction de son équipement (élément lumineux).
Traict du Croisic	Zone humide où la mer pénètre sur les communes du Croisic, Batz-sur-mer, La Turballe et Guérande. Elle permet une rétention d'eau salée nécessaire à la culture des moules, palourdes, huîtres et essentiellement de coques.
Trawler	Bateau de plaisance à moteur à l'esthétique proche des petits navires de pêche.
Ulve	Algue verte faisant partie du genre <i>Ulva</i> qui regroupe plusieurs espèces.
Unité de gestion de l'anguille (UGA)	Habitat naturel de l'anguille dans les bassins hydrographiques continentaux, y compris les zones colonisables par l'espèce et celles qui lui sont accessibles après équipement des ouvrages faisant obstacle à son passage, dans les zones estuariennes et dans les aires maritimes de répartition de l'espèce. Leurs limites sont fixées par arrêté du préfet de région, après avis du comité de gestion des poissons migrateurs des bassins concernés.
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Dispositif permettant l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base de l'expérience professionnelle salariée ou non et/ou bénévole et/ou volontaire. L'expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury.
Zone de balancement des marées ou estran	Zone alternativement couverte et découverte par la mer limitée par ses deux niveaux lorsqu'ils sont à leur maximum.
Zone de protection spéciale	Zone dans laquelle sont prises des mesures effectives de gestion et de protection de type réglementaire ou contractuel, dont la liste est communiquée à l'Union européenne. Ces zones sont intégrées au réseau Natura 2000.
Zone spéciale de conservation	Site d'importance communautaire désigné par les États par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.

TABLE DES ACRONYMES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

APB	Armement des phares et balises
ARS :	Agence régionale de santé
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CROSS :	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (DIRM NAMO)
CSN :	Centre de sécurité des navires (DIRM NAMO)
DAM :	Direction des affaires maritimes du ministère chargé de la mer
DDTM/DML :	Direction départementale des territoires et de la mer/délégation à la mer et au littoral
DIRM NAMO :	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles
DPMA :	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère chargé de la pêche
DREAL :	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSI :	Division des systèmes d'information du ministère chargé de la mer
ENIM :	Établissement national des invalides de la marine
LPM :	Lycée professionnel maritime
MEEM :	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
MSA :	Mutualité sociale agricole

**Remerciements :**

DDTM/DML d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Atlantique et de la Vendée, CCI de Vendée, CCI des Côtes d'Armor, CCI Saint-Malo Fougères, Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, Compagnie des ports du Morbihan, Communauté de communes du Pays de Redon, Commune de Vannes, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Crique de Quiberon, Direction générale des douanes et droits indirects, DPMA, DRAC Bretagne et Pays de la Loire, DREAL de Bretagne et des Pays de la Loire, DAM/DSI, FranceAgriMer, GICAN, Ifremer, Nantes Saint-Nazaire port, Observatoire régional des transports de Bretagne, SAEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance, SEM Lorient Keroman, SEMITAN, SNSM, Fédération des industries nautiques.

Crédits photographiques :

Couverture conçue à partir de deux photos de © Laurent Mignaux/Terra (rivage) et © Arnaud Bouissou/Terra (poissons), graphisme et coraux DIRM NAMO.

Rédaction :

Cellule communication-études de la DIRM NAMO-septembre 2016, tous droits réservés.

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest
BP 78749, 2 boulevard Allard
44187 NANTES cedex 4
Tél. : 33 (0) 2 40 44 81 10
Fax : 33 (0) 2 40 73 33 26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

